

Nicholas Shaxson

Les Paradis fiscaux

*Enquête sur les ravages
de la finance néolibérale*

Traduit de l'anglais par Emmanuel Fourmont

André Versaille éditeur

SOMMAIRE

PROLOGUE

*Comment le colonialisme est sorti par la grande porte
et est revenu par la fenêtre de derrière* 9

CHAPITRE 1 – BIENVENUE NULLE PART

Introduction aux paradis fiscaux 19

CHAPITRE 2 – À L'ÉTRANGER, TECHNIQUEMENT

La fortune des frères Vestey : « Attrape-moi si tu peux ! » 51

CHAPITRE 3 – UNE LUCRATIVE NEUTRALITÉ

La Suisse, le plus ancien paradis fiscal d'Europe 71

CHAPITRE 4 – UN AUTRE MONDE POSSIBLE

Le combat de Keynes contre le capital financier 87

CHAPITRE 5 – EURODOLLARS : LE VRAI BIG-BANG

L'Euromarket, les banques et la grande évasion 107

CHAPITRE 6 – L'ARAIGNÉE TISSE SA TOILE

Comment la Grande-Bretagne a bâti un nouvel empire 135

CHAPITRE 7 – LA CHUTE DE L'AMÉRIQUE

Comment les États-Unis ont appris à aimer les paradis fiscaux 159

CHAPITRE 8 – LES SIPHONS DU DÉVELOPPEMENT

Comment les paradis fiscaux ruinent les pays pauvres 187

CHAPITRE 9 – L'ENGRENAGE

Aux racines de la crise 209

CHAPITRE 10 – RÉSISTANCE

Combattre les idéologues des paradis fiscaux 243

CHAPITRE 11 – LA VIE OFF-SHORE

Le facteur humain 273

CHAPITRE 12 – LE GRIFFON

La City of London Corporation 305

CHAPITRE 13 – L'ÉTOILE DE LA MORT

Le Luxembourg, trou noir de l'Europe 347

LES PARADIS FISCAUX

| | |
|------------------------------------|-----|
| CONCLUSION | |
| <i>Retrouver nos valeurs</i> | 381 |
| NOTES | 397 |
| REMERCIEMENTS | 433 |
| INDEX | 435 |

Avertissement :
Les mots en italique suivis d'un astérisque (*)
sont en français dans le texte original.

PROLOGUE

*Comment le colonialisme est sorti
par la grande porte et est revenu
par la fenêtre de derrière*

Un soir de septembre 1997, en rentrant chez moi dans mon appartement du nord de Londres, je trouve sur mon répondeur téléphonique le message d'un homme à l'accent français. M. Autogue, comme il se présente lui-même, a entendu dire par un éditeur du *Financial Times* que j'ai l'intention de me rendre au Gabon, cette ancienne colonie française de la côte ouest de l'Afrique, et il se propose de « m'aider » pendant mon séjour. Il laisse un numéro à Paris. Dévoré de curiosité, je rappelle dès le matin suivant.

Ce devait être un reportage tranquille dans une lointaine contrée africaine : je ne pensais pas trouver grand-chose à écrire sur cette ex-colonie riche en pétrole et peu peuplée, mais comme les journalistes de langue anglaise ne s'y aventuraient guère, il me semblait que j'aurais le pays pour moi tout seul. À mon arrivée, M. Autogue est déjà là : j'apprends qu'il a pris un vol en première sur Air France avec son assistante et qu'ils se sont installés pour une semaine dans l'hôtel le plus cher de Libreville. Leur seul but, comme il me l'avoue plein d'allant, c'est de « m'aider ».

J'avais passé plusieurs années à parcourir les pays africains de l'Arc Atlantique, du Nigeria au nord à l'Angola au sud en passant par le Gabon ; j'avais vécu dans la région et écrit plusieurs articles. Cette zone assurait presque le sixième des importations de pétrole des États-Unis¹, à peu près autant pour la Chine, mais derrière son vernis de richesse régnaient une pauvreté et des inégalités extrêmes et les conflits faisaient rage. On croit souvent que les journalistes dénichent leurs enquêtes

exclusives parmi les dangers et les embûches ; pour moi, au contraire, tout a commencé par des rencontres courtoises – encore qu’un peu troublantes – dans les salons de Libreville. « Un déjeuner avec le ministre des Finances ? Aucun problème. » M. Autogue décroche son téléphone et j’ai mon rendez-vous. Puis me voilà à boire un cocktail dans le lobby d’un hôtel en compagnie du puissant ministre des Affaires étrangères, Jean Ping, qui deviendra par la suite président de l’Assemblée générale des Nations unies ; il m’accorde tout le temps nécessaire et s’enquiert poliment de ma famille. Plus tard encore, à la fin de l’entretien, le ministre du Pétrole me tape sur l’épaule et me propose en riant un champ pétrolifère – avant de retirer son offre : « Non, dit-il. Ces choses-là, c’est seulement pour *les grands** – les gens qui comptent. »

Sans jamais m’éloigner de plus de deux cents mètres de la misère sans nom des rues de Libreville, j’ai vécu une semaine dans une bulle. L’honorable M. Autogue m’ouvrait les portes d’un monde de splendeur à air conditionné : l’on me faisait passer avant tout le monde pour rencontrer les gens puissants et ceux-ci étaient toujours enchantés de faire ma connaissance. Il aurait été facile alors de ne pas remarquer la sourde menace qui pesait contre tous ceux qui, à l’intérieur ou à l’extérieur de la bulle, auraient pu briser l’enchantement de ce monde parallèle ; mais le soin avec lequel M. Autogue s’employait à remplir mes journées m’avait résolu à découvrir ce qu’il voulait me cacher. En fait, j’étais tombé par hasard sur ce qui allait devenir à Paris un énorme scandale : l’affaire Elf.

L’affaire Elf commence discrètement trois ans plus tôt, en 1994, par un différend commercial entre la société américaine Fairchild Corporation et l’industriel français Maurice Bidermann. Le litige déclenche une enquête de la COB et un juge d’instruction – Eva Joly – est nommé. Dans le système accusatoire des pays anglo-saxons, pour résoudre une affaire, le juge chargé des poursuites doit affronter l’avocat de la défense ; en France, c’est différent : le juge d’instruction agit comme un arbitre impartial entre les deux parties. Sa mission consiste à enquêter sur l’affaire jusqu’à la manifestation de la vérité. Or, au fur et à mesure qu’Eva Joly progresse dans son enquête, de nouvelles pistes apparaissent, ce qui relance les investigations. Par ailleurs, elle reçoit très vite des menaces de mort : un cercueil miniature lui est envoyé

Il ne s'agit pas simplement de financer les partis politiques ; les plus grandes entreprises françaises peuvent aussi recourir à la cagnotte africaine et l'utiliser comme une source d'argent pour payer des pots-de-vin – du Venezuela à Taïwan en passant par l'Allemagne et Jersey –, tout en sachant qu'il serait impossible de remonter jusqu'à elles. L'argent sale d'Elf sert également à graisser les rouages de la diplomatie française à travers le monde, tant au niveau politique qu'économique. Un homme m'a raconté un jour comment il avait remis une valise de billets fournie par Omar Bongo à l'un des leaders séparatistes du Cabinda – la province enclavée de l'Angola – où Elf avait un juteux contrat. Le président Bongo, l'un des acteurs politiques les plus intelligents de sa génération, en utilisant aussi bien les réseaux maçonniques français que les sociétés secrètes africaines, est devenu l'un des plus importants courtiers du pouvoir en France. Il a été le pivot qui a permis aux dirigeant français d'enchaîner *les grands** – à savoir les faiseurs d'opinion et les responsables politiques en Afrique et ailleurs – à la politique étrangère française postcoloniale. Au fur et à mesure que le système Elf est devenu plus baroque, plus complexe et plus tentaculaire, il s'est transformé en un colossal réseau de corruption internationale – au point que Le Floch-Prigent a pu décrire la DGSE, qui puisait aussi à pleines mains dans la caisse noire, comme « un grand bordel où personne ne sait plus qui fait quoi »⁵.

Ce système, qui a permis à la France de jouer sur la scène mondiale un rôle sans rapport avec son poids politique et économique réel, a prospéré grâce aux lacunes entre les juridictions des États : il a prospéré off-shore.

Mon voyage au Gabon à la fin 1997 tombait à un moment particulièrement sensible de l'enquête. Le 7 novembre, moins d'une semaine après mon départ de Libreville, Christine Deviers-Joncour, un ancien modèle pour articles de lingerie, est placée en détention provisoire. On la soupçonne de recel d'abus de bien sociaux : les juges d'instruction ont découvert qu'Elf Aquitaine lui a versé plus de six millions de dollars pour lui permettre de « convaincre » son amant Roland Dumas, ministre des Affaires étrangères de François Mitterrand et prince altier des salons parisiens, de changer d'avis sur certains dossiers – entre autres de lever son opposition publique à la vente à Taïwan des frégates militaires par Thomson. Avec la carte de crédit fournie par

Elf, elle achète au ministre de superbes cadeaux, dont de luxueuses bottines Berluti – le célèbre chasseur parisien ne propose rien de moins à ses clients que de nettoyer leurs chaussures une fois par an dans le champagne ! Deviers-Joncour, toutefois, ne révélera jamais rien des secrets de Dumas.

Personne ne le remerciera pour sa discrétion, et cinq mois et demi de prison lui donneront l'occasion de méditer sur cette ingratitude : « Une fleur, une seule fleur, même adressée anonymement, m'aurait suffi. J'aurais su qu'elle venait de Roland », confiera-t-elle plus tard⁶. L'année suivante, brisant le silence, elle publie un livre, *La Putain de la République*, qui devient un best-seller en France.

Ainsi, quand j'ai débarqué au Gabon à une période aussi cruciale, le réseau Elf a dû chercher à savoir pourquoi un journaliste anglais venait fourrer son nez à Libreville. Étais-je vraiment un journaliste ?, a-t-on dû se demander et, dans le doute, il n'est pas étonnant que M. Autogue m'ait porté si grand intérêt ! J'ai tenté récemment de le contacter pour l'interroger sur notre semaine gabonaise. Ses anciens numéros de téléphone n'étaient plus en service ; plusieurs spécialistes de l'Afrique à Paris n'avaient jamais entendu parler de lui ; sur Internet, je n'ai pu retrouver ni sa trace ni celle de la société pour laquelle il disait travailler ; quant au seul homme à avoir le même nom que lui dans l'annuaire, sa femme m'a appris, un peu étonnée de mes questions, qu'il vivait dans un village de Dordogne et qu'il n'avait jamais mis les pieds au Gabon.

À la suite du scandale, les hommes politiques français ont proclamé que le système Elf était mort et enterré. Elf Aquitaine a été privatisée et complètement transformée ; c'est maintenant une filiale de Total. Mais Elf était loin d'être le seul acteur dans le système de corruption franco-africain. Robert Bourgi soutient que Sarkozy a rompu avec les pratiques du passé et qu'il n'accepte plus que les mallettes des leaders africains financent les partis politiques. La question reste ouverte. Parmi ceux qui en doutent figure Jean-François Probst, un ancien proche collaborateur de Chirac⁷. Quand on lui demande comment il sait que les paiements ont continué, il répond : « Parce que je le sais. Parce qu'Omar Bongo l'a dit. Parce que je crois Bongo. Parce que d'autres l'ont dit. » Le financement des partis français, dit-il, se fait « à travers des paradis off-shore, des comptes bancaires, des transferts mais aussi des

billets, du liquide », et c'est comme ça « depuis toujours. Vous savez : depuis Jules César, cela est vrai. » On pourrait d'ailleurs se demander pourquoi Sarkozy a remis la Légion d'honneur à Bourgi en septembre 2007, quatre mois après son arrivée au pouvoir. Et que voulait dire exactement Sarkozy quand il a déclaré à la cérémonie : « Je sais, cher Robert, pouvoir continuer à compter sur ta participation à la politique étrangère de la France, avec efficacité et discrétion »⁸ ? On pourrait se demander aussi pourquoi le premier dirigeant étranger que Sarkozy a appelé lors de son élection en 2007 n'a été ni la chancelière allemande ni le président des États-Unis mais Omar Bongo ; ou pourquoi il y a encore aujourd'hui des troupes françaises au Gabon, dans cette caserne toujours reliée par des tunnels au palais présidentiel. Pourquoi Jean-Marie Bockel, le secrétaire d'État chargé de la Coopération et de la Francophonie, a-t-il dû quitter si rapidement son ministère après avoir dit sa frustration que la « rupture » avec le passé et les vieilles méthodes « tarde à venir »⁹ ? Et que penser de cette déclaration de Mike Jocktane, le conseiller spécial d'Omar Bongo : « Omar Bongo a contribué au financement de la campagne présidentielle de 2007 du candidat Nicolas Sarkozy »¹⁰ ?

Le système Elf est peut-être mort, mais un autre système l'a remplacé.

Le système Elf faisait partie intégrante du *monde off-shore* – il en offrait une parfaite métaphore. Le Gabon n'est certes pas recensé sur les listes publiques de paradis fiscaux, mais il en présentait alors un caractère typique : il fournissait aux élites étrangères non-résidentes une infrastructure secrète pour des opérations frauduleuses. Tout comme les paradis fiscaux aujourd'hui, ce système était un secret de Polichinelle : un cercle restreint de Français influents en connaissait très bien les rouages. En dehors de ce cercle, beaucoup savaient que quelque chose se tramait, mais la plupart ignoraient les détails et d'ailleurs presque personne n'aurait pu en avoir une vue d'ensemble. Et pourtant, il s'agissait là d'un réseau de corruption gigantesque et tentaculaire, qui affectait la vie des gens ordinaires aussi bien en Afrique qu'en France, d'une manière profonde bien que largement invisible.

Les paradis fiscaux reliaient entre eux tous les aspects de l'affaire Elf. Ce que découvrirent les magistrats français pendant mon séjour à Libreville, ce que montrèrent les pièces comptables du dossier, c'est que

CHAPITRE 1

BIENVENUE NULLE PART

Introduction aux paradis fiscaux

Les paradis fiscaux sont partout. Plus de la moitié du commerce international – du moins sur le papier – passe par eux¹. Plus de la moitié de tous les actifs bancaires et un tiers des investissements directs à l'étranger des multinationales transitent par des centres financiers off-shore². Environ 85 % des opérations bancaires internationales et des émissions d'obligations sont effectuées *via* ce que l'on appelle l'*Euromarket*, un espace off-shore apatride que nous examinerons plus loin³. Le FMI a évalué en 2010 que le bilan cumulé des petits paradis fiscaux insulaires s'élevait à 18 000 milliards de dollars – une somme équivalente à un tiers du PIB mondial –, précisant que ce montant était sans doute sous-estimé⁴. La Cour des comptes américaine (le Government Accountability Office) a révélé en 2008 que 83 des plus grandes entreprises du pays possédaient des filiales dans les paradis fiscaux. L'année suivante, une enquête du Tax Justice Network (le réseau pour la justice fiscale) – à partir d'une définition plus large du paradis fiscal – nous a appris que 99 des 100 plus grandes entreprises européennes avaient recours à des filiales off-shore. Dans chaque pays, les banques sont les sociétés qui, de loin, recourent le plus aux paradis fiscaux.

Personne ne s'accorde sur ce qu'est un paradis fiscal. À vrai dire, le terme prête à confusion, car le paradis fiscal n'offre pas seulement une échappatoire à l'impôt : il garantit le secret, permet de se soustraire à la réglementation financière et offre la possibilité d'ignorer les lois et les règles qui, partout ailleurs, régissent la vie en société. Je propose dans mon livre une définition souple du paradis fiscal :

« Lieu qui se propose d'attirer des activités économiques en offrant à des particuliers ou à des entités un cadre politiquement stable permet tant de contourner les règles, les lois et les réglementations édictées dans les autres pays. »⁵ La raison d'être des paradis fiscaux, c'est de fournir à quelques privilégiés le moyen d'échapper aux obligations qui incombent à tout un chacun du fait de vivre en société – des obligations telles que payer ses impôts, se soumettre aux lois économiques, pénales, successorales, etc. C'est cela même qui constitue la base de leur activité : c'est ce qu'ils *font*.

J'ai choisi une définition large du paradis fiscal pour deux raisons : d'une part, pour remettre en cause l'idée communément admise qu'il est acceptable pour un pays de s'enrichir en sapant les lois des autres pays ; d'une part, pour disposer d'une loupe à travers laquelle examiner l'histoire récente du monde. Cette définition me permettra de démontrer que les paradis fiscaux ne sont pas des excroissances pittoresques de l'économie mondialisée, mais qu'au contraire ils sont logés en son cœur.

Sept caractéristiques permettent d'identifier un paradis fiscal.

D'abord – point très bien documenté par les chercheurs et journalistes –, tous ces territoires garantissent le secret – sous différentes formes – et refusent à des degrés divers de coopérer avec les autorités étrangères, notamment en matière d'échanges d'informations. Dans le livre, j'emploierai le terme de « juridiction du secret » – apparu aux États-Unis à la fin des années 1990 – dans le même sens que celui de « paradis fiscal », mais avec une connotation différente.

Le deuxième trait typique des paradis fiscaux c'est, bien sûr, d'offrir une fiscalité très faible ou nulle. Ils attirent les capitaux en permettant aux particuliers ou aux sociétés d'échapper à l'impôt de façon légale ou frauduleuse.

Les juridictions du secret refusent en outre systématiquement à leurs propres agents économiques les avantages qu'elles proposent à l'extérieur, afin de se protéger elles-mêmes de leurs propres instruments. Par nature, le paradis fiscal est toujours le refuge d'un *ailleurs* – les services off-shore sont réservés aux non-résidents. Par exemple, un paradis fiscal peut offrir un taux d'imposition nul aux non-résidents qui investissent dans le pays tout en imposant ses propres résidents à taux plein. Cette distinction entre résident et non-résident peut être

interprétée comme la reconnaissance implicite par les paradis fiscaux de leur caractère nocif.

Un autre moyen d'identifier une juridiction du secret est de rapporter le poids de l'industrie financière à la taille de l'économie nationale. C'est avec ce critère qu'en 2007 le FMI a classé à juste titre le Royaume-Uni parmi les paradis fiscaux⁶.

Autre signe révélateur, plus anecdotique : la façon dont les porte-paroles officiels des paradis fiscaux proclament régulièrement : « Nous ne sommes pas un paradis fiscal » et s'acharnent vigoureusement à dénigrer les critiques qui, selon eux, véhiculent des « stéréotypes éculés » ne correspondant pas du tout à la « réalité objective ».

Cependant, la principale caractéristique d'une juridiction du secret, c'est la mainmise des intérêts financiers (ou parfois criminels, ou parfois les deux) sur la classe politique locale et l'élimination de toute opposition véritable au modèle économique choisi. C'est ce que j'entendais plus haut dans ma définition par les mots « cadre politiquement stable » : il s'agit de garantir que les aléas de la vie démocratique ne viendront pas perturber ou interrompre des opérations très lucratives. Cette mainmise politique est l'un des grands paradoxes des paradis fiscaux : bien que prétendument dédiés à la « liberté », ceux-ci sont souvent allergiques à toute critique et n'hésitent pas à recourir à des méthodes répressives.

À l'abri de la contestation intérieure, fermés aux opinions différentes, ces lieux connaissent peu à peu une inversion des valeurs morales : on ferme les yeux sur les activités illicites, on en vient à considérer la corruption comme une pratique commerciale excellente, et c'est finalement la dénonciation des crimes et délits auprès des autorités qui devient punissable. Un individualisme farouche s'est transformé en dédain, voire en mépris, pour la démocratie et la société dans son ensemble.

« Les impôts, c'est pour les petites gens », disait la millionnaire new-yorkaise Leona Hemsley – et elle avait raison, bien qu'elle n'ait pas été elle-même assez riche pour éviter la prison. Le magnat de la presse Rupert Murdoch est fait d'un autre bois. Sa société News Corporation, qui possède Fox News, MySpace, le tabloïd *Sun* et d'innombrables autres journaux et chaînes de télévision, est passée maître dans l'art de recourir aux paradis fiscaux et d'utiliser tous les moyens légaux

pu très bien traverser un paradis fiscal, et sur le papier votre télévision et tous ses composants ont sans doute fait aussi un voyage étonnant, tout comme les émissions que vous regardez. Les paradis fiscaux sont partout.

*

Le monde compte environ soixante juridictions du secret réparties en quatre groupes. Le premier réunit les paradis fiscaux européens. Le second est un réseau centré sur la City de Londres, qui s'étend sur toute la planète et dont les contours épousent plus ou moins les limites de l'ancien empire britannique. Le troisième rassemble les paradis fiscaux de la sphère d'influence des États-Unis. Le quatrième regroupe quelques curiosités comme la Somalie et l'Uruguay, qui jusqu'à présent ont rencontré peu de succès et que nous n'examinerons pas ici.

Les paradis fiscaux européens ont commencé à prospérer pendant la Première Guerre mondiale, lorsque les gouvernements ont dû fortement augmenter leur fiscalité pour financer l'effort de guerre. La célèbre loi suisse qui, pour la première fois dans l'histoire, fait du secret bancaire un délit pénal a été adoptée en 1934 – même si c'est depuis le XVIII^e siècle au moins que les banquiers de Genève offrent refuge aux avoirs secrets des riches Européens. Le petit duché du Luxembourg, spécialisé depuis 1929 dans certains types de sociétés off-shore¹⁶, est aujourd'hui l'un des plus grands paradis fiscaux au monde. Selon un rapport de l'Assemblée nationale française de 2002, une certaine catégorie de sociétés holding du Luxembourg réunissait à elle seule un capital de presque 2 300 milliards d'euros, soit 120 fois le PIB du Luxembourg¹⁷. En mars 2010, des agents de renseignement sud-coréens révélaient que Kim Jong-Il, le « Dirigeant bien-aimé » de la Corée du Nord, dissimulait en Europe quelque quatre milliards de dollars – une somme générée par la vente de technologies nucléaires, le trafic de drogue, la fraude à l'assurance, la contrefaçon et le recours au travail forcé. Le Luxembourg, affirmaient-ils, était l'une des destinations d'investissement favorites du dictateur¹⁸.

Les Pays-Bas sont également un important paradis fiscal : en 2008, environ 18 000 milliards de dollars ont transité à travers les diverses structures off-shore du pays – soit 20 fois le PIB national¹⁹. C'est

aux Pays-Bas qu'en 2006 le chanteur irlandais Bono et son groupe U2 ont domicilié le siège de leur empire financier pour payer moins d'impôts – tout en continuant à donner des leçons aux contribuables occidentaux pour accroître l'aide à l'Afrique. L'Autriche et la Belgique sont deux paradis fiscaux qui garantissent le secret bancaire – encore que la Belgique ait assoupli ses lois en 2009. Une poignée de micro-États continuent à jouer un rôle actif, en particulier le Liechtenstein et Monaco ; Andorre et l'île portugaise de Madère occupent une place mineure – Madère a cependant été mêlée récemment à un scandale de pots-de-vin impliquant les grandes compagnies pétrolières américaines installées au Nigeria.

Le deuxième groupe, qui réunit près de la moitié des juridictions du secret de la planète, est le plus important : c'est le réseau de paradis fiscaux organisé en cercles concentriques autour de la City de Londres. Comme nous le verrons plus loin²⁰, ce n'est pas un hasard si Londres – autrefois la capitale du plus grand empire que le monde ait connu – est aujourd'hui au centre d'un réseau tentaculaire de places off-shore.

Ce réseau s'organise en trois cercles. Les deux premiers cercles – composés des trois dépendances de la Couronne (Jersey, Guernesey et l'île de Man) et des territoires britanniques d'outre-mer (îles Caïmans, etc.) – sont en grande partie contrôlés par la Grande-Bretagne ; ils combinent des services financiers ultra-sophistiqués à un système politique quasi médiéval. Le cercle extérieur est constitué d'une collection plus hétéroclite de paradis fiscaux (Hong-Kong par exemple), qui se trouvent en dehors du contrôle direct du Royaume-Uni mais entretiennent avec lui et la City de Londres des relations très étroites héritées notamment de l'histoire. Selon une estimation bien documentée, ces trois cercles compteraient ensemble pour plus du tiers de tous les actifs bancaires internationaux. Si l'on y inclut la City de Londres, on arrive presque à la moitié²¹.

Ce réseau de satellites off-shore a plusieurs fonctions. D'abord, il offre à la City une portée mondiale. Disséminés tout autour du globe sur des fuseaux horaires différents, ces paradis fiscaux attirent les capitaux mobiles qui entrent et qui sortent des pays à proximité – exactement comme une toile d'araignée attrape les insectes volants. Beaucoup des fonds drainés sont ensuite acheminés vers Londres avec leur structure

CHAPITRE 2

À L'ÉTRANGER, TECHNIQUEMENT

La fortune des frères Vestey :
« Attrape-moi si tu peux ! »

Au milieu de l'hiver 1934, un navire britannique sur le point d'appareiller pour Londres, le *Norman Star*, est arraisonné par les garde-côtes argentins. Déclenchée suite à une dénonciation anonyme, l'opération s'inscrit dans le cadre d'une enquête sur un cartel de négociants en viande étrangers soupçonné de manipuler les prix et de transférer illégalement leurs profits hors du pays.

En pleine Grande Dépression, le scandale déchaîne la colère des Argentins. La plupart de leurs exploitations agricoles sont entre les mains de quelques riches propriétaires, et il est particulièrement humiliant de voir les négociants britanniques et américains faire d'énormes bénéfices en payant une misère les ouvriers locaux. Voilà que maintenant, en plus du reste, ils concluent des ententes pour casser les prix auxquels ils achètent la viande aux éleveurs et augmenter leurs profits ! Combien d'ailleurs gagnent ces firmes étrangères ? Nul n'en sait rien ; la seule chose qui est sûre, c'est que l'influence de Londres est immense. « Le dire expressément serait manquer de tact, écrit l'ambassadeur de Grande-Bretagne en 1929, mais l'Argentine doit être considérée comme une composante essentielle de l'Empire britannique. » Le pouvoir des États-Unis cependant ne cesse de croître : « Les États-Unis de Hoover ont l'intention de dominer le continent par tous les moyens, note l'ambassadeur. Ce sont les intérêts britanniques surtout qui sont en travers de leur chemin : ils voudront soit les racheter, soit les mettre dehors. »¹ Les Argentins sont furieux à l'idée que leur pays soit devenu le champ de bataille de puissances étrangères. « Il est faux de décrire l'Argentine

comme un dominion anglais, déclare Lisandro de la Torre, l'impétueux sénateur argentin à la tête de l'enquête, car jamais l'Angleterre n'a imposé de conditions aussi humiliantes à ses colonies. »²

De la Torre est donc très satisfait de ce que découvrent les garde-côtes dans les soutes du navire, enfouies sous une cargaison nauséabonde d'engrais de guano : plus de vingt caisses étiquetées « *Corned Beef* » portant le sceau du ministère de l'Agriculture argentin. À l'intérieur de ces caisses, pas de corned-beef mais des documents, qui vont révéler pour la première fois au public les affaires de William et Edmund Vestey – les deux fondateurs du plus grand groupe de négoce de viande du monde, membres de la plus riche famille de Grande-Bretagne et parmi les plus grands fraudeurs fiscaux de l'histoire.

Les frères William et Edmund Vestey sont les pionniers de l'entreprise globale. Leur activité a été rendue possible grâce à l'ingénieur français Charles Tellier, qui met au point en 1868 la première installation frigorifique à compression d'ammoniaque, qui pour la première fois dans l'histoire permet le transport transocéanique des denrées périssables comme la viande. Les frères Vestey commencent en 1897 par importer de la viande de Chicago à Liverpool – leur ville natale –, où ils construisent des entrepôts frigorifiques pour lamener leurs concurrents. Dans les premières années du XX^e siècle, ils investissent dans l'élevage de volailles en Russie et en Chine et convoient rapidement en Europe d'énormes quantités d'œufs qu'ils vendent à très bas prix. Ils ouvrent des entrepôts frigorifiques et des magasins de détail en Grande-Bretagne, en France, en Russie, aux États-Unis et en Afrique du Sud. Ils se lancent dans le transport maritime en 1911 puis, à partir de 1913, dans l'élevage et le négoce de viande en Argentine ; au début de la guerre, ils achètent des terres et des usines de réfrigération au Venezuela, en Australie et au Brésil³. Tandis que leurs sociétés deviennent parmi les premières entreprises internationales réellement intégrées, les frères apprennent vite à suivre deux règles d'affaires essentielles : d'abord, ne jamais dévoiler ses projets ; ensuite, ne jamais laisser les autres faire pour vous ce que vous pouvez faire vous-même. « On ne fait pas d'affaires avec eux, a dit une fois un de leurs concurrents. Ils sont partout dans les affaires et veulent l'affaire de tous. »

Le secret de leur succès a été de penser en termes de monopole. Ils donnaient à leurs sociétés des noms différents pour cacher leur

après la Seconde Guerre mondiale, c'est le modèle de l'OCDE privilégiant les droits des pays de résidence qui va s'imposer. Mais ça n'a pas empêché les multinationales de garder toujours une longueur d'avance sur les fiscs des pays riches.

De la même façon qu'ils ont pressuré leurs concurrents aux deux bouts du marché (auprès des producteurs et des consommateurs), les Vestey et les autres multinationales vont pressurer les services fiscaux en transférant au « milieu » – c'est-à-dire dans les pays à faible fiscalité – les profits générés dans les pays producteurs et consommateurs. Si vous possédez à la fois les ranchs, les entrepôts frigorifiques, les docks, les navires, les assureurs, les grossistes et les détaillants, vous pouvez ajuster les prix auxquels chaque filiale de votre groupe facture à l'autre ses biens et services et localiser votre profit là où ça vous arrange le plus. « Et là où ça vous arrange le plus, note Knightley, c'est évidemment là où vous paierez le moins d'impôts ou, mieux encore, là où vous n'en paierez pas du tout. » Le principe est exactement le même que celui des prix de transfert pratiqués aujourd'hui par les multinationales de la banane dans le chapitre précédent.

« En siphonnant leurs profits – souvent par une chaîne d'intermédiaires – en direction d'une société de portefeuille installée dans un paradis fiscal, au lieu de les transférer à la société-mère, elles [les multinationales] parviennent à n'être imposées nulle part », explique le professeur Sol Picciotto, un spécialiste des questions fiscales internationales. Les multinationales ont ainsi transformé un système destiné à éviter la double imposition en un système de double *non*-imposition. Cela leur procure des capitaux à réinvestir bon marché qui leur permettent de se développer plus rapidement que leurs concurrents plus petits et moins internationalisés.

L'Organisation des Nations unies, qui a succédé après-guerre à la Société des Nations, a rédigé en 1980 un premier modèle de convention fiscale censée rééquilibrer la balance en faveur de la taxation à la source et des pays en développement. L'OCDE est non seulement intervenue vigoureusement pour s'assurer que son propre modèle reste la référence, mais elle s'est employée activement à affaiblir le modèle de l'ONU. Aujourd'hui, le modèle promu par les nations riches domine presque exclusivement : la double imposition perdure et de nombreux impôts qui, dans un monde plus juste, devraient être perçus dans les

pays pauvres le sont dans les pays riches. Apparemment, les élites des pays en développement s'accommodent de la pauvreté autour d'eux ; il est vrai que les paradis fiscaux mettent leur butin à l'abri du fisc, tandis que leurs concitoyens plus pauvres et les donateurs étrangers continuent à régler les factures du pays.

La déposition de William Vestey devant la commission royale de 1920 montre un homme habitué à parvenir à ses fins. « Si j'abats une bête en Argentine et que je vends les produits de cette bête en Espagne, la Grande-Bretagne peut très bien ne toucher aucun impôt sur cette opération, déclare-t-il. Vous pouvez faire ce que vous voulez, mais ça, vous ne pouvez pas l'avoir. »⁸ Il menace d'installer sa société ailleurs – et des milliers d'emplois avec – s'il n'obtient pas ce qu'il veut. Les membres de la commission, indignés par ce manque de patriotisme envers un pays qui vient juste de traverser une guerre terrible, contre-attaquent. « Vous ne devez donc rien payer pour avoir le privilège de vivre ici ? », demande un membre de la commission. William Vestey refuse de répondre. « Sauf votre respect, poursuit son interlocuteur en s'adressant au président, j'aimerais avoir une réponse. C'est une question qui me tourmente beaucoup depuis que le témoin est assis. »

La Grande-Bretagne n'allait finalement pas céder aux frères Vestey, qui continuent à vouloir rentrer chez eux : « Je suis né dans cette bonne vieille ville de Liverpool, déclare William, et j'ai bien l'intention de mourir au pays. » Leur tentative de lobbying ayant échoué, les frères élaborent alors un dispositif plus retors – un dispositif qui va nous permettre de mieux comprendre le monde trouble des paradis fiscaux : ils montent un trust. C'est la seconde étape du plan.

Dans l'imagerie commune, le meilleur moyen de cacher son argent est d'ouvrir un compte en Suisse ou au Liechtenstein où de solides lois protègent le secret bancaire. Bien sûr, il ne faut pas sous-estimer l'importance du secret bancaire ; mais ce que beaucoup ignorent, c'est que les trusts sont d'une certaine manière l'équivalent anglo-saxon du secret bancaire. Ils peuvent même produire des formes de secret bien plus difficiles à percer que le silence d'un banquier helvétique.

Le concept du trust remonte au Moyen Âge, au moment du départ en croisade : pendant leur absence, les chevaliers confiaient leur domaine

CHAPITRE 3

UNE LUCRATIVE NEUTRALITÉ

La Suisse, *le plus ancien paradis fiscal d'Europe*

Le 26 octobre 1932, à 4 h 10 du matin, le bel immeuble qui abrite aux Champs-Élysées les discrets bureaux parisiens de la banque suisse Basler Handelsbank est le théâtre d'une descente de police¹. Un informateur haut placé dans la banque a fourni à celle-ci une liste de 1 300 clients soupçonnés d'évasion fiscale. Ces informations s'avèrent fiables : dans le hall, les policiers interpellent plusieurs personnes portant sur elles au total plus de 200 000 francs en espèces. Tandis que l'enquête progresse, la liste des suspects s'allonge : elle compte bientôt 2 000 noms, où figurent quelques personnalités parmi les plus riches et les plus puissantes de France.

Deux semaines après la descente de police, lors d'un débat orageux à la Chambre, l'écu socialiste Fabien Albertin – qui s'est procuré la liste des clients de la banque – offre aux députés qui lui réclament « des noms ! des noms ! » quelques morceaux de choix : deux évêques sont sur la liste, révèle-t-il, une douzaine de généraux, le contrôleur général de l'armée, trois sénateurs, quelques anciens ministres et une brochette d'industriels et d'entrepreneurs célèbres comme la famille Peugeot, le propriétaire du *Figaro* ou celui du journal concurrent *Le Matin*. Cinq autres banques suisses sont impliquées. Le député estime que la France perd chaque année quatre milliards de francs – une somme considérable pour l'époque². Un élu communiste compare le traitement bienveillant auquel sont soumis les riches fraudeurs du fisc à celui beaucoup moins clément d'un petit commerçant condamné à trois ans de prison pour fraude à la sécurité sociale.

Dans les années 1920 – au moment même où les Vestey se livraient à leurs propres acrobaties fiscales –, les banquiers suisses vantaient de façon si indécente leur « discrétion absolue » que le ministre des Affaires étrangères du pays, par crainte de mesures de rétorsion, leur avait demandé de modérer leur discours. Les gouvernements européens s'inquiétaient non seulement des pertes de recettes fiscales mais également de la fuite des capitaux allemands en Suisse, ce qui entravait le paiement des réparations imposées à l'Allemagne après la guerre par le traité de Versailles. Le Conseil fédéral helvétique avait en 1924 « décidé de rejeter fermement [...] toute mesure destinée à combattre l'évasion fiscale. »³

Ce nouveau scandale toutefois est différent. En pleine Grande Dépression, alors que la France prépare un budget d'austérité sévère, l'opinion publique est particulièrement vindicative. Trente-huit juges d'instruction à Paris sont chargés d'enquêter sur les 2 000 noms de la liste, et le ministre français des Finances promet de combattre l'évasion fiscale par « tous les moyens à la disposition du gouvernement »⁴. La Suisse rejette toutes les demandes de collaboration des autorités françaises. « Il ne serait en aucun cas dans notre intérêt d'accorder l'entraide judiciaire aux fonctionnaires français, note un document officiel confidentiel. Celle-ci pourrait avoir des répercussions très dommageables sur l'activité importante que les dépôts étrangers génèrent pour nos banques. »⁵ Mais quand la France emprisonne deux responsables de la Basler Handelsbank pour entrave à l'enquête, la Suisse et ses banquiers passent à l'action.

Une floraison d'articles paraît d'abord dans la presse helvétique : ils s'intéressent surtout aux méthodes musclées de la police française et ignorent complètement la question de la fraude fiscale en période d'austérité. Les journaux locaux dépeignent leur pays comme la victime de gouvernements étrangers oppressifs et brutaux : il s'agit d'une « offensive contre la Suisse », d'une « véritable campagne de haine ». (Ce sont presque les mêmes titres que l'on a pu voir récemment lorsque la justice des États-Unis s'est mise à enquêter sur la banque UBS soupçonnée d'aider de riches Américains à échapper au fisc.) La suite des événements est toutefois beaucoup plus intéressante.

Selon une légende aujourd'hui largement répandue, la Suisse aurait mis en place le secret bancaire pour protéger les avoirs des

Pour de nombreux Suisses, la Seconde Guerre mondiale a été un temps de résistance et d'héroïsme, confirmant le caractère exceptionnel du pays. Coincée entre l'Italie de Mussolini et l'Allemagne d'Hitler, la petite Confédération courageuse a su rester libre toute seule. Le 25 juillet 1940, le général Guisan réunit le corps des officiers suisses et promet de défendre la nation. Il ordonne un redéploiement stratégique : l'armée ne défendra pas les frontières mais se repliera à l'intérieur des Alpes. Les troupes d'Hitler peuvent bien envahir Zurich, Genève ou Lucerne dans les plaines, elles auront beaucoup de mal à déloger la fine fleur de l'armée suisse de ses positions fortifiées dans des montagnes inexpugnables. La Suisse, dit Guisan, se battra jusqu'au bout. Telle a été l'heure de gloire de l'armée helvétique. Derrière la grande histoire, toutefois, se cachent des événements beaucoup moins héroïques. Les premiers concernent les banques suisses, mais d'autres, moins connus, doivent aussi être évoqués.

La Suisse a longtemps eu l'obligation constitutionnelle d'accueillir les réfugiés politiques. Cependant, en avril 1933, quelques semaines après l'arrivée d'Hitler au pouvoir, le pays adopte une nouvelle loi qui refuse aux juifs le droit de bénéficier automatiquement de l'asile, au motif qu'ils ne sont pas des réfugiés politiques mais des réfugiés raciaux. « Nous devons nous défendre de toutes nos forces et, si nécessaire, sans pitié contre l'immigration des juifs étrangers, notamment ceux originaires de l'Est », déclare Heinrich Rothmund, chef de la police au département fédéral de Justice et Police. Pour faciliter le tri aux postes frontières, Rothmund réussit même en 1938 à convaincre la Gestapo de tamponner le passeport des juifs d'un J majuscule¹⁹. Il s'agit là bien sûr d'une initiative des dirigeants suisses, non du peuple : de nombreux citoyens helvétiques ont accueilli et protégé des migrants juifs et protesté vivement contre cette politique brutale. Selon plusieurs études, la majorité de la population était antinazie²⁰.

Quand la guerre éclate en 1939, la Suisse intensifie ses restrictions et expulse par la force de nombreux juifs qui ont traversé ravins et montagnes pour fuir les nazis. Les juifs sur place doivent prendre en charge financièrement tout nouvel arrivant. « Les juifs sont soumis à un interrogatoire approfondi avant d'être autorisés à bénéficier du droit de refuge sur le sol de la Confédération, note un journal suisse. Les capitaux bénéficient du droit d'asile sans aucune investigation. »²¹

La neutralité, expliquent les autorités helvétiques, doit s'entendre uniquement au sens militaire ; la neutralité économique est « un concept juridique inconnu », selon le président suisse. En 1942, la Suisse ferme de fait ses frontières aux juifs²². D'après Tom Bower dans son livre *Blood Money: The Swiss, the Nazis and the Looted Billions*, les seuls qui parviennent à entrer légalement dans le pays « sont les quelques chanceux qui ont coopéré en permettant aux Suisses de profiter de leur détresse ». Par exemple, un homme d'affaires de Berlin a vendu sa fabrique de chaussures à une entreprise helvétique pour un mark avec la garantie d'un visa d'entrée en Suisse.

Dès les premiers temps de la guerre, des particuliers et des sociétés allemandes transfèrent des fonds en Suisse en cas de défaite de l'Allemagne, afin notamment de pourvoir à l'instauration éventuelle d'un Quatrième Reich²³. En septembre 1939, le ministère allemand de l'Économie crée une division spéciale de contrôle des opérations de change destinée à camoufler les biens allemands à l'étranger, avec la Suisse comme plate-forme opérationnelle. De grands groupes industriels allemands, dont des entreprises d'armement et IG Farben – la société chimique qui fabrique le gaz asphyxiant utilisé dans les camps de la mort –, recrutent des administrateurs et des *trustees* suisses pour gérer des structures juridiques assurant l'anonymat des actifs²⁴. Des mandataires travaillant pour Göring, Goebbels, Ribbentrop et Hitler lui-même stockent dans le pays des objets précieux, des bijoux et des œuvres d'art pillés dans des musées et des collections privées un peu partout en Europe. Une note du Département d'État américain, établie d'après des documents saisis en Allemagne, dévoile des montages bien connus des spécialistes contemporains des paradis fiscaux : fausses factures, sociétés écran, paiements échelonnés liés à des contrats fictifs, etc. Un important banquier de Berne affirme en 1941 à un diplomate anglais que « tous les principaux dirigeants des gouvernements des pays de l'Axe ont des avoirs en Suisse »²⁵. Ainsi, si Hitler n'a jamais envahi le pays, c'est non seulement parce que c'était un « morceau indigeste » – comme l'a dit un haut dignitaire nazi²⁶ –, mais aussi parce que la Suisse et le minuscule Liechtenstein voisin étaient ses deux « coffres-forts » – le mot est d'un avocat bernois²⁷.

De même que les paradis fiscaux accueillent aujourd'hui l'argent de la corruption en provenance des pays pauvres, la Suisse a, semble-t-il,

CHAPITRE 4

UN AUTRE MONDE POSSIBLE

Le combat de Keynes contre le capital financier

C'est sur un ton curieusement défensif que Robert Skidelsky, le grand biographe de John Maynard Keynes, préface l'édition américaine du troisième volume de sa biographie consacrée au célèbre économiste anglais. Il rejette l'accusation de Bradford DeLong, un économiste américain réputé, selon laquelle il – Skidelsky – serait tombé sous l'influence d'« une secte étrange et inquiétante de conservateurs britanniques nostalgiques de l'empire ». Skidelsky soutient que, pendant la Seconde Guerre mondiale, la Grande-Bretagne a lutté sur deux fronts : sur le premier, Churchill combattait l'Allemagne nazie ; sur le second, derrière la façade de la grande alliance occidentale, l'empire britannique, conduit par Keynes, combattait les États-Unis. Selon Skidelsky, le principal but de guerre des États-Unis, après la défaite de l'Axe, était de détruire l'empire colonial anglais. « Churchill s'est battu contre l'Allemagne nazie pour défendre la Grande-Bretagne et son empire ; Keynes s'est battu contre les États-Unis pour défendre le statut de grande puissance de la Grande-Bretagne. La guerre contre l'Allemagne a été gagnée ; mais, dans ses efforts pour vaincre, la Grande-Bretagne a épuisé tant de ressources qu'elle était condamnée à perdre à la fois et son empire et son statut de grande puissance. »¹

La controverse est complexe, ne serait-ce que parce que Harry Dexter White, le principal négociateur américain en face de Keynes à la conférence de Bretton Woods de 1944, a très certainement communiqué des renseignements à l'Union soviétique². Toutefois, si l'on en croit Skidelsky, il y a peu de doute que les deux pays étaient discrètement

engagés dans une lutte sans merci pour la suprématie financière. Ce n'est que longtemps après la fin du conflit que les deux rivaux ont abouti à un arrangement. Comme je le montrerai au chapitre suivant, cet arrangement s'est fait à travers la constitution du réseau de places off-shore contemporain.

Le présent chapitre examine ce qui s'est passé *avant* : la mise en place d'un système international reposant sur une étroite coopération entre les États et un contrôle strict des flux de capitaux transfrontaliers. Ce système, que Keynes a contribué à instaurer, était en un sens l'exact opposé du système fragmenté qui domine aujourd'hui, fondé sur l'idéologie du laisser-faire et les paradis fiscaux. En dépit de toutes ses imperfections, il a été un succès éclatant.

Comme tous les hommes de stature mondiale, Keynes avait une personnalité aux multiples facettes. Il a vécu vingt vies en une seule. Le déjà âgé Alfred Marshall, sans doute le plus grand économiste de sa génération, a confié un jour après avoir lu un opuscule de son jeune confrère : « À la vérité, nous autres, têtes chenuës, n'avons plus qu'à nous pendre si les jeunes gens peuvent se frayer avec tant d'aisance un chemin si droit à travers de si grandes difficultés. » Keynes se fait d'abord un nom en 1919 avec un pamphlet au retentissement international, *Les Conséquences économiques de la paix*. Il soutient que les énormes réparations imposées à l'Allemagne après la Première Guerre mondiale mèneront le pays et l'Europe à la ruine, avec de terribles conséquences. Critiquant la « stérilité cupide » de la France³ qui lutte avec acharnement pour imposer des réparations gigantesques à l'Allemagne vaincue, il écrit : « La paix est scandaleuse et impossible et n'apportera rien avec elle si ce n'est le malheur. » Il avait vu juste : les contradictions du traité de Versailles ont posé les jalons de l'ascension d'Hitler et de la Seconde Guerre mondiale.

Keynes se lance ensuite dans la spéculation sur les marchés ô combien périlleux des devises et des matières premières, ne consacrant à cette tâche qu'une heure et demie par jour alors qu'il est encore au lit⁴. Il dédaigne les tuyaux entre initiés qui ont contribué au boom de Wall Street dans les années 1920 ; armé au contraire d'une connaissance encyclopédique de la finance et des relations internationales, et affligé de toutes les croyances et névroses de son milieu, il se plonge dans les

une redistribution de la propriété. Aujourd'hui, plus de 95 % des acquisitions sur les marchés mondiaux sont constitués d'opérations secondes de cette sorte et ne contribuent pas à l'investissement réel.

Keynes explique ce qui se passe quand la gestion des activités économiques échappe aux propriétaires de sociétés – les détenteurs des bouts de papier –, et notamment quand le phénomène s'internationalise. « Le même principe étendu à l'échelle internationale devient intolérable en période de tensions, poursuit Keynes. Je ne suis pas responsable de ce que je possède et ceux qui gèrent mon bien n'ont pas de comptes à me rendre. » Un calcul théorique peut certes montrer qu'il est utile du point de vue économique que des bouts de papier soient échangés tout autour de la planète en fonction de l'offre et de la demande du marché, concède Keynes. « Mais on voit à l'expérience que le fait que le propriétaire soit éloigné de la gestion est préjudiciable aux relations entre les hommes, et que cela provoque tôt ou tard des tensions et des inimitiés qui finissent par réduire à néant les calculs financiers. »

Ces phrases sont plus que jamais d'actualité dans un monde où les dérivés de crédit et autres créations de l'ingénierie financière ont engendré le chaos économique, en dressant des barrières sophistiquées et infranchissables entre les investisseurs et les actifs qu'ils détiennent. D'énormes quantités de prêts hypothécaires et d'emprunts contractés sur carte de crédit ont été empaquetées dans des produits financiers brumeux, puis rempaquetés et revendus successivement à des chaînes d'investisseurs à travers le monde, chacun plus éloigné que le précédent des entreprises et des personnes réelles. Brasser la propriété de bouts de papier doit permettre, en théorie, de drainer les capitaux vers les projets offrant les meilleurs rendements en fonction de leur risque. Les bons projets méritent d'être financés, n'est-ce pas ? Un peu de spéculation sur ces marchés est censée améliorer l'information et uniformiser les prix. Mais quand le volume de ces échanges est cent fois supérieur à celui de l'activité économique sous-jacente, le résultat est catastrophique.

Le réseau des paradis fiscaux, qui applique une sorte de super lubrifiant sur les flux de capitaux, a considérablement aggravé les antagonismes à l'intérieur du capitalisme. Comme nous avons pu le constater en 2007, il est aussi d'une inefficacité extraordinaire. Il n'y a qu'à regarder le montant des richesses détruites et les coûts à la charge

des contribuables – sans même parler des autres éléments qui, au sein des paradis fiscaux, contribuent à rendre le système économique artificiel et abstrait : le secret et la complexité grandissante des montages auxquels recourent les sociétés pour placer leur argent à l'étranger.

Les paradis fiscaux, en protégeant les investisseurs des lois et des réglementations nationales, aggravent tous les travers de la finance. Ils empêchent toute surveillance effective des marchés financiers, augmentent la probabilité des crises et permettent aux professionnels avertis de déléster les investisseurs des risques et des coûts des renflouements bancaires et de les transférer sur les épaules des contribuables. L'« efficacité » que revendiquent les partisans des paradis fiscaux est un leurre. Les capitaux ne se dirigent plus là où ils trouveront les meilleurs rendements, mais là où ils bénéficient des meilleures subventions fiscales, jouissent du plus profond secret et peuvent le mieux échapper aux lois, règles et réglementations qui ne leur conviennent pas. Ces incitations n'ont rien à voir avec l'allocation optimale du capital. Keynes avait entièrement raison.

C'est sous cet angle que nous pouvons examiner maintenant l'un des plus grands succès de Keynes : la mise en place, après la Seconde Guerre mondiale, d'un nouvel ordre financier international – la parfaite antithèse du système actuel.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, Keynes est envoyé à Washington pour négocier avec les Américains. Il se rend compte alors de la difficulté de sa mission : la plupart des Américains sont plus hostiles aux Britanniques qu'il ne croyait. Roosevelt, écrit Skidelsky, avait une haine profonde de l'empire britannique, ne faisait pas confiance à l'aristocratie anglaise et soupçonnait le Foreign Office de sympathies profacistes¹⁰. Après l'éclatement de la bulle du crédit à la fin des années 1920 et la Grande Dépression qui s'en était suivie, les Américains avaient plutôt bien réussi à museler Wall Street, et beaucoup regardaient avec suspicion la City de Londres – le véritable centre de l'empire britannique tant détesté –, nettement moins réglementée. En outre, la Grande-Bretagne appliquait une politique discriminatoire à l'encontre des produits américains dans le commerce international, et les opposants républicains à Roosevelt étaient terrifiés à l'idée de se trouver mêlés à un nouveau conflit. Pourquoi, se demandait-on,

CHAPITRE 5

EURODOLLARS : LE VRAI BIG-BANG

*L'Euromarket, les banques
et la grande évasion*

Le système de Bretton Woods s'est épanoui pleinement dans les années 1950 : l'économie américaine était prospère et chaque habitant du pays a pu acheter son premier réfrigérateur ou sa première télévision. Wall Street était encadrée par de solides mesures de réglementation, mises en place pour la plupart après la Grande Dépression. Les gouvernements élus ayant dompté les banquiers, il a donc fallu aux financiers de Wall Street trouver un moyen de contourner les contraintes intérieures : Londres leur a offert une échappatoire.

C'est au milieu des années 1950 qu'on commence à identifier à la City de Londres un nouveau genre d'activité. Personne n'est d'accord pour dater le phénomène avec précision, mais il est sans doute détecté pour la première fois en juin 1955, lorsque la Banque d'Angleterre remarque d'étranges opérations à la Midland Bank (aujourd'hui filiale de HSBC)¹. À l'époque, les idées de Keynes régnaient en maître sur les marchés : tout le monde s'accordait à penser que libéraliser la finance reviendrait à asservir les États sous une forme ou une autre. Les taux de change étaient fixes mais ajustables ; les banques n'étaient pas censées prendre des dépôts ou effectuer des transactions en monnaie étrangère, sauf pour réaliser des opérations spécifiques avec leurs clients ; enfin, les gouvernements contrôlaient sévèrement les entrées et sorties de capitaux et leur vitesse de circulation dans l'économie.

Il s'avère justement que la Midland Bank enfreint les contrôles de change : elle prend des dépôts en dollars pour des transactions sans

lien avec ses activités commerciales et, de plus, rémunère ces dépôts à des taux d'intérêt sensiblement supérieurs à ceux autorisés par la réglementation américaine. Un des hauts fonctionnaires de la Banque d'Angleterre convoque alors pour un entretien le directeur des opérations étrangères de la Midland – lequel, selon son interlocuteur, « lui sait gré de l'avertissement »². En ce temps-là, la régulation bancaire consistait essentiellement à inviter pour le thé le contrevenant à la Banque d'Angleterre, et un froncement de sourcils dans sa direction lui indiquait qu'il avait franchi la ligne rouge. Circonstance favorable pour la Midland, la Grande-Bretagne consolidait alors à grand-peine ses fragiles réserves de change et la Banque d'Angleterre n'était pas disposée à entraver un nouveau champ d'activités internationales : « Il nous semble avisé, conclut-elle, de ne pas soumettre la Midland à davantage de pression. »³

La City de Londres était à l'époque l'archétype du réseau d'anciens^d, gouverné par des règles et des rituels élaborés. Les courtiers à escompte portaient des hauts-de-forme et, chaque soir en fin de journée, un peloton de la Garde en tunique rouge et bonnet à poil traversait la City. « Un banquier pouvait montrer qu'il désapprouvait une pratique déloyale rien qu'en traversant la rue, écrit Anthony Sampson dans l'édition de 2005 de *Who Runs This Place ?*. Derrière les conventions se logeait l'idée d'un club partageant des valeurs et une éthique communes. Ce club pouvait œuvrer très facilement contre les intérêts du public ou des tiers, *via* des accords secrets ou des délits d'initiés ; il était formé de cartels pouvant exclure les concurrents et les nouveaux venus. C'était d'ailleurs assez efficace. »⁴ Une solide poignée de mains suffisait souvent à sceller la confiance. « Beaucoup d'affaires se font sans qu'on s'encombre de protocoles d'accord, de réunions, de contrats et de tout le reste », disait Jo Grimond, l'ancien leader du Parti libéral⁵. À la différence d'aujourd'hui, ce club était dominé par l'establishment britannique. Il y avait bien la Foreign Banks' Association (l'Association des banques étrangères), cofondée en 1947 par le Crédit Lyonnais, le Comptoir national d'escompte de Paris, la Société de Banque Suisse, la Banque Belge et la Bank of China, mais les banques étrangères

^d En anglais « *old boys network* », expression à fort contenu culturel : elle désigne un réseau formé par les anciens élèves d'une grande école privée britannique et, par extension, tout groupe d'individus ayant forgé, au cours d'expériences passées communes (à l'université, dans l'armée, un parti, une entreprise, etc.), des liens qui perdurent dans le présent. (NdT)

économiste renommé, exagère à peine quand il décrit le phénomène comme « un nouvel ordre bancaire [...] transformant le domaine de la comptabilité »³⁴. Gary Burn, l'un des rares chercheurs à avoir étudié le marché de façon approfondie, va encore plus loin : les eurodollars sont à la fois une « nouvelle forme d'argent, et le marché où cet argent est échangé ».

Le marché poursuit son explosion : 500 milliards de dollars en 1980, puis 2 600 milliards nets huit ans plus tard³⁵. En 1997, presque 90 % de tous les prêts internationaux sont réalisés via l'*Euromarket*. Il est aujourd'hui si tentaculaire que la Banque des règlements internationaux, chargée de surveiller les flux financiers mondiaux, a renoncé à essayer de mesurer sa taille ; concernant les marchés des changes, les données sur les eurodollars sont simplement agrégées aux autres.

De temps en temps, il arrive qu'un État tente de réguler le marché ou de le taxer – en vain à chaque fois. « L'eurodollar est une sale bête insaisissable, écrit l'économiste Jane Sneddon Little en 1975. En tentant de dompter le marché, les banquiers centraux se sont retrouvés dans la position impossible de devoir chasser l'éléphant avec un filet à papillons. Bien que certaines autorités nationales aient pu parfois lui frapper sur les pattes ou lui tordre la trompe, l'animal a réussi le plus souvent à s'engouffrer dans les brèches. [...] Il pose des difficultés que les banquiers centraux n'ont jamais rencontrées auparavant. »³⁶ Il est d'autant plus surprenant alors que ce marché, que Gary Burn qualifie d'« invention financière la plus importante depuis le billet de banque », fasse l'objet de très peu d'études³⁷. Mais c'est toujours le même problème avec les paradis fiscaux : personne n'y prête attention.

Un petit exercice de calcul nous aide à comprendre pourquoi l'*Euromarket*, et d'une façon générale les paradis fiscaux, sont très rentables – indépendamment du fait qu'ils permettent d'échapper à l'impôt. Les États imposent aux banques de garder en réserve une partie de l'argent qu'elles reçoivent. Imaginons une banque française qui, selon la réglementation nationale, doit conserver en trésorerie 10 % de ses dépôts. Les taux annuels en vigueur sont de 5 % pour les prêts et de 4 % pour la rémunération des comptes. Ainsi, pour chaque dépôt de 100 dollars, la banque peut prêter 90 dollars à 5 %, réalisant un gain de 4,50 dollars. Elle rémunère ensuite le dépôt à 4 % – soit 4 dollars –,

ce qui lui laisse 50 centimes. Si l'on soustrait maintenant les coûts de fonctionnement de la banque, disons 40 centimes, le profit final tombe à 10 centimes. Imaginons à présent une banque qui opère à Londres sur l'*Euromarket*. Sur ce marché non réglementé, il n'y a aucune réserve obligatoire. La banque peut donc prêter à 5 % l'intégralité des 100 dollars, réalisant un gain de 5 dollars. Si l'on enlève la rémunération du dépôt (4 dollars) et les coûts de fonctionnement (40 centimes), le profit s'élève alors à 60 centimes – soit six fois le profit réalisé par la banque française !

Bien sûr, la réalité est beaucoup plus complexe, mais l'idée de base est la même. Remarquons en passant que, dans cet exemple, personne n'a inventé un produit meilleur ou moins cher ; le métier de banquier n'est pas non plus devenu soudain plus « efficace ». La seule chose qui s'est passée, c'est que les banquiers ont multiplié par six leurs profits simplement en contournant la réglementation.

À première vue, le système peut sembler avantageux pour tout le monde dans la mesure où, dans un marché concurrentiel, les banquiers répercuteront une partie de ces profits auprès des emprunteurs et des déposants. Mais les clients des banques off-shore sont presque toujours les personnes ou les entreprises parmi les plus riches du monde. C'est l'un des traits récurrents du système : l'argent à bas coût est réservé aux banquiers et aux gérants des grosses fortunes, pas au commun des mortels. Nous retrouverons ce phénomène encore et encore. Ce n'est pas du reste le seul problème. Si les États imposent aux banques de conserver des réserves en capital, il y a une très bonne raison à cela : c'est pour se protéger contre les paniques financières. L'argent est bon marché en période faste, mais comme le disait Warren Buffett dans une formule célèbre : « C'est quand la mer se retire qu'on voit ceux qui se baignent nus. » Ainsi que le monde l'a redécouvert depuis 2007, ce sont les contribuables ordinaires, et non les joueurs du casino financier, qui finissent par payer l'addition.

Il y a une autre raison pour laquelle les banques doivent constituer des réserves. Imaginez que vous mettiez 100 dollars sur votre compte ; la banque, qui doit en conserver 10 %, peut donc prêter 90 dollars à l'un de ses clients pour les dépenser. Par un chemin ou un autre, les 90 dollars se retrouveront sur un autre compte, dans une autre banque qui pourra à son tour en prêter 90 % : 81 dollars retourneront alors

dans le circuit, et ainsi de suite. C'est le principe bien connu à la base du système des réserves fractionnaires. Si l'on mène les calculs jusqu'au bout, l'on s'aperçoit que, avec un taux de réserve obligatoire de 10 %, les 100 dollars initiaux ont gonflé jusqu'à 1 000 dollars en circulant dans l'économie.

On a du mal à concevoir que l'argent puisse apparaître ainsi *ex nihilo*, mais c'est pourtant en quoi consiste l'essentiel de l'activité bancaire. « La création monétaire est une chose étrange à se représenter », dit l'économiste J. K. Galbraith. « Le processus par lequel l'argent est créé est si simple que l'esprit en demeure confondu. » C'est le grand mystère du métier de banquier : une banque peut « accroître la taille de son bilan » en accordant des prêts. Autrement dit, elle crée de l'argent par le seul fait de le prêter – de l'argent sous forme de dette.

La création monétaire par les banques n'est pas mauvaise en soi ; toute la question est de savoir jusqu'où elles peuvent prêter sans mettre en danger l'économie. Afin de maîtriser la quantité d'argent en circulation et contrôler la liquidité, les autorités de régulation imposent aux banques des obligations en matière de réserve de capital. Mais imaginez maintenant un marché déréglementé comme l'*Euromarket* à Londres, où les banques ne sont tenues à ne constituer aucune réserve : les premiers 100 dollars placés en banque seront prêtés en intégralité, ce qui donnera lieu à un nouveau dépôt de 100 dollars, qui permettra à son tour un nouveau prêt de 100 dollars et ainsi de suite.

Dans la pratique, bien sûr, les choses se passent différemment ; nous serions sinon noyés sous l'hyperinflation depuis longtemps. En fait, il n'y a jamais à tout moment considéré qu'une demande limitée de crédits ; par ailleurs, si le volume des prêts augmente sur le marché off-shore, à un certain point, il se contracte ailleurs pour compenser. En outre, les eurodollars finissent un jour ou l'autre par rejoindre les circuits bancaires traditionnels, où leur croissance est ralentie du fait qu'ils sont soumis désormais aux obligations de réserve. Reconnaissons-le enfin : les banquiers prudents constituent souvent des réserves d'un montant supérieur à leurs obligations.

Une vive controverse dure depuis des décennies : dans quelle mesure l'*Euromarket* a-t-il contribué à augmenter la quantité d'argent en circulation à travers le monde, à favoriser la prise de risque et à construire une pyramide de dettes toujours plus toxiques ? Depuis que la seule

CHAPITRE 6

L'ARAIGNÉE TISSE SA TOILE

*Comment la Grande-Bretagne a bâti
un nouvel empire*

Les marchés des eurodollars ne sont pas nés d'un plan préétabli mais se sont développés selon leur logique propre, devenant rapidement des acteurs incontournables de l'économie mondiale. Cependant, dans les années 1960, un autre acteur est apparu, dont la naissance a été davantage concertée : un réseau centré sur Londres de paradis fiscaux disséminés à travers la planète, qui allait offrir aux capitaux étrangers des refuges secrets soumis à une faible fiscalité et à une faible réglementation. L'argent sale, entre autres, pourrait être géré par la City, tout en étant conservé suffisamment loin de Londres pour éviter à la Grande-Bretagne d'être stigmatisée. Les membres de ce puissant réseau allaient développer leur propre infrastructure privée, leur propre doctrine, un code de conduite quasi aristocratique et même le sentiment de partager une mission commune.

Les trois dépendances de la Couronne – Jersey, Guernesey et l'île de Man – allaient former le premier cercle de cette toile d'araignée, tourné prioritairement vers l'Europe. Les îles caribéennes des quatorze Territoires britanniques d'outre-mer – les derniers bastions de l'empire colonial – s'intéresseraient aux Amériques. Enfin, une série de territoires éparpillés à travers la planète achèveraient de donner au réseau une portée mondiale : des curiosités héritées de l'empire dans l'océan Pacifique, au Moyen-Orient et ailleurs – et surtout Hong-Kong, sous contrôle britannique, destiné à être la porte d'accès à la Chine et à toute la région.

Plus les pays déréglementeraient et ouvriraient leur économie, plus les capitaux afflueraient dans les centres off-shore pour finalement

tomber dans les rets de la toile d'araignée. Les paradis fiscaux exerceraient en outre une forte concurrence sur les régimes fiscaux, réglementaires et juridiques des États traditionnels, les forçant à libéraliser davantage leur secteur financier. Enfin, les établissements financiers de Londres, Wall Street, Amsterdam, Francfort et Paris ouvriraient très vite des filiales dans ces territoires.

L'essor de la finance off-shore, qui avait commencé avec la création de l'*Euromarket* à Londres au milieu des années 1950, allait donc se poursuivre grâce à un entrelacs de petits territoires semi-britanniques, d'abord dans les dépendances de la Couronne à proximité de la City, puis dans les îles des Antilles sous souveraineté du Royaume-Uni, puis en Asie, et enfin dans les atolls britanniques du Pacifique. Les pages qui suivent vous racontent cette histoire extraordinaire encore largement méconnue.

L'apparition de paradis fiscaux dans les Caraïbes date du moment où le crime organisé s'est pris d'intérêt pour le Code des impôts américain. Après la condamnation d'Al Capone pour évasion fiscale en 1931, son associé Meyer Lansky s'est ingénié à monter différents procédés pour faire sortir des États-Unis l'argent de la pègre et le faire revenir blanchi au pays. Chef mafieux habile, Lansky – modèle probable du personnage de Hyman Roth dans *Le Parrain 2* – est parvenu jusqu'à sa mort en 1983 à faire tomber toutes les accusations pénales portées contre lui. Il s'est vanté un jour que les activités auxquelles il participait étaient « plus grandes qu'U.S. Steel ».

Lansky commence en 1932 ses opérations avec les banques suisses en perfectionnant la technique de l'« auto-prêt »¹. Dans un premier temps, l'argent quitte les États-Unis sous une forme quelconque : valises de billets, diamants, billets d'avion, chèques bancaires, actions au porteur, etc. Il est placé ensuite sur un compte secret suisse, éventuellement via une *Anstalt* du Liechtenstein (une société dotée d'un seul actionnaire secret) pour renforcer l'opacité de l'opération. Enfin, la banque accorde un prêt à un complice installé aux États-Unis, et l'argent revient tout propre au pays. Le destinataire du prêt peut même déduire le paiement des intérêts de son revenu imposable en Amérique.

En 1937, Lansky, qui a déjà investi dans des casinos à Cuba hors d'atteinte du fisc américain, se lance là-bas avec ses amis dans les jeux,

XVIII^e siècle, l'île était déjà une sorte de paradis fiscal pour les riches négociants étrangers voulant échapper aux droits de douane anglais et effectuer des opérations illicites. Après les guerres napoléoniennes, des officiers britanniques démobilisés s'y sont installés pour ne pas payer d'impôt sur leur pension. L'île est également devenue un refuge pour les révolutionnaires européens, dont beaucoup avaient d'abord fui en Angleterre les persécutions de leur pays, avant d'être envoyés dans ce drôle de sas – notamment pour éviter des embarras politiques à la reine Victoria et lui permettre de faire bonne figure devant ses divers cousins de France, de Belgique, de Russie, de Hongrie et d'ailleurs. Par la suite, des fonctionnaires britanniques de retour des colonies ont commencé à s'y installer, et les banquiers de l'île ont utilisé les contacts de ces nouveaux arrivants pour développer leurs activités outre-mer. Leurs premiers clients ont été surtout des colons d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Extrême-Orient, désireux de mettre leurs avoirs à l'abri dans un lieu proche du Royaume-Uni. Quand ces pays ont acquis leur indépendance, certains se sont installés à Jersey, d'autres ont continué à vivre dans les ex-colonies tout en conservant leurs actifs dans l'île par crainte de l'instabilité politique ou des droits de succession. « Si vous viviez au Moyen-Orient et vouliez investir dans l'immobilier à Londres, explique Colin Powell, un ancien président de la Commission des services financiers de Jersey, vous ne le faisiez pas en votre nom propre – à cause des droits de succession après votre décès –, mais par l'intermédiaire d'une société de Jersey. »

Comme aux Caraïbes, les activités bancaires off-shore ont pris leur essor à Jersey dans les années 1960, quand les banques d'affaires telles Hambros ou Hill Samuel (aujourd'hui filiale de Lloyds TSB) se sont ouvertes aux dépôts. Voyager devenait de plus en plus facile, et un nombre grandissant d'expatriés britanniques installés à travers le monde a ouvert des comptes à Jersey, où non seulement les banques étaient fiables et impeccablement britanniques, mais où les intérêts bancaires étaient exonérés d'impôts. Beaucoup ne déclaraient pas leurs revenus dans leur pays de résidence – souvent des États africains rongés par la pauvreté –, sachant très bien qu'ils ne courraient aucun risque.

Martyn Scriven, secrétaire de l'Association des banquiers de Jersey, nous décrit la manière dont Jersey a étendu son réseau¹⁷. Scriven a d'abord dirigé la banque Barclays de Birmingham dans le centre

de l'Angleterre, dont l'activité principale consistait à prêter de l'argent aux entreprises, avant de prendre en charge les opérations de la Barclays à Jersey. « À mon arrivée ici, je suis passé de l'autre côté du bilan – de la colonne des prêts à celle des dépôts. Nous avions à la Barclays peut-être 100 000 expatriés britanniques ; ils travaillaient sur les plate-formes pétrolières, dans les hôpitaux, etc. » Les sommes les plus faibles – jusqu'à 25 000 livres, par exemple – étaient placées dans des banques de dépôt, les sommes plus élevées dans des trusts, qui protégeaient mieux l'anonymat.

« La recommandation des clients est le principal moyen de développer notre activité, déclare Scriven. Un client peut dire : "Je suis très satisfait, je voudrais vous présenter l'un de mes amis" – et vous construisez comme ça votre réseau. Vous rencontrez parfois des gens très intéressants. [...] Quelqu'un qui, il y a vingt ans, est parti à l'étranger pour travailler sur une plate-forme de Shell peut très bien aujourd'hui diriger les activités de la société en Afrique de l'Ouest. »

Il est facile d'imaginer comment une banque, par le biais des recommandations, peut gagner un jour comme client un ministre du Pétrole nigérian, un riche homme d'affaires indien ou un exploitant de casino sud-africain. Le réseau s'est étendu de la sorte – essentiellement au travers des anciennes connexions coloniales – et s'est raccordé à Londres. « Nous recueillons les dépôts des gens riches de toute la planète, et le gros de ces dépôts est envoyé à Londres, poursuit Scriven. Les banques consolident leur bilan chaque jour, et les excédents ne restent pas ici ; ils sont transférés soit dans une autre banque, soit à la City. Si je veux mettre de l'argent de côté, je le confie à papa. De grandes quantités d'argent partent d'ici pour Londres. »

Tout comme les Caïmans, Jersey a soigneusement préservé sa relation ambiguë avec la Grande-Bretagne. Les plus hauts fonctionnaires de l'administration publique sont nommés par Londres ; toutes les lois sont approuvées par le Conseil privé de Londres ; la défense et les affaires étrangères sont assurées par la Grande-Bretagne ; et Son Excellence le lieutenant-gouverneur représente la Reine. Londres n'émet presque jamais de protestation. « Je ne vois pas pourquoi ils n'interviennent jamais pour dire : "Ne faites pas ça" », s'étonne Powell¹⁸. En outre, tout comme pour les Caïmans, la Grande-Bretagne se donne beaucoup de mal pour dissimuler la réalité de son pouvoir.

CHAPITRE 7

LA CHUTE DE L'AMÉRIQUE

*Comment les États-Unis ont appris
à aimer les paradis fiscaux*

Au début de l'année 1966, un jeune économiste travaillant au siège new-yorkais de la Chase Manhattan Bank se voit remettre dans l'ascenseur de la société un mémo par un ancien agent du Département d'État. Il est difficile de savoir si la banque est au courant de ce mémo – il vient de Washington, non de la Chase –, mais le jeune économiste, Michael Hudson, est stupéfié par son contenu. Hudson a rejoint le monde de la banque par hasard : après des études d'économie à l'université de New York, il a travaillé dans la gestion bancaire pour le secteur immobilier avant de postuler à la Chase comme spécialiste de la balance des paiements – il était le seul candidat. Aujourd'hui, Hudson est un commentateur économique respecté, encore que controversé ; il dit volontiers que son expérience à la Chase – où, entre autres, il a mis à la porte un « méchant petit crétin » nommé Alan Greenspan – lui a appris l'essentiel de ce qu'il sait sur l'économie mondiale.

La Chase était alors la banque préférée des compagnies pétrolières, et Hudson se voit confier l'étude de la balance des paiements de l'industrie pétrolière : il s'agit de démontrer que ces compagnies sont « bonnes pour l'Amérique », afin de faciliter leurs actions de lobbying auprès du gouvernement. Hudson doit découvrir où les compagnies font leurs profits. À la production ? Dans les raffineries ? Dans les stations-service ? David Rockefeller, le président de la Chase, organise pour Hudson un rendez-vous avec Jack Bennett, le trésorier de la Standard Oil of New Jersey, aujourd'hui filiale de l'empire ExxonMobil. Bennett

lui donne une réponse : « Les profits sont faits ici même, dans mon bureau, dit-il à Hudson. À l'endroit que je choisis. »

Il fait référence aux prix de transfert – la technique comptable que j'ai décrite plus haut à propos des multinationales bananières, qui consiste à faire apparaître les profits de l'entreprise dans les paradis fiscaux et les coûts dans les pays à forte imposition. Bennett explique à Hudson comment les grandes multinationales à intégration verticale peuvent déplacer leurs profits à travers le monde sans enfreindre la loi. La compagnie vend le brut bon marché à une filiale maritime enregistrée au Panama ou au Liberia, qui le revend ensuite presque au prix de détail aux raffineries et aux points de vente. Dans les pays producteurs, les filiales vendent le pétrole à bas prix ; dans les pays consommateurs, elles l'achètent à haut prix ; toutes ces filiales génèrent donc peu de profits (et peu de rentrées fiscales pour les États concernés). En milieu de chaîne, toutefois, dans les paradis fiscaux comme le Panama ou le Liberia, les filiales achètent à bas prix et vendent à haut prix, et génèrent donc des profits importants exemptés d'impôt. Les normes comptables actuelles permettent toujours de dissimuler ce genre de pratique : les sociétés rassemblent les résultats réalisés dans différents pays sous une seule rubrique (souvent appelée tout bonnement « international »), et personne ne peut savoir où, par qui et comment les profits ont été générés. « Seul l'énorme pouvoir politique des industries extractives, déclare Hudson, a pu faire en sorte que les gouvernements restent si passifs devant l'hémorragie fiscale. »

Dans les années 1960, le phénomène était relativement limité comparé à aujourd'hui. La circulation des capitaux était sévèrement réglementée, les impôts étaient élevés et, même si les marchés en eurodevises étaient en pleine croissance, leur taille restait encore modeste. La France, entre autres, avait presque complètement interdit l'émission de titres étrangers afin d'éviter les sorties de capitaux, avec seulement quelques exceptions concernant les pays de la zone franc. Le capitalisme connaissait son âge d'or : les ménages américains, notamment les plus pauvres, voyaient leurs conditions de vie s'améliorer de façon spectaculaire ; c'était les Trente Glorieuses en France, le *Wirtschaftswunder* en Allemagne ; l'Italie s'élançait pour le *sorpasso* qui aurait lieu vingt ans plus tard quand son PIB dépasserait celui de la Grande-Bretagne ; le Japon expérimentait son propre miracle

travail de secrétariat. Bueller m'a confessé qu'environ quatre-vingt personnes sont employées ici, mais pas un seul avocat. Je me souviens alors de ce que me disait John Christensen à propos de son travail à Jersey comme administrateur de trust et de société : « Le poste a un titre ronflant, mais ce ne sont que des tâches administratives. On peut facturer des honoraires colossaux pour un administrateur de trust, mais pas pour un garçon de bureau. »

Il faut reconnaître qu'il y a tout de même quelques bonnes raisons de créer sa société au Delaware. Grâce à la manière remarquable dont cet État a su attirer les entreprises, la cour de la Chancellerie est devenue un véritable expert en droit des sociétés, avec une expérience et un savoir incomparables⁴². D'autre part, à mi-chemin entre New York et Washington, Wilmington dispose d'un avantage géographique incontestable : qui voudrait aller en Alaska faire un procès ?

Jusqu'au début des années 1990, les économistes du développement pouvaient encore se demander pourquoi certains pays échouaient à se développer, ou pourquoi la pauvreté était si répandue dans le monde, sans s'intéresser à la question de la corruption. En 1993, l'ONG Transparency International est fondée à Berlin ; elle cartographie la corruption et lance deux ans plus tard son célèbre « indice de perception de la corruption » (*Corruption Perceptions Index*, IPC). Puis le *Financial Times* désigne 1995 « année internationale de la corruption » et la Banque mondiale, qui jusque-là s'était montrée si courtoise envers les élites des pays en développement au point de bannir le mot « corruption » de ses documents officiels, reconnaît en 1996, lors d'un discours de son président James Wolfensohn, qu'il lui faut s'attaquer au « cancer de la corruption ». La Convention sur la lutte contre la corruption de l'OCDE entre en vigueur en 1999, et la Convention des Nations unies contre la corruption est adoptée par l'Assemblée générale en 2003. Jusqu'à encore très récemment, les pots-de-vin étaient déductibles des impôts dans de nombreux pays de l'OCDE. Mieux vaut tard que jamais, dira-t-on. Mais examinons ce qui suit.

L'IPC de Transparency International est sans doute un outil inestimable pour les investisseurs cherchant à mesurer le « risque-pays », mais les Nigériens savent déjà très bien qu'ils sont parmi les pays les plus corrompus au monde. S'ils veulent savoir où est passé l'argent

du pétrole – presque 500 milliards de dollars –, l’IPC leur est de peu d’utilité. Après la mort soudaine du président Sani Abacha, empoisonné alors qu’il était en compagnie de prostituées indiennes, on a appris qu’il avait fait main basse sur des milliards de dollars. Deux pays en particulier ont accueilli les sommes détournées : la Grande-Bretagne et la Suisse. Lors d’un entretien en mai 2006, Ngozi Okonjo-Iweala, la ministre nigériane des Finances, faisait le point sur la situation avec Paul Valley, un journaliste de l’*Independent* :

Ngozi : Les Suisses nous ont rendu à présent 500 millions de dollars d’argent volé. La Suisse a montré l’exemple.

Valley : Et les Britanniques ?

Ngozi : [Long gloussement de gorge] Que le Ciel m’assiste ! C’est très dur de juger les Britanniques. Sur l’allègement de la dette, la Grande-Bretagne a montré l’exemple.

Valley : Mais pourquoi traînent-ils les pieds pour rendre l’argent volé ?

Ngozi : Ç’a été plus dur avec eux. Notre président a soulevé très souvent la question avec le Premier ministre Blair. Finalement, il nous a remis 3 millions de dollars. Nous savons qu’il y a encore de l’argent, mais pendant qu’on discutait cet argent est parti ailleurs⁴³.

Selon l’IPC de Transparency International, la Grande-Bretagne et la Suisse – ainsi que les États-Unis – sont parmi les États « les plus propres » de la planète. En réalité, presque la moitié des vingt pays réputés les plus propres sont des juridictions du secret, tandis que les nations d’Afrique – les victimes de gigantesques fuites de capitaux – sont classées comme « les plus sales »⁴⁴.

En novembre 2009, Tax Justice Network a publié un nouvel indice, fruit de deux années de recherches par une équipe dédiée : l’« indice d’opacité financière » (*Financial Secrecy Index*, FSI), qui classe les pays en fonction du degré de secret qu’ils accordent aux acteurs de la finance. Pour mesurer ce degré d’opacité, une série de critères est examinée, par exemple l’existence de structures juridiques garantissant l’anonymat. Le résultat est pondéré en fonction de la taille de l’activité internationale des services financiers du pays. Rien de comparable n’avait jamais été entrepris. Lorsque les télévisions et les journaux du monde entier ont publié le classement, certains pays jugés les plus propres se sont retrouvés parmi les moins transparents.

Le Royaume-Uni était à la cinquième place du classement. Malgré son rôle historique déterminant dans l'émergence de la finance off-shore et sa place au centre de la toile d'araignée, ses structures internes étaient encore relativement transparentes. Les îles Caïmans étaient quatrième, la Suisse troisième. Le Luxembourg – un gigantesque mais discret pourvoyeur de secret financier – arrivait second. Qui donc était sur la première marche du podium ?

Les États-Unis d'Amérique.

CHAPITRE 8

LES SIPHONS DU DÉVELOPPEMENT

*Comment les paradis fiscaux ruinent
les pays pauvres*

Au début des années 1980, les grandes bases de l'architecture actuelle des paradis fiscaux sont déjà posées. Les paradis fiscaux européens traditionnels, au premier rang desquels la Suisse, coexistent désormais avec un réseau de paradis fiscaux plus flexibles et plus agressifs, constitué notamment d'anciens bastions de l'empire britannique liés étroitement à la City de Londres. Véritable État dans l'État, la City s'est transformée : autrefois club de gentlemen dédié à la gestion financière de l'empire colonial et que gouvernaient des rituels ancestraux et des règles tacites sur « ce qui ne se fait pas », elle est maintenant un centre financier international dérégulé, dominé par les banques américaines et intimement relié à la nouvelle toile d'araignée britannique. Autour des États-Unis, un réseau de places off-shore moins complexe mais tout aussi puissant s'est constitué, à l'initiative encore des banques américaines. Les marchés déterritorialisés des eurodollars, des euro-obligations, etc., font communiquer ces zones entre elles et les connectent aux économies « on-shore », ce qui permet aux banques de se soustraire à leurs obligations de réserve et aux autres réglementations contraignantes.

Alors que les vieux paradis européens abritent surtout la gestion d'actifs secrets et l'évasion fiscale de la ploutocratie du continent, les nouvelles zones britannique et américaine, bien qu'aussi très ouvertes à la fraude fiscale et à l'argent sale, se spécialisent de plus en plus dans les moyens de contourner la réglementation financière. Les acteurs de chaque zone travaillent volontiers ensemble, conformément à la

logique du laisser-faire économique, et les interconnexions se multiplient. Le monde off-shore devient plus fort : chaque territoire étant en concurrence avec les autres en matière réglementaire, fiscale, etc., la dynamique générale s'exacerbe.

Le système de Bretton Woods, fondé sur la coopération internationale et un étroit contrôle des capitaux, s'est effondré dans les années 1970 : ainsi a pris fin l'âge d'or du capitalisme qui avait suivi la Seconde Guerre mondiale. Le monde est entré dans une ère de croissance molle ponctuée de crises financières et économiques à répétition, notamment dans les pays en développement.

Tandis que les paradis fiscaux se développaient et métastasiaient partout sur la planète, des bataillons entiers d'avocats, de comptables et de banquiers se sont occupés de faire tourner la machine. Des transformations idéologiques ont favorisé et accompagné le processus de dérégulation et de mondialisation financières. L'*Euromarket* de Londres d'abord, les autres places off-shore ensuite, se sont employés à fournir aux banques américaines une plate-forme pour échapper à la stricte législation des États-Unis, ce qui a permis au secteur financier de se développer considérablement et d'asseoir son emprise sur la classe politique à Washington. Des banques géantes « trop grosses pour faire faillite » sont apparues, alimentées par les fonds issus de l'évitement fiscal et protégées par la garantie implicite du contribuable en cas de difficulté. La transformation en paradis fiscal des États-Unis eux-mêmes a attiré dans le pays d'énormes quantités d'argent, ce qui a rendu les banques plus puissantes encore. L'ancienne alliance entre Wall Street et la City, qui n'avait pas survécu à la Grande Dépression et à la Seconde Guerre mondiale, a pu ressusciter.

Beaucoup pensaient qu'en éliminant la double taxation et en permettant aux capitaux de circuler sans entrave, les centres off-shore favoriseraient l'économie mondiale. En réalité, le système a rarement créé de la valeur : les paradis fiscaux se sont contentés de redistribuer les richesses (en faveur des plus fortunés) et les risques (aux dépens des contribuables) et d'encourager une nouvelle forme de délinquance. John Moscow, un avocat américain spécialiste de la lutte contre la criminalité, résume ainsi le problème : « L'argent est le pouvoir, et nous plaçons ce pouvoir dans des comptes en banque gérés par des gens qui n'ont de comptes à rendre à personne et qui du coup font n'importe quoi. »¹

garantira que cette dernière n'impose pas les profits de l'entreprise ; mais comme ce pays tiers lui-même n'imposera pas *non plus* ces profits, l'entreprise pourra donc les sortir de Tanzanie et les transférer ailleurs sans payer un sou. Le pays tiers aura joué un rôle d'interface entre la Tanzanie et le reste du monde – une interface à fiscalité nulle. « De même que deux footballeurs marqués de près passent le ballon à un troisième qui n'est pas marqué », explique le professeur Sol Picciotto, un spécialiste des paradis fiscaux, le recours à un pays tiers « peut ouvrir des brèches importantes dans la défense des administrations fiscales ».

Les paradis fiscaux justifient souvent leur existence en disant qu'ils permettent d'éviter la double taxation et de fluidifier les flux d'investissement. Mais il y a d'autres moyens d'éviter la double taxation et de s'assurer que les investissements se dirigent là où ils sont nécessaires. Ce qu'ils permettent surtout, c'est la double *non-taxation*³². Dans notre exemple, ce sont à la fois la Tanzanie et l'Allemagne qui, de manière tout à fait légale, ont été privées de recettes fiscales.

Il y a plus de 2500 conventions fiscales en vigueur à travers le monde – un effet important mais mal connu de l'essor des échanges et des investissements internationaux. Deux organisations établissent les règles dans ce domaine et proposent des modèles de convention : l'OCDE, le club des pays riches, et l'ONU, où les pays pauvres peuvent se faire entendre. Sans surprise, c'est l'OCDE qui est la plus influente. Elle s'emploie activement à s'assurer que prédominent ses modèles de convention, plus favorables aux pays riches qu'aux pays pauvres, et à saper les efforts de sa rivale, l'ONU. John Christensen, l'ancien conseiller de Jersey reconverti en militant de la transparence financière, se souvient d'une réunion sur la fiscalité organisée par les Nations unies à Genève en 2009, et notamment des interventions du représentant de la Grande-Bretagne, qu'on aurait dites coordonnées avec le représentant du Liechtenstein : « Il ne cessait d'interrompre le débat, dit Christensen. C'était un assaut général contre les pays en développement qui souhaitaient mieux défendre leurs intérêts par une augmentation des ressources du Comité fiscal des Nations unies. C'était lui le meneur. Deux fois le président lui a demandé de "[les] laisser parler". Les personnes présentes étaient *vraiment* furieuses contre lui : on voyait tous qu'il bloquait le processus pour protéger les intérêts du Royaume-Uni et des États-Unis. »

Ces deux pays donateurs sont ravis que leur société civile respective soit tout occupée à débattre du montant de l'aide au développement, alors que des sommes autrement plus considérables sont en jeu en matière fiscale. Personne n'a jamais mené d'étude au niveau mondial, mais si l'on considère que c'est 18 000 milliards de dollars qui ont transité en 2008 aux Pays-Bas – un « *treaty haven* » parmi d'autres –, il n'est pas absurde de penser que des dizaines, voire des centaines de milliards de dollars de recettes fiscales ont été perdus par les pays en développement. Ce chiffre (qui relativise grandement le montant total de l'aide étrangère) concerne en outre une activité *légitime* : il n'est pas inclus dans les chiffres concernant les flux d'argent illicites mentionnés plus haut – il doit leur être ajouté. Trevor Manuel, le ministre sud-africain des Finances, résumait très bien l'incohérence du débat sur l'aide au développement : « Il est contradictoire de soutenir une hausse de l'aide au développement tout en détournant les yeux des pratiques des multinationales et autres qui érodent la base fiscale des pays pauvres. »

Les paradis fiscaux permettent de comprendre pourquoi la carte des flux d'investissements internationaux paraît souvent étrange. Les deux plus grandes sources d'investissements étrangers en Chine en 2007 n'étaient ni le Japon ni les États-Unis ni la Corée du Sud, mais Hong-Kong et les îles Vierges britanniques³³. De même, la plus grande source d'investissements étrangers en Inde – 43 % du total – n'était ni les États-Unis ni le Royaume-Uni ni la Chine, mais Maurice, une étoile montante du monde off-shore³⁴. Ce dernier pays offre d'ailleurs une histoire intéressante.

Après une période de domination française (le pays est encore largement francophone), l'île a longtemps fait partie de l'empire colonial britannique et entretient aujourd'hui des liens étroits avec la City de Londres³⁵. Elle s'est constituée en centre off-shore en 1989 avec l'aide de la City, de Jersey et de l'île de Man. Par de nombreux aspects, c'est un paradis fiscal idéal : le pays est stable politiquement, il dispose d'une force de travail bon marché, bien formée et multilingue, et son fuseau horaire est parfait pour travailler avec l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Bien qu'indépendant, il est membre du Commonwealth et sa juridiction d'appel suprême est le Conseil privé de Londres.

Rudolf Elmer a travaillé dans le secteur off-shore de l'île de 2006 à 2008 pour la Standard Bank : « Avant d'être envoyé là-bas, j'ai été

CHAPITRE 9

L'ENGRENAGE

Aux racines de la crise

La pratique de l'usure – prêter de l'argent à des taux d'intérêt excessifs – traîne une longue histoire honteuse. Le prophète Ézéchiël classe l'usure aux côtés du viol, du meurtre et du vol dans la liste des « choses abominables » ; dans la Bible, l'*Exode*, le *Deutéronome* et le *Lévitique* l'interdisent ; pour Platon et Aristote, elle est immorale et injuste. Dans la *Divine comédie* de Dante, les « infâmes usuriers » sont assis dans le septième cercle de l'Enfer, et le Coran stipule que « les récidivistes [de l'usure] seront voués au Feu éternel ». Quand dans l'Antiquité les Grecs ont libéralisé les taux d'intérêt, les Athéniens endettés pouvaient être vendus comme esclaves. On peut certes discuter de la plus ou moins grande nocivité de l'usure, mais dans un marché déréglementé les personnes pauvres et vulnérables finissent toujours par payer le plus. Des taux annuels de 400 % ne sont pas rares¹.

Au cours de leur histoire, les États-Unis ont encadré avec soin les taux d'intérêt. Cependant, une nouvelle ère s'ouvre en 1978 quand la First National Bank of Omaha (une banque du Nebraska) commence à vendre son contrat de carte de crédit « BankAmericard » aux habitants du Minnesota. À l'époque, l'État du Nebraska autorise les banques à facturer des taux d'intérêt jusqu'à 18 % par an, alors qu'au Minnesota le maximum autorisé est de 12 %. L'Avocat général du Minnesota cherche à empêcher les banques de facturer des taux d'intérêts plus élevés. Le Nebraska est-il en droit de proposer son taux de 18 % aux habitants du Minnesota ? La Cour suprême juge que oui, et Wall Street en prend acte : si un État abroge ses plafonds sur les taux d'intérêt, alors cette disposition peut s'appliquer à tous les États-Unis.

En mars 1980, le Dakota du Sud adopte une loi qui élimine toutes ses dispositions anti-usuraires. Selon Nathan Haymars, un témoin important de l'époque, cette loi « a été pratiquement écrite par Citibank ». De nouvelles opportunités s'ouvrent aux banques américaines : en s'enregistrant au Dakota du Sud, elles pourront émettre des cartes de crédit à travers tout le pays en n'étant assujetties à aucun plafond de taux. En 1981, le Delaware à son tour entre en scène et adopte la « loi sur le développement des centres financiers » (*Financial Center Development Act*). L'histoire de cette loi aux conséquences dévastatrices – que je m'appête à vous raconter – est d'abord celle de dix à quinze personnes influentes qui, en rassemblant leurs forces, sont parvenues à faire passer un texte dont beaucoup d'entre elles, avec leurs amis et associés, allaient tirer d'énormes profits.

David Swayze, un avocat grisonnant et affable, était alors le secrétaire général du gouverneur du Delaware, Pierre S. « Pete » Du Pont. Il reprend l'histoire du début : « Ce qu'avait fait Citibank [dans le Dakota du Sud] n'avait pas été perdu pour les autres grandes banques. Elles voulaient aussi une part du gâteau, mais elles ne voulaient pas aller dans le Dakota du Sud. Il fait froid là-bas. » Hayward, un cousin germain de Du Pont et membre à l'époque de son cabinet, poursuit : « Pete avait hérité d'un État dans une situation financière déplorable. On était continuellement dans le rouge et on dissimulait les déficits avec toute sortes de ficelles budgétaires. » Élu une première fois gouverneur en 1976, Du Pont parvient toutefois à améliorer les finances de l'État. Il est certain d'être réélu aux élections de novembre 1980 : « On n'était pas encore au nirvana, dit Hayward, mais on commençait à se sentir bien. »

Au début du mois de juin 1980, une délégation de la Chase National Bank rencontre des responsables du Delaware au très honorable University & Whist Club (« le premier club gastronomique du Delaware ») dans la capitale économique de l'État, Wilmington². L'initiateur de la rencontre est Henry Beckler, un ancien de la Chase maintenant à la Banque du Delaware, qui a déjà réussi à convaincre la Chase de gérer certaines de ses opérations étrangères au Delaware. « Mon fils et le fils de Beckler allaient ensemble à l'école, dit Du Pont. Quand vous préparez une loi comme ça, vous devez parler aux banques. [Beckler] était très influent. Il leur a demandé ce qu'on devait mettre dedans. »

en otage. Pour éviter une catastrophe financière, les contribuables n'ont d'autre choix que de les soutenir. C'est ce que résume la formule « *too big to fail* » (trop grosse pour tomber). Ce n'est pas tout *encore*.

Le point suivant nécessite quelques explications. Beaucoup attribuent la crise non seulement à la dérégulation financière mais aussi aux déséquilibres macroéconomiques mondiaux résultant des énormes flux de capitaux des grands pays exportateurs (Chine, Inde, Russie et Arabie Saoudite) vers les pays déficitaires comme les États-Unis et la Grande-Bretagne. Ces flux ont entraîné une surconsommation et un surendettement dans les pays riches. Reprenons maintenant le chiffre de l'ONG Global Financial Integrity, qui estime jusqu'à 1 000 milliards de dollars par an les flux financiers illicites en provenance des pays en développement. Encore une fois, la plupart de ces flux viennent de grands pays comme la Chine, la Russie ou l'Arabie Saoudite, et se dirigent vers les grands pays de l'OCDE comme la Grande-Bretagne et les États-Unis. Les flux illicites dans l'autre sens étant beaucoup plus faibles, le solde net correspond donc probablement à un montant de plusieurs centaines de milliards de dollars transférés chaque année dans les pays riches et les juridictions du secret⁴⁵. Le montant des flux illicites – non comptabilisés et en général à peine remarqués – doit être ajouté au montant des déséquilibres officiels.

Examinons les conséquences de ces flux illicites. Prenons par exemple le cas de la surfacturation. Un négociant basé à Londres achète à un exportateur de Moscou une cargaison de pétrole valant 100 millions de dollars. L'exportateur facture au négociant 120 millions de dollars et lui demande de déposer 20 millions sur un compte à Londres. Les statistiques russes du commerce extérieur vont enregistrer une sortie de 120 millions de dollars, même si seulement 100 millions auraient dû être enregistrés. Les 20 millions manquants sont complètement transparents pour les experts qui compilent les statistiques : ils constituent toutefois un flux financier tout à fait réel de la Russie vers le Royaume-Uni et produisent des effets tangibles. Ils vont par exemple être réinvestis dans l'immobilier à Londres, où ils pourront générer des loyers au profit de l'exportateur. Ce genre de flux ne favorise en rien la productivité ; en revanche, il crée des distorsions sur le marché du logement britannique et augmente les

profits que les banques tirent de leurs prêts hypothécaires. Le prix des maisons s'accroît, les primo-accédants ont de plus en plus de mal à accéder au marché, la bulle immobilière enfle et les dettes s'accumulent dans l'économie.

Il y a plus encore. En mai 2009, Andrew Haldane, un responsable de la Banque d'Angleterre, résumait un important document sur la crise financière de façon très simple : « S'il y a bien un élément unificateur, c'est le fiasco informationnel, écrivait-il. C'est une crise qui est née du manque d'information et qui s'est poursuivie à cause du manque d'information. »⁴⁶ La paralysie a frappé les marchés financiers en 2007 parce que personne ne savait plus ce que faisaient les autres acteurs du marché, n'avait confiance en eux et n'avait idée de ce qu'ils valaient ; personne ne savait plus quels étaient les risques et où ils étaient. Or il n'y a rien de tel – *absolument rien* – que les paradis fiscaux pour produire de l'opacité.

Embrouiller les choses est une de leurs spécialités. Ils font ça très bien. Outre garantir le secret, ils offrent aux sociétés, notamment aux sociétés financières, mille et un moyens de fractionner leurs activités sur une kyrielle de territoires – une combinaison subtile d'off-shore et d'on-shore – afin de leurrer les autorités de régulation. Comme le notait le FMI, dans son style guindé riche en litotes, le système off-shore encourage « des montages financiers de plus en plus complexes et opaques », ce qui « peut entraver la surveillance financière ». Des circuits off-shore impénétrables enserrant la planète, fragmentés et sectionnés d'innombrables façons, et accroissent la distance entre les prêteurs et les emprunteurs : les banquiers ne savent même plus qui sont leurs clients finaux ! Rien d'étonnant alors à ce que la Royal Bank of Scotland ait délivré en 2003 une carte de crédit gold avec un plafond de dépense de 10 000 livres à un certain M. Monty Slater de Manchester. M. Slater était un chien shih-tzu.

Keynes avait résumé le problème mieux que personne : « Le fait que le propriétaire soit éloigné de la gestion est préjudiciable aux relations entre les hommes et [...] cela provoque tôt ou tard des tensions et des inimitiés qui finissent par réduire à néant les calculs financiers. » C'est là que réside le grand défaut de conception de la mondialisation. En accordant une liberté absolue à la finance, les peuples des nations démocratiques ont perdu la liberté de décider et d'implanter les lois

CHAPITRE 10

RÉSISTANCE

Combattre les idéologues des paradis fiscaux

En avril 1998, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – ce club de pays riches dont font partie les plus importantes juridictions du secret de la planète – fait un constat ô combien étonnant : les paradis fiscaux sont « dommageables » ! Les paradis fiscaux et leurs activités off-shore, reconnaît un rapport de l'organisation, « érodent la base d'imposition des autres pays, faussent les schémas d'échanges et d'investissement et portent préjudice à l'équité et à la neutralité des régimes fiscaux ainsi qu'à l'adhésion à ces régimes du grand public en général. Cette concurrence fiscale dommageable pèse sur la prospérité mondiale et sape la confiance des contribuables dans l'intégrité des régimes fiscaux. »¹ Or les paradis fiscaux ne sont pas simplement des territoires formant système, ce sont aussi une série d'arguments intellectuels. Ce nouveau rapport de l'OCDE est le premier assaut intellectuel d'envergure contre les juridictions du secret².

À l'époque, les protestations se multiplient contre les maux les plus manifestes de la mondialisation, mais les militants altermondialistes s'intéressent surtout aux échanges commerciaux et ne prêtent guère attention aux paradis fiscaux. Le rapport de l'OCDE, pourtant riche en informations explosives sur la fiscalité internationale, rencontre donc peu d'échos. L'exception la plus notable dans cette indifférence générale est en octobre 1996 l'« appel de Genève » lancé par sept magistrats anti-corruption. Un extrait de ce véritable cri de rage (entre autres) vaut la peine d'être cité :

« Conseil de l'Europe, traité de Rome, accords de Schengen, traité de Maastricht : à l'ombre de cette Europe en construction visible, officielle et respectable, se cache une autre Europe, plus discrète, moins avouable. C'est l'Europe des paradis fiscaux qui prospère sans vergogne grâce aux capitaux auxquels elle prête un refuge complaisant. C'est aussi l'Europe des places financières et des établissements bancaires, où le secret bancaire est trop souvent un alibi et un paravent. Cette Europe des comptes à numéros et des lessiveuses à billets est utilisée pour recycler l'argent de la drogue, du terrorisme, des sectes, de la corruption et des activités mafieuses. Les circuits occultes empruntés par les organisations délinquantes, voire dans de nombreux cas criminelles, se développent en même temps qu'explorent les échanges financiers internationaux et que les entreprises multiplient leurs activités ou transfèrent leurs sièges au-delà des frontières nationales. Certaines personnalités et certains partis politiques ont eux-mêmes, à diverses occasions, profité de ces circuits. Par ailleurs, les autorités politiques, tous pays confondus, se révèlent aujourd'hui incapables de s'attaquer, clairement et efficacement, à cette Europe de l'ombre. »

Bien que cet appel ait été largement relayé dans les médias en France et ailleurs, il ne faisait pas entrer les paradis fiscaux dans une catégorie particulière et ne proposait pas de critique détaillée et cohérente du monde off-shore. Les journalistes, militants et hommes politiques l'ont donc rangé dans leur cabinet de curiosités et sont passés à autre chose.

Le rapport de l'OCDE manifeste un changement progressif de climat et marque une certaine volonté politique d'aborder la question des paradis fiscaux. Plusieurs facteurs ont permis sa publication. D'abord, il est devenu impossible de nier le phénomène : le recours aux paradis fiscaux « est important [...] et croît de manière exponentielle ». Ensuite, le rapport cible essentiellement les petites îles des Caraïbes n'appartenant pas à l'OCDE et passe sous silence le rôle des pays membres de l'organisation³. Enfin, plusieurs pays membres qui ne sont pas des paradis fiscaux soutiennent activement sa publication. Mais il y a un autre élément à prendre en compte : les paradis fiscaux manifestaient à l'époque une telle indifférence à l'égard des grandes organisations intergouvernementales que, bien que l'OCDE eût annoncé ce rapport depuis deux ans, presque personne dans le monde off-shore ne s'y était intéressé suffisamment pour tenter d'empêcher sa publication.

formations, alors que les actifs visés dans ces procédures peuvent être transférés dans un autre paradis fiscal en quelques heures, voire quelques minutes seulement.

La situation a du reste empiré. Après l'éclatement de la crise financière, l'OCDE a produit un nouveau simulacre pour répondre à la pression publique. À la demande des leaders du G20, elle a établi en 2009 une liste noire des paradis fiscaux. Pour échapper à cette liste, il faut que le pays signe douze accords d'échange d'informations, en utilisant le modèle « sur demande » de l'OCDE – notoirement insuffisant, comme nous venons de le montrer.

L'OCDE a toutefois proclamé à l'époque que des mesures drastiques avaient été adoptées. « Ce à quoi nous assistons n'est rien de moins qu'une révolution, a tonné Angel Gurría, le secrétaire général de l'OCDE. En s'attaquant aux défis posés par le côté obscur des systèmes fiscaux, la campagne en faveur de la transparence fiscale mondiale est en plein essor. » Certains journaux ont annoncé dans leurs manchettes que le secret bancaire était mort ; pour le Premier ministre britannique Gordon Brown, l'objectif était de « mettre hors-la-loi les paradis fiscaux ».

Le 7 avril 2009, cinq jours après l'annonce au G20 du décès du secret bancaire, la liste noire de l'OCDE était vide : l'Organisation avait exclu de cette liste 32 paradis fiscaux qui s'étaient simplement *engagés* à signer les douze accords inoffensifs promus par l'OCDE. Au dernier décompte, il s'avère qu'un tiers de ces accords a été signé avec des États nordiques, dont des géants économiques tels le Groenland et les îles Féroé, et un autre tiers avec d'autres paradis fiscaux. En novembre 2011, la ministre française du Budget Valérie Pécresse faisait un point sur l'efficacité de ces accords : depuis avril 2009, la France a signé 36 conventions d'échange d'informations fiscales (dont 22 sont en vigueur) dans le cadre mis en œuvre par le G20. Or, sur les 230 demandes d'informations envoyées par la France à dix-huit pays, moins du tiers a obtenu une réponse – et la qualité de l'information fournie est souvent faible³⁵.

Comme d'habitude, personne ne s'est soucié de signer des accords avec des pays en développement – les principales victimes des paradis fiscaux. L'Inde, la Chine, le Brésil et les pays africains ont été complètement laissés de côté³⁶.

« La liste noire a été une sinistre plaisanterie, déclare le professeur Michael McIntyre, qui connaît le sujet mieux que personne. L'initiative de l'OCDE a donné une patine de respectabilité à des pays qui aident activement des contribuables à frauder le fisc dans leur pays de résidence. »³⁷ La liste noire a été une blanchisseuse. Après un moment de stagnation au début de la crise, les paradis fiscaux connaissent aujourd'hui une progression fulgurante. L'OCDE, quant à elle, continue de rappeler que son formulaire d'échange d'informations sur demande, dans les faits presque complètement inutile, est « la norme reconnue internationalement ».

On ne peut pas faire confiance aux pays riches pour prendre les bonnes mesures en matière de paradis fiscaux et de transparence financière : beaucoup exigent en public plus de coopération et de transparence, mais œuvrent dans l'ombre à les contrecarrer ; ils appellent à un débat serein mais en même temps salissent les réputations et passent des pactes occultes ; ils ne parlent la langue de la démocratie et de la liberté que pour mieux protéger les privilèges illégitimes et les pouvoirs irresponsables. La société civile commence toutefois à se manifester. En tête du mouvement figurent l'ONG Global Financial Integrity à Washington et le réseau Tax Justice Network (TJN) en Europe, dont les contributions ont été inestimables pour l'écriture de ce livre. John Christensen, le directeur de TJN, se souvient avoir animé une séance d'information sur les paradis fiscaux dans les bureaux du Sénat à Washington : dans l'assistance, une haute fonctionnaire du Congrès avait les larmes aux yeux. Ayant longtemps lutté contre les lobbies conservateurs de Washington pour faire émerger ces questions, « elle disait avoir attendu des années que la société civile s'intéresse enfin à ça ». Une mobilisation beaucoup plus forte est aujourd'hui nécessaire.

Les normes de l'OCDE en matière d'échange d'informations, l'affirmation contradictoire que les réductions d'impôt augmentent les recettes et affament la bête, les incohérences de Mitchell sur les paradis fiscaux : comment ces absurdités et ces faux-semblants peuvent-ils continuer à prospérer ? L'auteur Jonathan Chait donne une réponse : « La leçon pour tous les illuminés de la planète, c'est qu'une théorie a d'autant plus de chance de succès qu'elle profite directement à un groupe riche et puissant ; or il n'y a pas de groupe plus riche et puissant que

CHAPITRE 11

LA VIE OFF-SHORE

Le facteur humain

Il y a un point qui m'a toujours intrigué : comment les banquiers qui protègent l'argent des criminels et des politiciens corrompus peuvent-ils se regarder dans la glace ? Ma rencontre en 2009 avec Beth Krall, qui a longtemps travaillé dans la banque privée, devait m'aider à répondre à cette question.

La rencontre a eu lieu un dimanche à Washington, où elle habite, dans le café de la librairie Kramerbooks à Dupont Circle. Krall a aujourd'hui quitté la banque privée et travaille dans le secteur associatif. Dans son superbe manteau blanc et noir, elle ressemble encore beaucoup à la femme d'affaires qu'elle a été. À 47 ans, après presque vingt-quatre ans dans le secteur bancaire, Krall (ce n'est pas son vrai nom) a encore du mal à faire face à son passé. Ce dont elle a été témoin la révolte, et décrire les horreurs qu'elle a vécues la met visiblement mal à l'aise. Elle refuse toutefois absolument de révéler des informations sur ses clients – elle avait juré de les tenir secrètes. Elle prend soin des nombreuses amitiés qu'elle a nouées dans le métier et fait attention à ce qu'elle peut dire ou non.

Son dernier emploi dans un paradis fiscal a été aux Bahamas. Cet archipel de 300 000 habitants est un important centre off-shore depuis les premières décennies du XX^e siècle, quand la mafia américaine a connu son âge d'or. Quelques mois plus tôt, un professionnel des Caïmans m'a conseillé de faire attention à ma sécurité personnelle si d'aventure je voulais « poser toutes ces questions » aux Bahamas. Krall dit qu'elle ne sait pas ce qui lui arriverait si elle retournait là-bas, ayant en partie brisé la loi du silence des banquiers. « Je n'ai pas envie qu'on m'enfile des

chaussures en béton », dit-elle sans plaisanter. La raison de ses craintes est justement ce qui l'a conduite à se révolter : un grand nombre de ses clients étaient de puissants personnages dans leur pays. L'un d'eux était même « une figure de tout premier plan de la politique internationale ».

De manière plutôt inhabituelle pour une banquière étrangère, Krall participait activement aux festivités du Junkanoo, un défilé de carnaval mêlant les traditions sud-américaines et caribéennes (« le plus grand événement culturel non seulement des Bahamas mais aussi du monde entier », selon leur site Web). Elle semble affligée à l'idée que ses anciens amis du groupe – ainsi que tous ceux qu'elle a laissés à Nassau – pourraient juger ses critiques de l'industrie off-shore « anti-bahaméennes » ; tandis qu'on parlait, elle cherchait en elle le courage de leur expliquer pourquoi elle ne reviendrait pas. Elle continue à s'interroger sur son rapport avec les valeurs qui ont fondé sa carrière : le secret est bon ; tout ce qui permet de gagner de l'argent est bon ; et quand on rompt la loi du silence, on est soit un jean-foutre soit un traître.

Krall est née à Leicester en Angleterre. Elle rejoint directement le secteur bancaire après ses études, d'abord à la Midland International Bank de Grande-Bretagne en 1980, puis dans une banque suédoise partiellement publique et, à partir de 1987, à la Chase Manhattan du Luxembourg, où elle travaille au back-office – du côté administratif. La Chase était l'agent payeur pour certaines émissions d'obligations et l'emploi de Krall au service des coupons consiste à s'assurer que les détenteurs d'obligations sont payés. « On s'occupait des “dentistes belges”, ceux qui cachent leurs coupons sous leur matelas, se souvient-elle. Parfois, ils arrivaient tous en même temps, on appelait ça le “bus des coupons”. Ils venaient de Belgique, d'Allemagne, des Pays-Bas. Ils s'entassaient dans le hall, s'engouffraient à travers les portes, s'énervaient, brandissaient leurs coupons et repartaient avec leur chèque. » La chambre forte renfermait, entre autres, des *enveloppes scellées*^{*}, pour ceux appelés les « *henwees* » – « *HNWI : high net worth individuals* »ⁱ. « On ne savait pas ce qu'il y avait dedans, dit-elle. Pas la moindre idée. Les banquiers privés et les responsables de clientèle les déposaient là, c'est tout. »

ⁱ Littéralement, « les personnes à haute valeur nette ». Terme utilisé pour désigner les personnes possédant plus d'un million de dollars. (NdT)

Systems. Un promoteur immobilier à la retraite qui souhaite garder l'anonymat confesse : « Du point de vue fiscal, je paye le quart de ce que paye le type qui ramasse mes poubelles. Je joue au golf toute la journée, alors que lui n'a sans doute même pas les moyens d'acheter la maison où il vit. C'est ça l'existence à Jersey : si vous avez de l'argent, vous avez tout. »¹³ Six des dix ministres actuellement en poste à Jersey sont multimillionnaires : « C'est un parlement de riches, dit le député contestataire Geoff Southern. À mon avis, il y a toujours du ressentiment que des péquenots aient pris le pouvoir. »

Un soir d'hiver de 1996, Christensen s'entretient à cœur ouvert avec un journaliste du *Wall Street Journal* enquêtant sur un réseau de fraude où est impliquée une banque suisse basée à Jersey ayant grugé des investisseurs américains. L'histoire s'étale à la une du journal quelques mois plus tard sous le titre : « Le risque off-shore : Jersey n'est pas un paradis pour les placements en devises ». Les financiers et les dirigeants de l'île sont pris de convulsions. C'est la première fois que le secteur financier de Jersey, supposé propre et bien réglementé, voit son statut remis en cause dans un grand journal international. La fin de l'article cite un haut fonctionnaire de l'île : tout le monde reconnaît Christensen. Il savait que, en parlant au journaliste, il signait sa démission.

« À partir de ce moment, ils auraient fait n'importe quoi pour se débarrasser de moi, mais j'étais titulaire de mon poste. La seule chose qu'ils pouvaient faire, c'était me trouver une faute professionnelle ou me surprendre au lit avec un garçon de cœur. La tension était incroyable. » Il n'est pas parti tout de suite. Son second fils était né le mois suivant et il devait accomplir une longue période de préavis. Partir d'ailleurs n'a pas été si simple. « Être un gros poisson dans une petite marre est un leurre extraordinairement puissant, dit-il. J'aurais pu si facilement acheter un yacht Swan de seize mètres, couler une paisible carrière et finir avec une décoration. » Aujourd'hui, il est un dissident et on continue de lui décocher des flèches à travers la Manche. « Le dépit n'a jamais été aussi âcre que chez M. Christensen, qui a autrefois travaillé à Jersey et s'est vu refuser une promotion, a tonné plus tard le *Jersey Evening Post*. Depuis lors, il œuvre sans relâche à discréditer l'île qui a eu la bêtise de lui manquer d'égards. » Un article du *Monde* d'avril 2009 cite une personne de l'île qui le qualifie de « traître à la nation ». Des sources bien informées nous ont confirmé que l'attaquer en ces termes était la politique officieuse de Jersey.

Les paradis fiscaux prospèrent grâce à un mélange d'égoïsme crasse et de culture de la collusion. Leurs partisans sont les premiers à dénoncer chez leurs adversaires des motifs intéressés et des intentions cachées. Mais, en règle générale, les gens ne parlent pas au *Wall Street Journal* pour avoir une promotion.

La finance profite de l'insularité, du manque de courage et de l'aveuglement moral, mais cet éthos du « haro sur les pauvres » que partagent les élites de Jersey émane en réalité de l'industrie off-shore et de ses maîtres, non du caractère propre de l'île. La répression à l'œuvre à Jersey peut s'exercer sur des territoires plus vastes. Rudolf Elmer, un banquier helvétique qui a travaillé dans plusieurs paradis fiscaux avant de dénoncer des fraudes dont il a eu connaissance, a subi ses effets également en Suisse, un pays de huit millions d'habitants.

En 2004, il remarque d'abord deux hommes qui le suivent en allant travailler. Il les voit plus tard sur le parking de l'école maternelle de sa fille, puis à travers la fenêtre de sa cuisine. Sa femme est suivie en voiture. Les deux hommes offrent des chocolats à sa fille dans la rue et, tard le soir, passent en trombe en voiture dans l'impasse où il vit. Cette filature, intermittente, a duré plus de deux ans. Il travaillait à l'époque pour une société chinoise ; à un moment donné, les hommes ont porté des T-shirts chinois avec des dragons dans le dos. Son précédent employeur, la banque Julius Baer, a nié toute implication et il a été impossible de savoir qui envoyait ces hommes. La police a dit qu'elle ne pouvait rien faire. En 2005, sa maison a été perquisitionnée et il a été incarcéré pendant trente jours, accusé d'avoir violé le secret bancaire suisse, ce qui est, comme il le rappelle, « une infraction pénale, comme le meurtre ».

« À ce stade, j'ai pensé au suicide, dit-il. Je pouvais regarder par la fenêtre à deux heures du matin. Ils ont intimidé ma femme, mes enfants, mes voisins. J'étais un hors-la-loi. J'étais le parrain d'un enfant dont le père est dans la finance. Il m'a demandé d'arrêter de les voir – "Tu es une menace pour la famille." » L'un de ses amis proches a subi la pression de son supérieur pour qu'il cesse de le fréquenter ; après l'une de ces mises en garde, cet ami a quitté son bureau en larmes. « J'ai été bien naïf de croire que la justice helvétique était différente, dit Elmer. Je conçois qu'on puisse contrôler une population de 80 000 personnes

CHAPITRE 12

LE GRIFFON

La City of London Corporation

L'une des rares personnes à avoir clairement annoncé la crise de 2007 est Gillian Tett, du *Financial Times*, une ancienne étudiante en anthropologie de Cambridge reconvertie dans le journalisme financier. Quand en 2004 un collègue lui trace un diagramme de la « City de Londres » – ce terme générique qu'on utilise pour désigner l'industrie des services financiers britanniques –, elle se rend compte qu'une grande part des activités de la City est complètement ignorée¹. « Pour comprendre comment une société fonctionne, dit-elle, il ne faut pas simplement regarder les domaines où il y a ce qu'on appelle du “bruit social” – ce dont tout le monde parle : le marché des actions, les fusions-acquisitions, les sujets d'actualité. Il faut aussi s'intéresser aux faits sociaux silencieux. » Elle venait de découvrir ce qui sera connu plus tard sous le nom de *shadow banking*, la « finance de l'ombre » – véhicules d'investissement structurés, fonds multicédants et autres entités peu réglementées (et alors inconnues) –, dont le total des actifs, au moment du déclenchement de la crise en 2007, dépassait les 10 000 milliards de dollars du système bancaire américain², et qui allait presque mettre à genoux l'économie mondiale.

Si la finance de l'ombre est aujourd'hui bien documentée, la City est enveloppée d'un silence bien plus ancien ; encore aujourd'hui, presque personne n'en parle. « Quand j'ai commencé à m'intéresser au sujet, il y a longtemps, j'ai été abasourdi de constater qu'aucune recherche n'avait été entreprise sur la City de Londres, même à gauche, me disait Robin Ramsay, un essayiste politique britannique. Les sociétés ont leurs zones interdites – et vous êtes sur le point de pénétrer dans l'une

des plus grandes de la politique britannique. » Ce sont deux esprits indépendants qui m'ont initié à ce mystère : Maurice Glasman, un universitaire du nord de Londres, et un jeune prêtre anglican nommé William Taylor. De mémoire d'homme, ce sont les deux seuls individus à avoir jamais défié frontalement, à titre privé, la City of London Corporation, l'autorité municipale de la City de Londres – littéralement : « la corporation de la cité de Londres ». Ce qu'ils ont découvert en perçant le voile du silence est, selon moi, l'un des plus étranges phénomènes de l'histoire financière mondiale.

À la fin des années 1990, le père Taylor a participé à un mouvement de protestation contre un projet immobilier à Spitalfields, un quartier populaire bordant le nord-est de la City. Il connaît bien l'endroit : à sa sortie de l'université en 1988, son évêque lui avait demandé de s'impliquer dans la vie de la paroisse avant d'être ordonné, et il avait ainsi travaillé à Spitalfields quelque temps comme livreur de fruits et légumes. Margaret Thatcher commençait juste son troisième mandat de Premier ministre ; à la suite du « big-bang » qui avait libéralisé les services financiers britanniques en 1986, les promoteurs cherchaient à étendre la City au-delà de ses frontières traditionnelles. Le quartier voisin de Spitalfields offrait une proie tentante. « Le marché libre régnait en maître, se souvient Taylor. Je sentais que c'était un problème et que l'Église devait avoir son mot à dire. »

Spitalfields abrite encore quelques-uns des marchés les plus pittoresques et les plus anciens d'Angleterre : Brick Lane, Petticoat Lane et le vieux marché de Spitalfields lui-même. Différentes vagues d'immigrants se sont superposées à travers l'histoire : Irlandais, huguenots, juifs, Bengalis, Maltais et bien d'autres. « Tous ces groupes pouvaient prétendre raconter l'histoire de Spitalfields, dit-il. Communautés immigrées, écolos vivant dans leurs vieilles maisons géorgiennes, cockneys peuplant les pubs et les marchés. Puis maintenant, ce nouveau groupe : les promoteurs immobiliers et les urbanistes – les commis du capitalisme. Ils étaient mal acceptés », dit-il en maugréant.

Le 1^{er} mai 1997, la veille du jour où Tony Blair devient Premier ministre, Taylor est nommé aumônier de l'université Guildhall dans le quartier de la City. Le gouvernement travailliste accorde immédiatement l'indépendance opérationnelle à la Banque d'Angleterre

« Le secteur financier a travaillé pour lui-même et a dilaté le prix des actifs de façon instable. L'histoire que l'industrie [financière] raconte est une histoire de contribution positive à la société, où la finance est présentée comme une poule aux œufs d'or. Quand vous regardez de plus près, ça ne résiste pas à l'analyse. [...] Si vous étudiez les chiffres et les mettez en contexte, la contribution sociale nette est négative. »⁸³

La Grande-Bretagne et les États-Unis, les deux fers de lance de la finance mondiale, sont aujourd'hui parmi les sociétés les plus inégalitaires du monde développé. En Grande-Bretagne, 0,3 % de la population possède les deux tiers des terres ; au Brésil, pays notoirement inégalitaire, 1 % de la population n'en détient que la moitié. Dans une étude de l'Unicef mesurant le bien-être des enfants dans vingt-et-un pays industrialisés, le Royaume-Uni arrivait bon dernier, juste derrière les États-Unis. Les retraités en Grande-Bretagne affichent le quatrième plus fort taux de pauvreté en Europe, et sont plus mal lotis que leurs homologues en Roumanie ou en Pologne. Toutefois, à la fin de la quatrième législature travailliste en 2010, les 1 000 Britanniques les plus riches détenaient ensemble 335 milliards de livres, contre 99 milliards de livres à l'arrivée au pouvoir de Tony Blair en 1997. Et il ne s'agit là que des chiffres connus.

Avant la grande crise de 2007, la Grande-Bretagne avait passé un autre pacte avec la City – un pacte géographique. Les régions éloignées de Londres, notamment le Nord-Ouest, le Sud-Ouest, les Midlands de l'Ouest et l'Écosse – mais également certaines zones les plus pauvres de Londres – subissaient certes les conséquences de l'hypertrophie de la City, mais bénéficiaient de la redistribution d'une part généreuse des recettes fiscales. Cela ne suffisait à compenser le déclin de l'industrie, mais permettait d'atténuer ses effets. Aujourd'hui, même ce boiteux marchandage part en lambeaux. Un rapport de juin 2011 sur la City de Londres l'énonce crûment : « La crise financière et les politiques d'austérité subséquentes vont mettre un terme dramatique au compromis social redistributif dont ont bénéficié de façon disproportionnée les anciennes régions industrielles du Nord et de l'Ouest n'ayant pas de capacité autonome à créer des emplois dans le secteur privé. Cela conforte le statut de Londres comme une sorte de "cité-État" à l'intérieur de l'économie nationale. »⁸⁴

En attendant, les bonus de la City ont atteint en 2010-2011 quatorze milliards de livres, un niveau presque 40 % supérieur à la moyenne des années de boom 2000-2007 précédant la crise financière. « Dans la nouvelle phase d'après 2008, poursuit le rapport, la finance londonienne a eu une influence perturbatrice et a résisté à toute réforme destinée à sécuriser la finance, tout en soutenant vigoureusement les politiques d'austérité. »

Jim Cousins, un membre de la commission du Trésor, est abasourdi par l'évolution de la politique britannique à l'égard de la finance :

« Pendant trente ans, cette ville a poursuivi un second projet impérial. Nous avons enregistré d'énormes déficits commerciaux pendant plus de trente ans. [...] Ils ont géré ce déficit commercial en drainant l'argent des marchés de gros, en partant du principe que de meilleurs rendements pouvaient être obtenus ailleurs. Ça a été inventé par Margaret Thatcher : cette idée qu'on deviendrait les opérateurs financiers des oligarques et des rois du pétrole de toute la planète. »

Pendant presque un siècle, jusqu'à l'essor de la finance off-shore dans les années 1970, les banques britanniques avaient augmenté leurs bilans prudemment, en accord avec le niveau des dépenses dans l'économie ; ensemble, ils représentaient environ la moitié du PIB. Tout a changé après 1970. Au début du XXI^e siècle, la taille de leurs bilans a enflé jusqu'à cinq fois le PIB. Sous le nouveau projet impérial de la City, l'argent a afflué à Londres, a été rempaqueté puis réexpédié à l'étranger, souvent via des satellites off-shore, pour bâtir des gratte-ciel à Dubaï, des condominiums géants à São Paulo et des jeux de leurres financiers à New York.

« L'État garantit jusqu'à 560 milliards de livres d'actifs peut-être pourris, la plupart hors du pays », disait Cousins peu après l'adoption par le gouvernement britannique d'un plan forçant le contribuable à soutenir à hauteur de cette somme les actifs détenus par la banque Lloyds et la Royal Bank of Scotland. « Est-ce que quelqu'un connaît la valeur de tout ça ? » La Grande-Bretagne est tombée dans un piège. Le National Audit Office a conclu un rapport en indiquant que « le Royaume-Uni supporte le risque ultime des dettes potentielles »⁸⁵ découlant du réseau de paradis fiscaux de la Grande-Bretagne – et, pourtant, la City continue de menacer : imposez ou régulez ceci ou

CHAPITRE 13

L'ÉTOILE DE LA MORT

Le Luxembourg, trou noir de l'Europe

Quand l'industriel et homme d'affaires Vincent Bolloré prend le contrôle de l'empire Rivaud en 1996, le siège de la société vient de faire l'objet de ce que *Libération* appelle « la plus spectaculaire perquisition de l'histoire » – une descente massive du fisc. Bolloré parachute peu après un de ses lieutenants, Jacques Rossi, à la tête de la banque Rivaud, le cœur financier du respectable groupe industriel. Rossi n'est pas un tendre et il promet d'emblée de faire le ménage : « Je provisionne, je tape brutalement, je récure sauvagement », dit-il. Il va bientôt découvrir que la banque n'est pas une banque ordinaire et qu'il a beaucoup de mal à faire son travail.

Fondé par un entrepreneur belge ayant fait fortune au Congo belge dans les temps brutaux du roi Léopold¹, le groupe Rivaud est au début du XX^e siècle un puissant conglomérat colonial. Quand Bolloré entre en scène, le groupe possède des millions d'hectares de terres en Afrique et en Asie et est dominé par trois pôles d'actionnaires : la richissime famille Fabri en Belgique et, chez les Français, Jean de Beaumont et le comte Édouard de Ribes – celui-ci vient d'une famille qui été anoblie pour avoir financé la fuite à Varennes de Louis XVI en 1791.

L'organigramme des sociétés Rivaud révèle la structure d'un véritable nid d'oiseau : un entrelacs de participations croisées enserre la planète, avec des sociétés holding empilées les unes sur les autres. Une nébuleuse de banques habite les paradis fiscaux ; on trouve ces tirelires à Guernesey, au Luxembourg, à Jersey, en Suisse et au Panama. Il y a en fait deux banques Rivaud, comme l'expliquait un ancien employé : « L'une à Paris, très BCBG ; l'autre à Genève, qui récupérait tout

ce qui est inavouable. » Des notes personnelles découvertes dans le bureau d'un ancien directeur décrivent le système comme un « circuit de blanchiment ».

Les plantations sont la pompe à argent du groupe ; la banque son marigot politique ; et les paradis fiscaux, bien sûr, le moyen d'ensevelir tout ça dans l'obscurité. L'organigramme est devenu si complexe que même les dirigeants ne semblent plus rien y comprendre. « Imaginez un grand-père qui dissimule son argent un peu partout et ne se souvient plus où est le lingot d'or », dit l'un des associés de Ribes, qui décrit le comte comme « perdu dans son propre labyrinthe »².

En 1981, la banque Rivaud, la pompe financière du groupe, s'était installée avec armes et bagages au Vanuatu (ex-Nouvelles-Hébrides), un ancien condominium franco-britannique nouvellement indépendant. Selon la presse, la décision de s'installer dans ce paradis fiscal avait été motivée par la crainte de voir le nouveau gouvernement socialiste de François Mitterrand nationaliser les banques. Il y avait semble-t-il une autre raison : la banque était une plaque tournante du financement occulte du RPR³, comptant parmi ses clients certains des hommes politiques les plus connus de France. Quinze ans plus tard, *Le Point* appelle toujours la banque « le groupe financier le plus secret de France » ; pour *Libération*, le groupe Rivaud est « la société la plus mystérieuse du capitalisme français »⁴.

Rossi trouve son job pénible : « Cette banque de merde commence à me faire chier », l'entend-on s'emporter lors de son grand nettoyage. En fin de compte, sa tâche s'avère si énorme et il y a tellement de cadavres dans les placards qu'il quitte son poste au bout de six mois seulement. Un proche le décrit au moment de son départ comme ayant « le visage halluciné du GI revenant de la guerre du Vietnam »⁵.

Bolloré avait promis de faire toute la lumière sur les agissements obscurs de Rivaud mais, comme le dit un proche du dossier, « le monde politique est intervenu pour lui faire comprendre qu'il n'avait peut-être pas intérêt à mettre tout sur la place publique ». L'affaire est enterrée sans bruit⁶ : malgré un début d'enquête tonitruant, le dossier pénal est classé sans suite et les plaintes retirées. Ainsi a pris fin ce scandale politico-financier *via* les paradis fiscaux.

Nous retrouverons Bolloré plus loin dans le chapitre. Pour l'instant, l'épisode précédent suffit à nous remettre en tête cette question

fois la mise de départ. Il n'est pas étonnant que les hommes d'affaires ayant davantage le goût du pouvoir que le goût de l'argent chérissent ce genre de structures complexes. C'est peut-être d'ailleurs ce goût du pouvoir qui pousse les Berlusconi ou les Bolloré à acheter des entreprises de médias.

Le modèle peut se déployer indéfiniment. Plusieurs dispositifs permettent d'en renforcer l'opacité et la complexité : injecter de la dette dans les montages ; coter les sociétés en bourse pour lever des capitaux ; construire des réseaux alliance pour éviter des participations majoritaires ou des prises de contrôle directes ; donner des droits de vote différents à des catégories différentes d'actions ; utiliser plus d'une société pour en contrôler une autre ; masquer une participation dans une société à travers des sociétés écran, etc. Sans oublier enfin d'ensevelir le tout sous un voile de secret off-shore. L'empire Bolloré au Luxembourg repose sur une société holding centrale, qui détient d'autres sociétés holding, lesquelles détiennent à leur tour des plantations et d'autres sociétés à travers le monde⁶³.

Cette complexité permet au groupe de présenter un visage public qui dissimule un ensemble plus vaste, plus profitable et plus puissant. « Il y a bien une face cachée de l'empire Bolloré, écrit Orange. Juste évoquée en quelques mots pour ne pas donner l'impression du secret, mais en fait totalement obscure. Entre Afrique et Luxembourg, Vincent Bolloré a bâti un deuxième groupe puissant, discret et tentaculaire. Il lui permet de faire ses coups financiers à l'abri des regards, de prospérer hors de nombreuses contraintes fiscales et réglementaires et d'accumuler une richesse sans proportion avec celle revendiquée. »⁶⁴

Le choix du Luxembourg n'est pas uniquement motivé par le secret mais aussi pour des raisons fiscales. Je ne démêlerai pas ici les affaires fiscales du groupe Bolloré : celui-ci est si tentaculaire, si complexe et si enraciné dans le monde off-shore que je ne peux tout simplement pas en avoir une vue d'ensemble. Le Luxembourg est un lieu toutefois où – comme je le disais plus tôt – l'on peut faire fondre sa note fiscale après un bon dîner avec son percepteur : les réseaux de confiance informels sont une fois de plus indissociables de cette fameuse « souplesse » qui caractérise les paradis fiscaux dès qu'il s'agit de la règle de droit.

La concentration de pouvoir politique et économique que le système off-shore engendre n'est tout simplement pas quantifiable. Ce livre a mis en évidence certains des dégâts qu'il occasionne : les pertes de recettes fiscales, directement ou indirectement ; le pillage des pays en développement par leurs propres élites ; la création de zones déréglementées ayant rendu possible la crise financière, etc. Ce que je viens de décrire révèle une autre dimension inexplorée du phénomène : la capacité qu'ont les élites à fausser en leur faveur la concurrence sur les marchés.

C'est ainsi que beaucoup de personnes parmi les plus riches du monde – bien plus riches que Bolloré – ont bâti leur fortune. Carlos Slim, le magnat mexicain des télécommunications, un temps l'homme le plus riche de la terre, avait été surnommé « M. Monopole » par le *Wall Street Journal*. C'est bien un genre de monopole que Bill Gates, actuellement la deuxième fortune mondiale, a créé avec son système d'exploitation Windows. Warren Buffett a longtemps eu un œil sur les marchés à faible concurrence. Depuis que l'économie existe, limiter la concurrence sur un marché donné a toujours été le meilleur moyen de construire une fortune – aux dépens des autres. Restreindre la concurrence sur les marchés des matières premières en Afrique de l'Ouest, par exemple, permet de soustraire de l'argent aux producteurs africains et aux consommateurs français (et autres) pour le transférer dans la poche de nantis. Ces profits finissent bien souvent dans des lieux comme le Luxembourg.

Il est impossible de mesurer ou même d'évaluer l'ampleur du dommage que ces atteintes à la concurrence infligent aux marchés mondiaux ; du reste, les paradis fiscaux ne sont que l'un des rouages de la constitution d'un monopole. On peut imaginer que son impact est aussi important que celui des paradis fiscaux sur les recettes fiscales, par exemple.

À chaque fois que j'ai examiné un aspect de l'économie mondiale, les paradis fiscaux étaient là, causant des ravages dans l'existence des gens ordinaires au profit d'une oligarchie ne rendant de comptes à personne. La quantité toujours croissante de richesses et de pouvoir générée par les juridictions du secret est inconcevable.

Mon travail sur le livre m'a rendu plutôt pessimiste sur le monde, en particulier pour l'avenir de mes deux jeunes enfants. Mes recherches

CONCLUSION

RETROUVER NOS VALEURS

On dit qu'au XVIII^e siècle l'Ancien Régime s'est effondré en France parce que ce pays, pourtant le plus riche d'Europe, ne pouvait plus payer ses dettes, les nobles étant exemptés d'impôts. La France était devenue une sorte d'État failli. Aujourd'hui, les nobles n'ont pas besoin de changer la loi pour fuir leurs responsabilités : il leur suffit de recourir aux centres off-shore. La crise actuelle montre que les faillites d'État ne concernent pas uniquement les pays en développement mais qu'elles menacent aussi les nations les plus riches. À chaque fois, les paradis fiscaux jouent un rôle clé dans le désastre.

Pour régler les problèmes, il faut d'abord comprendre la nature du mal. S'il ne fallait retenir que deux idées de ce livre, ce seraient les suivantes.

La première, c'est que les paradis fiscaux sont un facteur déterminant de la façon dont le pouvoir politique et économique fonctionne dans le monde aujourd'hui. Ils permettent aux personnes, aux entreprises et aux pays les plus riches de conserver leurs privilèges, sans qu'il n'y ait pour cela aucune bonne raison. Les paradis fiscaux sont le théâtre où les millionnaires affrontent les pauvres, les multinationales les citoyens, les oligarchies les démocraties : à chaque fois, le plus riche l'emporte.

J'espère avoir fait comprendre aux lecteurs les ressorts véritables du système off-shore. Le secret bancaire, les allègements fiscaux et tous les services que proposent le Luxembourg ou les îles Vierges britanniques ne sont pas destinés à satisfaire leur population mais à attirer les capitaux étrangers – d'où qu'ils viennent. Les gens affectés par ces lois – à l'étranger – sont *toujours* coupés des gens qui les prennent. Il n'y a *jamais* de consultation démocratique authentique quand ces lois

sont adoptées. C'est là le point crucial. Ce sont des lois conçues par les initiés, pour les initiés, hors de toute procédure démocratique : des machines législatives clandestines à usage privé. Par définition, les paradis fiscaux sont quasiment des cabinets secrets.

Si vous avez compris ces deux choses, vous avez compris l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur l'économie du monde contemporain.

L'heure est venu d'affronter le système off-shore pour de bon.

Par quoi commencer ? Je ne prétends pas qu'il y ait une formule magique : il n'y en a pas. Je voudrais simplement présenter ici dix angles d'attaque. Ce n'est en rien une liste complète : je n'aborderai pas les domaines où d'autres, bien mieux que moi, font déjà campagne pour des réformes. Je n'interviendrai pas dans le débat sur le contrôle des capitaux (un sujet que beaucoup d'économistes explorent trop timidement, à mon sens, et qui mériterait d'être porté sur la place publique) ou sur la taxe sur les transactions financières (une mesure susceptible de mettre des bâtons dans les roues de la finance internationale, et à laquelle je suis plutôt favorable). Je vais concentrer mon attention au contraire sur quelques thèmes qui ne me semblent pas traités de manière adéquate. Mes propositions empiètent les unes sur les autres et la dernière les lie toutes entre elles. Certaines commencent déjà timidement à être mises en œuvre.

Commençons par les réformes financières. Cette question étant déjà largement traitée par les meilleurs spécialistes, je voudrais simplement faire deux courtes recommandations absentes du débat public.

Un. Les hommes politiques, les journalistes, etc., doivent s'informer : ils ne peuvent plus prétendre ignorer que les paradis fiscaux sont devenus les abris fortifiés du capital financier, lui permettant d'échapper à l'impôt et à la réglementation, et qu'ils ont contribué de multiples façons au déclenchement de la crise. Le voile de silence et d'ignorance doit être soulevé et le message être diffusé partout.

Deux. Les pays soucieux de protéger leur système financier doivent dresser des listes noires de paradis réglementaires, basées sur la notion d'« État captif » : « Lieu qui se propose d'attirer des activités économiques en offrant à des particuliers ou à des entités un cadre

Un changement doit également être apporté à la façon dont les États se partagent l'information sur les avoirs et les revenus de leurs ressortissants respectifs. Si une personne dans un pays possède un actif générant un revenu dans un autre pays, l'administration fiscale doit le savoir. Pour cela, les États ont besoin de se partager l'information adéquate, en posant bien sûr des garde-fous. Le modèle dominant en matière d'échange d'informations est notoirement insuffisant : c'est le modèle sur demande promu par l'OCDE, avec lequel le pays doit d'abord savoir ce qu'il cherche avant de demander l'information à un autre pays. Ce modèle, à base bilatérale, est en outre peu favorable aux pays en développement.

Le modèle de l'OCDE doit être remplacé par l'échange automatique d'informations sur une base multilatérale ; dans ce modèle, les pays se communiqueraient les données sur les avoirs et les revenus de leurs ressortissants sans avoir à remplir de demandes. Un tel système existe déjà en Europe : il marche bien, la confidentialité de l'information est respectée (même si d'importantes failles fiscales auraient besoin d'être comblées pour protéger les États contre les trusts des Caïmans, les sociétés du Nevada, les fondations du Liechtenstein, les *Treubands* cachés d'Autriche et les autres structures opaques qui infestent le monde off-shore). La dynamique pour un tel changement est en train de s'enclencher ; elle a besoin de se déployer partout dans le monde et d'être activement soutenue. Le prochain gouvernement britannique pourrait ainsi s'engager à rompre l'accord honteux conclu en 2011 avec la Suisse : cet accord prévoit que la Grande-Bretagne récupère de l'argent des évadés fiscaux britanniques en Suisse, mais ceux-ci continueront à jouir de l'anonymat conféré par le secret bancaire³. Des sanctions et des listes noires pourraient être introduites pour favoriser le changement de modèle.

Troisième point : les réformes doivent donner la priorité aux besoins des pays en développement.

Les choses se déroulent toujours de la même façon : quand une juridiction du secret élabore un nouveau montage off-shore, les pays riches édifient des protections du mieux qu'ils peuvent, mais les pays pauvres, dépourvus de l'expertise nécessaire, sont sans défense face au nouvel assaut⁴.

L'impôt est la Cendrillon du débat sur le financement du développement : pendant des décennies, ses deux sœurs – l'aide au développement et l'allègement de la dette – ont été les reines du bal. La question fiscale commence toutefois à émerger. L'impôt est la forme de financement la plus durable, la plus importante et la plus bénéfique pour le développement. Il oblige les dirigeants à rendre des comptes à leurs concitoyens et non aux donateurs étrangers. Une fiscalité juste encourage les gouvernements à bâtir les institutions solides dont ils ont besoin pour collecter l'impôt auprès des particuliers et des sociétés. « Il est contradictoire de soutenir une hausse de l'aide au développement tout en détournant les yeux des pratiques des multinationales et autres qui érodent la base fiscale des pays pauvres », disait récemment Trevor Manuel, le ministre sud-africain des Finances.

Il faut se fixer trois objectifs. D'abord, les pays en développement et les pays à revenus moyens doivent travailler ensemble et parler d'une seule voix. Ils doivent exprimer leurs doutes sur ce système international qui transfère des richesses des pauvres aux riches. Quelques pays comme le Brésil et l'Inde ont commencé à édifier de solides défenses anti-off-shore : le moment est venu de transformer ces initiatives isolées en un mouvement de masse. J'ai commencé à repérer certaines initiatives en ce sens. Lors d'une importante réunion des Nations unies, un haut fonctionnaire déclarait récemment : « Le temps où il y avait ceux qui font les lois et ceux qui les subissent est révolu. »⁵ Deuxièmement, l'aide au développement en matière fiscale devrait être accrue significativement ; à l'heure actuelle, moins d'un millième de l'aide au développement est consacré à améliorer les régimes fiscaux des pays pauvres – et souvent d'ailleurs pour implémenter des idées qui, loin de réduire la pauvreté, l'augmentent⁶. Enfin, les citoyens et les ONG devraient cesser de s'intéresser exclusivement à l'aide humanitaire et ressusciter le débat sur la question fiscale et le rôle de l'impôt dans le renforcement de la responsabilité politique ; un grand changement serait alors possible. L'aide est certes utile, mais quand dix dollars quittent les pays en développement pour chaque dollar entrant, une nouvelle approche est nécessaire.

Si un mouvement pour une même cause réunissait les citoyens des pays riches et ceux des pays en développement, de bien meilleurs résultats pourraient être obtenus.

formule de répartition basée sur les ventes et les effectifs, la multinationale ne pourrait plus affecter aux Bermudes qu'une minuscule part de son revenu, et seule cette minuscule part de son revenu global serait assujettie à l'impôt zéro des Bermudes ; le reste serait imposé normalement en Afrique du Sud et en Australie. Les pays peuvent appliquer cette méthode unilatéralement ; si beaucoup le faisaient, une grande partie de l'activité des paradis fiscaux disparaîtrait, ainsi qu'une bonne part de l'appui politique que les grandes entreprises leur procurent. Les pays en développement tireraient en outre de grands avantages du nouveau régime.

Cinquièmement, des réformes fiscales sont nécessaires. Un grand choix de mesures peuvent être envisagées, mais je voudrais en présenter deux, presque toujours ignorées. La première consiste à prélever une taxe sur la valeur du sol (*Land Value Tax*)⁷. De quoi s'agit-il ? Un musicien de rue qui joue de la guitare au centre-ville gagne plus d'argent que dans une rue écartée. La part de revenu supplémentaire qu'il engrange sur un site bien placé, par rapport à ce qu'il gagne sur un site ordinaire, n'a rien à voir avec son talent ou son travail : elle provient de la valeur locative du sol⁸. Quand un gouvernement construit une nouvelle ligne de chemin de fer et de nouvelles gares le long de cette ligne, les propriétaires à proximité voient leurs terrains prendre de la valeur sans qu'ils n'y soient pour rien ; pour eux, c'est comme une manne tombée du ciel, qui provient également de la valeur locative du sol. La façon la plus juste de traiter les rentes de cette sorte est de leur appliquer une forte fiscalité (et d'utiliser le produit pour réduire d'autres impôts ou augmenter les dépenses). Ce n'est pas un impôt sur le droit de propriété, c'est un impôt sur le sol. Qu'un superbe immeuble soit détenu ou non par un oligarque russe dissimulé derrière une *Anstalt* du Liechtenstein, ses fondations s'enracinent fermement dans le sol : l'impôt peut être prélevé. Comme la terre est immobile, cet impôt est indifférent à l'évasion fiscale. Il favorise et récompense le meilleur usage de la terre et maintient les loyers à des niveaux raisonnables.

Beaucoup des profits du secteur financier proviennent d'opérations immobilières et des plus-values foncières ; en prélevant une taxe sur la valeur locative du sol, il serait possible d'en capter une grande part. Quand en 1911 Pittsburgh a été l'un des rares endroits du monde à

appliquer cette taxe, malgré la forte résistance des grands propriétaires terriens, la ville a profité de ses effets positifs : dans les années 1920, alors que partout ailleurs aux États-Unis la spéculation foncière faisait rage, les prix à Pittsburgh n'ont augmenté que de 20 %. Après avoir adopté la taxe en 1975, Harrisburg, en Pennsylvanie, a connu une spectaculaire renaissance de ses quartiers déshérités. Cette taxe est simple à administrer, progressive (les pauvres paient moins) et serait très utile pour les pays en développement.

Une seconde mesure fiscale, dont on parle très peu, concerne les pays riches en ressources minérales. L'argent du pétrole, volé, détourné, etc., se déverse en quantités gigantesques dans le système off-shore, causant de graves distorsions dans l'économie mondiale. Une solution radicale et controversée pour mettre fin au fléau consisterait à distribuer une grande part du produit de la manne directement et sans discrimination à chaque habitant du pays. Une telle mesure a déjà été mise en œuvre en Alaska, et pourrait tout à fait être appliquée dans d'autres pays riches en ressources minérales, même les plus pauvres. Elle priverait les paradis fiscaux de centaines de milliards de dollars d'argent sale et procurerait des bénéfices énormes et immédiats aux populations concernées. Les États continueraient à percevoir leurs recettes, *via* l'impôt sur les personnes. Le prélèvement de l'impôt permettrait en outre de renforcer la responsabilité politique.

Un des corollaires de la réforme fiscale est l'action unilatérale et le leadership. Après le 11-Septembre, le législateur américain a voulu inscrire dans le *Patriot Act* des mesures importantes contre le blanchiment d'argent. Dans les couloirs du Congrès la courtoisie n'est pas de mise, et une forte dispute a éclaté entre les représentants des banques et les équipes du Congrès⁹. Les banquiers défendaient notamment les banques écran off-shore, qui permettent aux propriétaires et aux dirigeants réels de se dissimuler derrière des prête-noms et des *trustees*. Le sénateur Carl Levin, qui menait la charge de la transparence, avait déjà vu onze de ses propositions de loi défaites par le sénateur Phil Gramm, mais il campait sur ses positions. Le nouvel environnement post-11-Septembre lui a permis d'arriver à ses fins : les nouvelles dispositions prévoyaient désormais qu'aucune banque américaine ne pourrait recevoir un virement d'une banque écran étrangère, et qu'aucune banque étrangère ne

pourrait virer de l'argent aux États-Unis si elle l'avait préalablement reçu d'une banque écran étrangère. Le résultat, comme l'explique Raymond Baker, a été que « des milliers de banques écran qui faisaient ce qu'elle voulaient ont été réduites à peut-être quelques dizaines. [...] D'un seul coup de plume législatif, une menace majeure contre l'honnêteté dans les affaires avait été presque complètement éliminée du système financier international ». En outre, les États-Unis sont en train de modifier leur législation pour appliquer le reporting pays par pays¹⁰ ; comme les entreprises veulent accéder aux marchés des capitaux américains, il est très peu probable que ces nouvelles exigences en matière de transparence les fassent désertier l'Amérique. Un accord international est en général une bonne chose dans le domaine fiscal, mais l'action unilatérale et le leadership produisent parfois des merveilles.

Trop souvent, quand les entreprises ou les grosses fortunes menacent de transférer leurs activités à l'étranger si elles sont trop imposées ou trop réglementées, ou si on leur demande d'être plus transparentes ou d'obéir aux lois pénales, ou si des niches fiscales sont supprimées, les autorités gouvernementales cèdent devant leurs exigences. Il faut comprendre qu'en général les entreprises mentent : elles n'ont pas l'intention de se délocaliser, elles ne font que menacer. C'est une forme de tromperie pour obtenir un avantage matériel et on devrait l'appeler par son nom : une fraude. Un bon leadership devrait résister au bluff des entreprises.

La crise a montré de plus qu'une grande part de l'activité des services financiers était dommageable : si certains veulent donc s'en aller, eh bien, bon vent ! Les projets solides trouveront toujours à se financer, que le pays soit ou non peuplé d'hommes d'affaires internationaux ; du reste, les banquiers locaux sont souvent mieux à même de fournir des financements car eux au moins connaissent leurs clients. L'industrie financière doit être réglementée et taxée en fonction des besoins réels de l'économie. Il faut ignorer les menaces de délocalisation des services financiers : seules les activités dommageables s'en iront, les activités utiles resteront. Un bon leadership et des actions unilatérales peuvent faire des miracles dans ce domaine.

La septième tâche est de demander des comptes aux professionnels et aux usagers des paradis fiscaux.

réalisent dans les infrastructures, l'éducation, le maintien de l'ordre et tous les secteurs qui rendent possible l'activité des entreprises. Une fois établi ce nouveau cadre de pensée, il sera plus facile de remettre en cause et d'affronter les paradis fiscaux.

Neuvième point : nous devons redéfinir la corruption.

J'ai déjà indiqué comment les grands classements de la corruption pouvaient placer certains des pires paradis fiscaux de la planète – les récipiendaires de milliers de milliards de dollars d'argent volé – parmi les pays les plus propres, et comment le nouvel indice d'opacité financière essayait au contraire de corriger ces anomalies. Mais nous devons faire plus que simplement rectifier la géographie de la corruption : il faut redéfinir ce qu'*est* la corruption. Quelle que soit sa forme, la corruption implique toujours des initiés agissant en secret contre le bien commun, impunément, ce qui sape les règles et les institutions au fondement de l'intérêt collectif et érode la confiance du public en ces règles et ces institutions. Elle accroît la corruption et les inégalités et renforce les intérêts particuliers et les pouvoirs illégitimes.

Beaucoup des services que proposent les paradis fiscaux ont les mêmes effets qu'un pot-de-vin. Ce n'est pas une coïncidence : les mêmes ressorts sont à l'œuvre. Certains défendent la pratique des pots-de-vin parce qu'ils permettent de contourner les obstacles bureaucratiques – sans cette enveloppe sous la table, disent-ils, les conteneurs ne pourraient pas quitter le port. Ils ont tort. Les pots-de-vin peuvent apporter un bénéfice ponctuel à celui qui paie, mais ils endommagent l'ensemble du système. De même, les paradis fiscaux soutiennent qu'ils permettent aux acteurs privés de contourner certains « obstacles » dans les échanges, fluidifiant ainsi l'activité économique. C'est ce qu'ils font en effet. Mais quels sont les obstacles en question ? Ce sont, généralement, le régime fiscal d'un État, une réglementation financière, une loi pénale ou une obligation de transparence, qui ont chacun une bonne raison d'être. En permettant de contourner ces « obstacles », les paradis fiscaux sapent le système et la confiance dans le système. Les pots-de-vin gangrènent et corrompent les États ; les paradis fiscaux gangrènent et corrompent le système financier mondial.

Une fois que nous aurons compris cela, nous ne pourrons plus nous contenter de pointer le doigt sur les cleptocrates et les fonctionnaires

INDEX

- Abacha (Sani) : 184.
Abacus 2007-AC1 (*hedge fund*) : 234.
Abalone (société) : 198-199.
Abedi (Agha Assan) : 192-194.
Actions au porteur : 136, 173, 175.
Afghanistan : 192, 250.
Afrique : 9, 11, 13-17, 28, 32, 41-42, 45, 52, 96, 110, 145-146, 151, 184, 189, 196, 199-200, 205, 207-208, 229, 252, 264, 280, 287-289, 313, 347, 352, 373-378, 384, 387, 388, 395.
Afrique du Sud : 52, 229, 264, 287, 289, 387, 388.
Aide étrangère/aide humanitaire/aide au développement : 30, 34, 45, 102, 156, 200, 207, 357, 386.
AIG, *voir* American International Group.
Albert (prince) : 285.
Albertin (Fabien) : 71.
Alexander (Henry) : 127.
Allemagne/Allemands : 13, 41, 42, 57, 67, 72, 75, 77-84, 87-88, 121, 151, 160, 172, 198, 205-206, 229, 253, 274, 289-290, 353, 368.
Allende (Salvator) : 191.
Alliance pour le progrès (programme des États-Unis) : 162.
Alternatives économiques : 36.
Amazon (société) : 367.
American Beef Trust : 57.
American International Group (AIG) : 47, 190, 310.
American Law Review : 178.
Amérique latine/du Sud : 33, 82, 83, 140-141, 152, 154, 162-164, 174, 192, 203, 204, 276, 280, 332.
Andorre : 28, 41, 349, 353.
Anglo-Normandes (îles) 39, 92, 132 ; *voir aussi* Guernesey, Jersey.
Angola : 9, 13, 131, 196-200, 298.
Anguilla : 118.
Anstalt : 61, 136, 388.
Anstee (Nick) : 318.
Antigua : 119.
Antilles néerlandaises : 163, 170-171, 204.
Apple (société) : 367.
Appleby (cabinet juridique) : 38.
Arabie saoudite : 190, 192, 239, 254.
ArcelorMittal (groupe) : 367.
Argentine : 51-53, 56, 60, 66-67, 102, 144, 203-204, 276.
Argent sale/argent du crime : 13, 33, 37, 41, 45-46, 48, 86, 135, 137, 149, 152, 162, 174, 187, 192, 202, 277-278, 342, 363, 389.
Arkansas : 174.
Arthur Andersen (cabinet d'audit) : 223.
Ashcroft (lord Michael) : 64, 313.
Assemblée nationale (France) : 25, 27, 355, 370.
Association des banquiers de Jersey : 145.
Association des banquiers de Pennsylvanie : 216.
Association des banquiers des îles Caïmans : 265.
Association du barreau américain : 176.
Association of Accountancy and Business Affairs (AABA) : 297.
Association suisse des banquiers : 73, 83, 85.
Atholl (John Stewart-Murray, 8^e duc d') : 53.
Attlee (Clement) : 111, 325-326.
Auchan (groupe) : 350.
Audit : audit/contrôle comptable et financier, 155, 201, 221-223, 364-365, 371 ; cabinets d'audit/cabinets comptables/commissaires aux comptes, 38, 48-49, 155, 193, 195, 201, 220-224, 228-229, 264, 276, 288, 314, 341, 361, 363-6, 369, 391, 393 ; *voir aussi* Deloitte, Ernst & Young, KMPG, Price Waterhouse ; rapports d'audit, 195, 221.

LES PARADIS FISCAUX

- Aurigny (île) : 30.
 Australie/Australiens : 41, 52, 229, 387, 388.
 « Autogué (M.) » : 9-10, 14, 16.
 Auto-prêt : 136.
 Autorité des services financiers des îles Caïmans : 266.
 Autorité monétaire des îles Caïmans (CIMA) : 235-236, 261.
 Autriche : 28, 349, 385.
- Backes (Ernest) : 370-371.
 Bahamas : 31, 43, 74, 93, 119, 126, 132, 137-138, 151, 153, 155, 163, 165, 167, 273-280, 282, 338, 369, 374.
 Bailhache (William) : 296-297.
 Bailliencourt (Cédric de) : 374.
 Bakan (Joel) : 255.
 Baker (Raymond) : 45-46, 200, 390.
 Balladur (Édouard) : 12, 14, 365.
 Banane (commerce de la) : 22-25.
 Banco Ambrosiano : 369.
Banker (The) : 119, 125.
 Bankers Trust : 218.
 Bank of China : 108, 330.
 Bank of Credit and Commerce International (BCCI) : 191-6, 223, 265-266, 368-369, 370.
 Bank of London and South America (BOLSA) : 119.
 Bank of New York : 218.
 Banque Belge : 108, 129.
 Banque centrale des Pays-Bas : 399.
 Banque centrale des Philippines : 201.
 Banque centrale néerlandaise : 353.
 Banque centrale suisse : 166.
 Banque d'Angleterre : 78, 107-116, 118-121, 126-130, 132, 137, 140-141, 144, 151, 153, 155, 166, 193, 194-195, 217, 238, 240, 266, 306, 320, 325-326, 394.
 Banque de France : 121, 180.
 Banque de Paris et des Pays-Bas : 121.
 Banque des règlements internationaux (BRI) : 122, 125, 129, 166, 195, 203, 232, 315.
 Banque mondiale : 44, 45, 98, 183, 375.
 Banques écran/banques fantômes : 275-276, 389, 390.
 Barclay (frères) : 30.
 Barclays (banque) : 31, 145, 146, 208, 340.
 Basler Handelsbank : 71-72
 Bay Street Boys : 137-138.
 BBL Trust Services Luxembourg : 366.
 BCCI *voir* Bank of Credit and Commerce International.
- Bear Stearns (banque) : 233.
 Beattie (Jason) : 333.
 Beaumont (Jean de) : 347.
 Becker (Boris) : 76.
 Beckler (Henry) : 210.
 Belgique/Belges : 24, 28, 44, 58, 77, 111, 145, 151, 246, 274, 347, 349, 350-351, 364, 372.
 Belize : 64, 313.
 Benn (Tony) : 144, 331.
 Bennett (Jack) : 159-160.
 Berlusconi (Marina) : 376.
 Berlusconi (Silvio) : 189, 376-377.
 Bermudes : 23, 30, 36, 39, 76, 118, 137, 150, 208, 341, 342, 352, 387, 388.
 Bieber (Robert) : 363.
 « Big-bang » (1986) : 117, 168, 233, 286, 306, 309.
 Binney (Max) : 83.
 Biondi (Frank) : 211-214, 216, 218.
 Bischoff (sir Winfried) : 338.
 Bise (Frederick) : 283.
 Bittler (Carine) : 365-366.
 Black (Bernard) : 179.
 Black (lord Conrad) : 179.
 Blair (Tony/gouvernement Blair) : 184, 306, 329, 344.
 Blanchiment d'argent : 137, 147, 195, 278, 348, 362-363, 369-370, 389, 394.
 Bliss (E. H.) : 83.
 Blum (Jack) : 48, 149, 156, 163-166, 191-193.
 BNP Paribas : 36
 Bockel (Jean-Marie) : 15.
 Bodden (Roy) : 144.
 Boivin (Jean-Marie) : 366.
 Bolloré (Vincent) : 54, 347-348, 373-378.
 Bolton (George) : 114-116, 119.
Bond washing (« nettoyage d'obligations ») : 109.
 Bongo (Omar) : 11-15.
 Bonlat Financing : 266.
 Bono : 28, 304.
 Boston Consulting Group : 203.
 Bourdieu (Pierre) : 46.
 Bourgi (Robert) : 12, 14-15.
 Bout (Viktor) : 174, 281.
 Bower (Tom) : 81, 83-84.
 Branson (sir Richard) : 313.
 Bravakis (Ted) : 284.
 Brésil/Brésiliens : 39, 42, 52, 54, 203, 252, 269, 277, 344, 386.
 Bretton Woods (conférence/accords de) : 87, 97-99, 100-101, 107, 188.

INDEX

- BRI, *voir* Banque des règlements internationaux.
- Brittain-Catlin (William) : 265.
- Brooks (Richard) : 340-341, 358-359.
- Brown (Gordon) : 269, 293, 329-330, 337, 340.
- Brown (Pat) : 150.
- Brown (J. Robert) : 180.
- Buchanan (James) : 247, 258.
- Buckley (William F.) : 90.
- Bueller (Cory) : 182-183.
- Buffett (Warren) : 41, 123, 378.
- Bureau de protection des Caïmans : 283.
- Bureau international des normes comptables : 313-314.
- Burelle (Jean) : 374.
- Burke (Edmond) : 225.
- Burn (Gary) : 112, 115, 117, 122, 130-131, 325.
- Bush (George H. W.) : 34.
- Bush (George W.) : 131, 165, 173, 247-248, 258-259, 267-268, 337.
- Business Times* : 169.
- Cabinda (Angola) : 13, 413.
- Cabinets comptables, *voir* audit.
- Cabinets juridiques : 38, 49, 219, 223, 288.
- CAC 40 (sociétés du) : 25, 36.
- Caïmans (îles) : 18, 23, 26, 28-31, 35-36, 39, 42-43, 63, 66, 74, 118-119, 126, 132, 138-142, 144, 146, 148-149, 153-157, 181-182, 185, 191, 193-194, 232-236, 259, 261, 265-267, 273, 278, 280-284, 298, 304, 322, 351, 353, 369, 385.
- Cain (P. J.) : 55, 118, 309, 325.
- Californie : 150, 163, 167, 246.
- Canada/Canadiens : 119, 191, 229, 372.
- Canary Wharf (Londres) : 308.
- Capgemini (société) : 36.
- Capital-investissement (sociétés de) : 190, 237, 338, 341, 393.
- Capital : capital financier, 114, 132, 230, 235, 327, 382 ; liberté du capital, 99, 337 ; types de capital, 263.
- Capitalisme/capitalistes : 57, 69, 91-92, 94, 97, 103-104, 110, 114, 117, 150, 160, 166, 188, 198, 204, 221-222, 231, 233, 266, 306, 337, 348, 379 ; « capitalisme de gentlemen », 55, 62 ; « capitalisme des rentiers », 110 ; « capitalisme du laisser-faire », 148 ; « capitalisme populaire », 150.
- Capitaux : contrôle des capitaux, 99-101, 103, 188, 382 ; flux de capitaux/flux financiers, 17, 88, 94, 106, 122, 127-128, 141, 189, 239, 262 ; flux illicites, 45-46, 199-201, 239, 258, 316 ; fuite des capitaux, 17, 46, 72, 99, 101-102, 141, 151, 162, 200, 257.
- Capone (Al) : 136.
- Caraïbes : 33, 118, 132, 136, 140-141, 145, 154-155, 167, 192, 244, 259, 374.
- Carey Olsen (cabinet juridique) : 38.
- Carlisle (Rodney) : 34.
- Carrefour (groupe) : 350.
- Carrez (rapport) : 25.
- Carte de crédit (endettement sur) : 94, 209-210, 213-218.
- Carter (Jimmy) : 166, 170, 217.
- Carville (James) : 92.
- Cary (William) : 179.
- Cass Business School : 341.
- Cassidy (Michael) : 329.
- Castle Bank & Trust (Cayman) Ltd : 155.
- Castro (Fidel) : 42, 137, 154.
- Cato Institute : 245, 261.
- Cayman Financial Review* : 138.
- CCFD-Terre Solidaire (ONG) : 24.
- CDO (*collateralised debt obligations*) : 180, 182, 218-219, 234.
- CDS (*credit-default swaps*) : 235.
- Cedel : 370-371.
- Center for Freedom and Prosperity (CF&P) : 245, 258.
- Centre de coordination (Belgique) : 350.
- Centre des services financiers internationaux de Dublin (International Financial Services Centre, IFSC) : 233, 351.
- Cercle de coopération (ONG) : 357.
- Chabot (Arlette) : 357.
- Chait (Jonathan) : 270.
- Chambre de commerce internationale : 58.
- Chambres de compensation : 370-371, 373.
- Chambre des communes (Royaume-Uni) : 294, 319, 320, 328.
- Chambre des lords (Royaume-Uni) : 67, 223, 313, 319, 331.
- Chang (Ha-Joon) : 103.
- Chase Manhattan Bank : 159.
- Chavagneux (Christian) : 181.
- Chenoweth (Neil) : 22.
- Chesterton (G. K.) : 119.
- Chine/Chinois : 9, 24, 26, 41-42, 52, 105, 135, 148-149, 168, 174, 207, 239, 263, 269, 316.
- Chiquita (société) : 24, 398.
- Chirac (Jacques) : 12, 14, 365.
- Christensen (John) : 29, 147-148, 168-169, 183, 206, 226, 245, 270, 286-289, 291-292, 296, 298-299, 300-302, 354.

LES PARADIS FISCAUX

- Churchill (Winston) : 83, 87.
 Chypre : 18, 42, 48, 198, 311, 335, 349.
 CIA (Central Intelligence Agency) : 30, 161, 164, 193.
 Citibank : 127, 167, 210.
 Citicorp : 17, 212-213, 218.
 Citigroup : 36.
 Cititrust : 275.
 Citizens for Tax Justice (ONG) : 165, 257, 271.
 City de Londres : 27-29, 31-32, 40, 55, 57, 95, 97, 106-109, 112-115, 117-119, 126, 130-131, 133, 135-6, 144, 146, 149-150, 152, 161, 168, 187-188, 193, 195, 207-208, 233, 238, 289, 305-346, 354, 368, 387.
 City of London Corporation : 305-307, 314-335, 338, 387 ; City Bridge Trust, 332 ; City Fund, 332 ; City's Cash, 332-334 ; élection aux *wards*, 328, 330 ; Guildhall (hôtel de ville de la City), 319, 321, 323, 336 ; Guildhall Club, 336 ; lord-maire, 313, 315-316, 318-320, 322-324, 334-336, 338 ; Policy and Resources Committee, 317, 329, 332 ; *remembrancer*, 320-321.
 Clearstream : 370-373.
 Clinton (Bill/présidence Clinton) : 76, 92, 119, 171, 173, 245, 258.
 Coalition for Tax Competition : 245.
 Cobbold (lord Cameron) : 114.
 Cockett (Richard) : 111.
 Coleman (Norm) : 174.
 Comité consultatif du secteur privé (îles Caïmans) : 154.
 Comité des conseillers économiques (États-Unis) : 128.
 Commissaires aux comptes, *voir* audit.
 Commodity Futures Trading Commission : 310.
 Commonwealth Development Corporation (CDC) : 341-342.
 Comptoir national d'escompte : 108.
 Concurrence fiscale : 75, 243, 245, 246-253, 256-257, 260.
 Congdon (Tim) : 117.
 Congo (République démocratique du) : 151, 189.
 Congo belge : 347.
 Congressional Black Caucus : 259.
 Contrôle comptable et financier, *voir* audit.
 Contrôle des capitaux, *voir* capitaux.
 Contrôle des changes : 115, 118, 121, 154.
 Conyers (cabinet juridique) : 38.
 Cook (Geoff) : 268.
 Coopératives de dépôt (Malaisie) : 168.
 Copé (niche) : 40.
 Corée du Nord : 27, 43, 176, 189, 294.
 Corée du Sud : 207, 316.
 Cornfeld (Bernie) : 150-151, 153, 191, 368.
 Corporation Trust : 181-182.
 Corruption/pots-de-vin : 11, 13-17, 21, 28, 31, 45, 49-50, 81-82, 137-138, 149-150, 166, 183, 189-192, 205, 233, 243-244, 250, 296-298, 312, 351, 365, 373, 379, 392-394.
 Cour de justice des Caraïbes : 374.
 Cour suprême des Bahamas : 374.
 Cousins (Jim) : 345.
 Cowperthwaite (sir John) : 148.
 Création monétaire : 124, 166.
 Crédit agricole : 36.
 Crédit Lyonnais : 108, 120.
 Crédit Suisse : 73, 79, 85, 111.
 Cripps (sir Stafford) : 110.
 Crise économique et financière (2007- ?) : 48, 66, 86, 102-103, 125, 152, 157, 180, 204, 216, 229, 231-232, 236, 240, 269, 291, 321, 323, 338, 340, 344, 345, 378.
 Croix-Rouge suisse : 82.
 Cromer (Rowland Baring, 3^e comte de) : 118-119, 127, 326.
 Crook (Kenneth) : 142-143.
 Cuba : 42, 136-137.
 Curaçao : 170-171.
Daily Telegraph (The) : 30.
 Dakota du Sud : 210, 212-213.
 Dalton, Hugh : 110.
 Danemark : 250.
 Danone (société) : 36.
 Darling (Alistair) : 317.
 De Gaulle (Charles) : 121, 130.
 Deepwater Horizon (plate-forme pétrolière) : 34.
 Delaney (John) : 374.
 Delaware : 33, 39, 63, 173-183, 210-216, 218-219, 223-224, 226, 229-332, 234, 245, 266, 314, 340, 364.
Delaware Lawyer (The) : 213.
 DeLay (Tom) : 258.
 Délit d'initiés : 108, 166, 190, 287.
 Del Monte (société) : 24.
 Deloitte/Deloitte and Touche (cabinet d'audit) : 38, 220, 229, 361.
 DeLong (J. Bradford) : 87, 97, 256.
 Déontologie : 278, 283.

INDEX

- Dépendances de la Couronne 28-31, 135-136, 141, 144, 315 ; *voir aussi* Guernesey, Jersey, Man (île de).
- Dérégulation financière : 92, 117, 188, 190, 229-230, 239, 251, 256, 354.
- Desmond (Dermot) : 351.
- Desmond (Richard) : 301.
- Dettes (origine de la) : 231, 236-237.
- Deutsche Bank : 120.
- Deviers-Joncour (Christine) : 13.
- Dewhurst (chaîne de boucheries) : 68.
- DGSE : 13.
- « Diable (le) » : 29, 281-282.
- Diffamation (lois sur la) : 267, 342-343.
- Dillon (Douglas) : 131.
- Dimbleby (David) : 336.
- Direction des constructions navales : 366.
- Dodwell (Bill) : 361.
- Doggart (Caroline) : 373.
- Dole (société) : 24.
- Dollar (privilège du) : 130-131.
- Domicile (législation sur le, Royaume-Uni) : 312 ; *voir aussi* résident non domicilié (statut de).
- Dorey (Jerry) : 301.
- Double, (Paul) : 321.
- « Double irlandais » 352.
- Dresdner Bank : 368.
- Drogue (trafic de) : 27, 45, 137, 155-156, 190-191, 369.
- Dubaï : 31, 345.
- Duggan (Nick) : 265.
- Dumas (Roland) : 13-14.
- Du Pont (famille) : 178.
- Du Pont (Pierre S.) : 210-212, 214-216.
- Dyson (James) : 313.
- eBay (société) : 367.
- Échange d'informations fiscales (accords/convention d') : 172, 194, 268-270, 349, 359, 385.
- Economist (The)* : 25, 34, 37, 326, 373.
- Eden (Anthony) : 82, 133.
- Editis (groupe) : 237.
- Elf (affaire/réseaux) : 10-15, 32, 43, 189, 196, 312, 353, 358.
- Elmer (Rudolf) : 207-208, 235-236, 303.
- Émirats arabes unis : 192.
- Enron (société) : 35, 47, 190, 221, 223, 266, 309.
- Eraco Ltd : 366.
- Ernst & Young (cabinet d'audit) : 38, 220, 224, 228-229.
- Erwin (Robert) : 216.
- État captif : 226, 234, 382.
- Euroclear : 373.
- Eurodad (ONG) : 46.
- Eurodevises : 116, 121, 160.
- Eurodollars : 107, 116, 119, 121-122, 124, 128, 131-132, 135, 165, 170, 187, 368.
- Eurolux (société) : 365-366.
- Euromarket* : 19, 33, 107, 116-119, 121-129, 131-132, 136, 150, 155, 161, 164, 166-167, 188, 256, 309, 326.
- Euro-obligations : 120, 169-170, 187, 309, 368, 370.
- Évasion fiscale : 30, 32-33, 38-39, 44-45, 49, 62-63, 71-72, 74, 86, 120, 127, 136, 140, 155, 163, 171, 187, 192, 205, 255, 257, 260-261, 267, 286, 290, 355, 361, 364, 370, 388, 394.
- Évitement fiscal : 26, 29, 38-39, 45-46, 49, 53, 65, 93, 188, 251, 256, 340, 341-343, 352, 358-359, 394.
- ExxonMobil (société) : 159, 314.
- Fabri (famille) : 347.
- Fairchild Corporation : 10.
- Faith (Nicolas) : 74.
- Falcone (Pierre) : 198.
- Faltz (René) : 366.
- Fausse facturation : 38.
- FBI (Federal Bureau of Investigation) : 161, 174.
- Fédération internationale de Football Association (FIFA) : 264.
- Felgen (Tom) : 366.
- Field (Anthony) : 155.
- Finance de l'ombre (*shadow banking*) : 217-218, 232-233, 305.
- Financial Services Authority (FSA) : 317.
- Financial Times (The)* : 9, 74, 183, 228, 231, 234, 285, 293, 305, 346.
- Finlande : 250.
- First National Bank of Omaha : 209.
- Fisc américain (Internal Revenue Service, IRS) : 64, 136, 151, 170, 172, 174, 245, 260.
- Fisc britannique (HM Revenue and Customs, HMRC) : 63-64, 67, 138, 339.
- Fleiss (Heidi) : 151.
- Floride : 33, 156, 163-164, 167, 173-174.
- Flowers (Mike) : 163.
- Foccart (Jacques) : 12.
- Fondations (*Stiftungen*) : 61, 385.
- Fonds commun de placement : 368.
- Fonds communs de placement du marché monétaire : 217.

LES PARADIS FISCAUX

- Fonds monétaire international (FMI) : 19, 21, 31, 98, 101, 105, 201, 203-205, 231, 236, 240, 252, 297, 362, 375.
 « Fonds vautours » : 204.
 Foot (Dingle) : 84.
 Foot (Michael) : 338.
 Foreign Banks' Association : 108.
 Foreign Office : 66-67, 95, 140, 154.
 Forum économique mondial : 249.
Foundations : 349.
 France/ Français : 12, 353.
 France/ Français : 9-15, 23-26, 32, 36, 38, 40-44, 52-53, 57-58, 64, 71-73, 75, 77-79, 83, 85, 88, 103-104, 111, 113, 121, 145, 151, 160, 172, 180-181, 189, 194, 197, 229, 244, 246, 248, 254, 256, 269, 287, 290, 295, 312, 324, 348, 350, 353-354, 357, 359, 360, 365, 372, 374, 381, 383.
 France 2 : 357.
 France Télécom (société) : 36.
 Francs-maçons/franc-maçonnerie : 13, 282, 292.
 Franks (Oliver) : 109.
 Fraser (Stuart) : 317.
 Fraude fiscale : 30, 32, 44, 72, 169, 187, 195, 393.
 Friedman (Milton) : 41, 111, 126, 148, 256, 258.
 Friedman (Thomas) : 91.
 Gabon : 9, 11, 13-16, 31-2, 196.
 Galbraith (J. K.) : 124, 300.
 Gates (Bill) : 378.
 Gaydamak (Arkady) : 196-199.
 Genève : 27, 75, 77, 80, 111, 152, 196, 198, 206, 243, 249, 279, 347.
 Geoghegan (Thomas) : 217.
 George (Edward, dit Eddie) : 327.
 George V : 64, 119.
 Ghana : 31, 113.
 Gibraltar : 29, 30, 42, 118, 372.
 Gill (Casey) : 153-154.
 Gillard (Michael) : 195.
 Gillingwater (Richard) : 341.
 Giscard d'Estaing (Valéry) : 130.
 Glasman (Maurice) : 306-308, 317-319, 321, 323, 325, 327-328, 330-334, 336-337.
Glass-Steagall Act (loi, États-Unis) : 119.
 Glencore (société) : 76.
 Global Financial Integrity (GFI) (ONG) : 45, 199-200, 239, 270, 286.
 Global Witness (ONG) : 391.
 Goebbels (Joseph) : 81.
 Goldman Sachs (banque) : 119, 171, 180, 190, 234, 330.
 Goodwin (Fred) : 312.
 Google (société) : 182, 352.
 Gordon (rapport) : 170.
 Gordy (Bill) : 211-212.
 Göring (Hermann) : 81.
 Government Accountability Office (États-Unis) : 19, 36.
 Gramm (Phil) : 200-201, 389.
 Grande Dépression : 51, 72-73, 90, 92, 95, 97, 99, 107, 112, 161, 188, 325.
 Granite (SIV) : 291.
 Greenberger (Michael) : 310.
 Greenspan (Alan) : 159.
 Grimond (Jo) : 108.
 Groupe d'action financière (GAFI) : 176, 297, 362-364.
 Grulms (Fernand) : 356.
 Grundy (Milton) : 138.
Guardian (Tbe) : 24, 64, 330, 342-343.
 Guatemala : 250.
 Guernesey : 28, 29, 43, 135, 224, 290-291, 315, 347, 354.
 Guerre des Malouines : 53, 144.
 Guerre de Trente Ans : 78.
 Guerre du Vietnam : 131, 166, 169, 348.
 Guerre franco-prussienne de 1870-1871 : 79.
 Guerre froide : 117, 161, 198.
 Guerre mondiale (Première) : 27, 56, 58, 79, 88, 90, 96, 99, 104, 178.
 Guerre mondiale (Seconde) : 59, 67, 80, 87-88, 95, 99, 104, 109, 115, 139, 188, 325.
 Guex (Sébastien) : 74, 77-79, 111.
 Guildhall (université) : 306-307.
 Guillaume de Luxembourg : 374.
 Guillaume le Conquérant : 320.
 Guillaume Tell : 74.
 Guisan (Henri) : 80.
 Gurria (Angel) : 269.
 Guterson (David) : 285.
 G20 : 46, 149, 236, 269.
 Haldane (Andrew) : 240.
 Halley (famille) : 350.
 Hall & Stirling (cabinet juridique) : 63.
 Hambros (banque) : 145.
 Hampton (Mark) : 291, 295.
 Hands (Guy) : 290.
 Harlech (William Ormsby-Gore, 4^e baron) : 110.
 Harrisburg (Pennsylvanie) : 389.
 Harrod (sir Roy) : 89.

- Hartnett (Dave) : 340.
 Haughey (Charles) : 233, 351.
 Hayek (Friedrich) : 103, 111.
 Hayton (David) : 374.
 Hayward (Nathan) : 210-212.
 Healey (Denis) : 38, 144.
Hedge funds : 157, 190, 217, 233, 281, 283, 308, 321, 338, 360.
 Heilbroner (Robert) : 90, 404.
 Heine (société) : 365-367.
 Helleiner (Eric) : 101-102, 131.
 Helms (Jesse) : 258.
 Helvea : 86.
 Hemming (John) : 294.
 Hempel (Régis) : 371-372.
 Hemsley (Leona) : 21.
 Henry (Jim) : 201-202.
 Henry VIII : 320.
 Heritage Foundation : 245, 247, 261.
 Heseltine (Michael) : 329.
 Heys (John) : 295-296.
 Hill (Samuel) : 145.
 Hitler (Adolf) : 73, 79-82, 88, 165, 253, 295.
 Hodge (sir Julian) : 288.
 Hoffman (Michael) : 102.
 Hogan (Paul) : 49.
 Hong-Kong : 28, 31, 36, 41-43, 109, 135, 148-149, 151, 163, 174, 192, 207, 255, 260, 316, 334, 353.
 Hoover (Hebert) : 51.
 Hopkins (A. G.) : 55, 118, 309, 325.
 Hopkins (Harry) : 96.
 Hottinger Bank & Trust Ltd : 374.
 Houthakker (Hendrik) : 128.
 HSBC (banque) : 107, 149, 208.
 Hudson (Michael) : 159-162, 167, 171, 202-204.
 Hu Jintao : 149.
 Hulland (W. G.) : 137.
 Hummler (Konrad) : 222, 290.
 Hunold (Albert) : 111.
 Hussein (Saddam) : 189, 192.
- IBF (*International Banking Facilities*, zones bancaires franches) : 167-168, 171.
 IG Farben (société) : 81.
 IKB (banque) : 233.
 Illinois : 167.
 Impôts/imposition : double imposition, 39, 57-59, 359 ; droits de succession, 67, 145, 176, 349-350 ; fondements de l'impôt (les quatre R), 263 ; impôt et responsabilité sociale des entreprises, 48-49, 342, 391-392 ; impôt d'égalisation des intérêts (*Interest Equalization Tax*), 127, 164 ; impôt différé, 164, 165, 238 ; impôt progressif, 320 ; impôts cédulaires, 57 ; impôt sur la fortune, 40, 350 ; impôt sur le revenu, 30, 56-57, 69, 79, 104, 120, 169, 176, 251, 254, 261 ; impôt sur les plus-values, 40, 350 ; impôt sur les sociétés, 25, 56-58, 250-253, 255, 257, 301, 339, 340, 352, 368 ; taxe sur la valeur du sol (*Land Value Tax*), 388-389.
 Inde/Indiens : 42, 96, 113, 192, 207-208, 229, 239, 269, 288, 312, 386.
Independent (The) : 184, 307, 311.
 Indice de perception de la corruption : 183-184.
 Indice d'opacité financière : 184, 383, 392.
 Indignés (mouvement des) : 379.
 Indonésie : 102, 150, 174.
 Industrie financière : 21, 155, 219, 220, 293, 295, 297-298, 300, 358, 360, 390.
 Industrie pétrolière : 11, 159, 338.
 Internal Revenue Service, voir fisc américain.
 International Accounting Standards Board (IASB), voir Bureau international des normes comptables.
 International Tax and Investment Organisation : 258.
 Investissements : 42, 44, 49, 58, 66, 93, 100, 104-105, 129, 161, 181, 206-208, 219, 256, 264, 353.
 Investissements directs à l'étranger (IDE) : 19, 42, 353.
 Investors Overseas Services (IOS) : 150-153, 191.
 Iran : 192, 281, 287, 372.
 Irlande : 23, 31, 40, 141, 232, 234, 323, 331, 349, 351-353, 358, 383.
 Islande : 256.
 Israël (Edmond) : 368.
 Italie : 41, 77, 80, 86, 111, 160, 266, 290.
 ITT Corporation : 191.
 iTunes (filiale d'Apple) : 367.
- Jameson (Neil) : 323.
 Japon : 42, 82, 160, 168, 207, 229.
 Jauncey of Tullichettle (lord) : 331-332.
 Jean-Philippe Hottinguer & Cie (banque) : 374.
 Jersey : 13, 16, 23, 28-29, 36, 39, 40, 62-63, 66, 132, 135, 144-149, 159, 168, 178, 183, 206-208, 219, 220, 222-232, 245, 268, 286-289, 291-304, 315, 322, 330, 343, 347, 354, 355-356, 373.
Jersey Evening Post : 293, 295, 300, 302.

LES PARADIS FISCAUX

- Jersey Finance : 29, 229, 268.
 Jeune (Reg) : 227.
 JP Morgan (banque) : 213-214, 218.
 Johnson (Chris) : 155-156.
 Johnson (Lyndon B.) : 164-165.
 Johnston (David Cay) : 223, 261.
 Joly (Eva) : 10-11, 16, 32, 43, 312, 358.
 Jour de libération fiscale : 351.
Journal du Dimanche (Le) : 12.
 Journalistes : 9, 20, 49, 244, 254, 333, 370, 382.
 Julius Baer (banque) : 303.
 Juncker (Jean-Claude) : 356-357, 365.
- Kapuscinski (Ryszard) : 264.
 Karachi (affaire)/Karachigate : 312, 365-366.
 Kennedy (John F.) : 32, 127, 162, 164-165.
 Kenton (Glenn) : 212, 213, 215.
 Kenya : 151, 287.
 Kerry (John) : 191, 194.
 Keynes (John Maynard) : 7, 87-107, 110, 112, 114, 125-126, 162, 240, 337.
 Khun Sa : 192.
 Kim Jong-Il : 27, 189, 253.
 King (Mervyn) : 90, 394.
 Kirkby (Robert) : 229.
 Knightley (Philip) : 53, 59, 66-67.
 Korshak (Sidney) : 165.
 Kouck (Alain) : 237.
 KPMG (cabinet d'audit) : 38, 48, 220, 229, 330, 384.
 Krall (Beth) (pseudonyme) : 273-280, 282, 287.
 Krugman (Paul) : 89, 91.
 Kuito (Angola) : 196.
 Kuper (Simon) : 285.
 Kynaston (David) : 113, 115, 129.
- Labrecque (Tom) : 212.
 Laisser-faire (politique du) : 88, 92, 97, 148, 178, 188, 354, 363, 368.
 Lanchester (John) : 22.
 Landsmann (Jules) : 78.
 Langer (Marshall) : 36.
 Lansky (Meyer) : 136-138, 151-152, 163, 165.
 La Torre (Lisandro de) : 52, 55, 66-67.
Lawyer (The) : 266.
 LBO (*leveraged buy-out*, acquisition par effet de levier) : 237.
 Lebedev (Alexander) : 311.
 Lecasble (Valérie) : 12.
 Le Floch-Prigent (Loïk) : 12-13.
 Lehder (Carlos) : 155-156.
- Lehman Brothers (banque) : 47, 190, 310.
 Leigh-Pemberton (Robin) : 195.
 Léopold (roi de Belgique) : 347.
 Levin (Carl) : 23, 176, 252, 260, 268, 275, 389.
Libération : 347-348.
 Liberia : 34-35, 160.
 Libre-échange : 35, 91.
 Libreville : 9-11, 13-16, 18.
 Liechtenstein : 16, 28, 60-61, 81, 136, 153, 206, 349, 354, 385, 388.
Life (magazine) : 152, 318.
 Listes noires (de paradis fiscaux) : 37, 83, 149, 245, 259-260, 269-270, 296, 358, 383.
 Little (Jane Sneddon) : 122.
 Lloyd George (David) : 63.
 Lloyds (assurances) : 325.
 Lloyds (banque) : 119, 145, 311, 345.
 Lockheed Martin (société) : 191.
 Lodge (Henry Cabot) : 102.
 Lomac SA : 366.
 London Citizens : 323-324.
London Evening Standard : 311, 333.
 Long Term Capital Management (LTCM) : 47, 190.
 Lopez Portillo (José) : 203.
 Lucas (Robert) : 106.
 Lula da Silva (Luis Inacio) : 334.
 Luxembourg : 11, 23-24, 27, 36, 40, 42, 120, 132, 151, 169, 180-181, 185, 193-194, 198, 232, 234, 237, 259, 274, 347, 349-350, 354-375, 377-378, 381 ; Cellule de renseignement financier, 362 ; Chambre des députés, 357 ; commissaires aux comptes, 363-366 ; sociétés « holding 1929 », 27, 193, 355, 366-369 ; taxe sur le carburant, 368.
 Luxembourg for Finance : 356.
 LVMH (société) : 36.
- Macao : 41, 149, 353.
 McClatchy (organe de presse) : 234.
 McDonald's (société) : 91, 314.
 McDonnell (John) : 317, 325, 329, 331, 339.
 McDowell (Harris B.) : 215.
 McIntyre (Michael J.) : 170-172, 270.
 McIntyre (Robert) : 171, 257, 271.
 Macmillan (Harrold) : 103, 114-115, 338.
 MacShane (Denis) : 311.
 Madère : 28.
 Madoff (Bernard) : 47, 354, 363-364.
 Mafia (la) : 33, 137-138, 165, 273, 279, 304, 369, 371.

INDEX

- Malaisie : 113, 168, 288.
 Malte : 41, 349.
 Mandelson (Peter) : 329.
 Man (île de) : 23, 28, 92, 135, 207-208, 224, 304, 315, 365.
 Mann (James) : 85.
 Manton (Peter) : 289.
 Manuel (Trevor) : 207, 386.
 Mapeley (société) : 341.
 Maples and Calder (cabinet juridique) : 38.
 Marchegay (Edmond) : 374.
 Marcos (Ferdinand) : 202.
 Marshall (îles) : 34-36, 88, 102.
 Marshall (plan) : 102.
 Mathias (Mike) : 357-358.
Matin (Le) : 71.
 Matthews (Gary) : 224-225, 227.
 Maurice (île) : 10, 36, 42, 207-208, 295, 306, 307, 342.
 MBNA (société de carte de crédit) : 214.
 Medellín (cartel de) : 155, 192, 195.
Mediapart : 376.
 Mediobanca (banque) : 376.
 Mellon Bank : 192.
 Menatep (banque) : 371-372.
 Merhet (Maurice) : 295-296.
 Mexique : 34, 102, 203.
 MI6 (services de renseignement britanniques) : 30.
 Miami : 137, 155, 163-164, 203, 254, 264.
Miami Herald : 163.
 Midland Bank : 107-108, 110, 113, 274.
 Miller (David) : 339.
 Ministère du Développement de l'Outre-Mer (Royaume-Uni) : 140-141.
 Minnesota : 209.
 Mitchell (Austin) : 224.
 Mitchell (Daniel J.) : 245-251, 253-262, 270.
 Mittal (Lakshmi) : 313.
 Mitterrand (Anne-Marie) : 350.
 Mitterrand (François) : 12-13, 348.
 Mobutu : 12.
 Monaco : 28, 41, 285, 349, 353.
 Monbiot (George) : 343.
Monde (Le) : 130, 302, 365.
 Mondialisation : 41, 98, 104-105, 188, 190, 205, 240, 243, 248-249, 316, 327, 379.
 Monétarisme : 166, 256.
 Monopole : 52, 190, 208, 249, 264, 378.
 Montserrat : 118.
 Mont Pèlerin (société du) : 111-112, 117.
 Moon (Sun Myung) : 259.
 Morgan Stanley (banque) : 150, 180.
 Morgenthau (Henry) : 83, 92-93, 96-97, 115.
 Morgenthau (Robert) : 43, 193-194, 196, 281, 311.
 Morris, Nichols, Arsht & Tunnell (cabinet juridique) : 213.
 Morrison (Herbert) : 324, 326, 329.
 Moscow (John) : 188.
 Mourant du Feu & Jeune/Mourant Ozannes (cabinet juridique) : 38, 219-220, 227.
 Mugabe (Robert) : 253.
 Mugnyah (Imad) : 281.
 Muirhead (Patrick) : 293.
 Mulliez (famille) : 350.
 Murdoch (Rupert) : 21, 25, 376.
 Murphy (Richard) : 47, 165, 180, 256, 298, 314, 384.
 Museveni (Yoweri) : 252.
 Muûls (Philippe) : 129.
 Nahayan (cheikh Zayed Bin Sultan al-) : 192.
 Narodny (banque) : 117, 330.
 Nassau : 120, 167, 274, 374.
 Nasser (Gamal Abdel) : 113.
 National Audit Office (Royaume-Uni) : 25, 341, 345.
 Nations unies, *voir* Organisation des Nations unies.
 Nauru : 42.
 Naylor (Tom) : 15-12, 167.
 Nebraska : 209.
Neue Zürcher Zeitung : 73, 82, 111.
 Nevada : 33, 173, 174, 385.
New Deal : 161, 166, 189, 217, 309.
 New Jersey : 159, 178.
 News Corporation : 21, 25, 36.
New York Times (The) : 102, 174, 191, 211, 214-215.
 Nidal (Abu) : 192, 195.
 Nigeria : 9, 28, 151, 287.
 Nixon (Richard M.) : 91, 153.
 Nkrumah (Kwame) : 113.
 Norman Star (navire) : 51, 55, 66.
 Norquist (Grover) : 257.
 Northern Rock (banque) : 125, 235, 291.
 Oakeshott (lord Matthew) : 342.
 Obama (Barak) : 32, 90, 149, 181, 249, 323.
 Obiang (Nguema) : 12.
 Obligations au porteur : 120, 170.
Observer (The) : 195, 246.
 Occupy Wall Street : 379.
 OCDE, *voir* Organisation de coopération et de développement économiques.
 Offshore Magic Circle : 38, 219.

LES PARADIS FISCAUX

- Oklahoma : 174.
 Okonjo-Iweala (Ngozi) : 184.
 O'Neill (Martin) : 255.
 O'Neill (Paul) : 258-260.
 ONU, *voir* Organisation des Nations unies.
 Opacité financière : 184, 354, 358, 383, 392.
 « Optimisation fiscale » : 39, 393.
 Orange (Martine) : 430.
 Oregon : 174.
 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : 36-37, 59, 173, 183, 190, 206, 239, 243, 244-248, 251, 253, 257-260, 267-270, 297, 339, 349, 359, 383, 385.
 Organisation des Nations unies (ONU) : 10, 17, 59, 183, 196, 206, 259, 386, 394.
 O'Toole (Finland) : 351.
 Ouganda : 253, 287.
 Overseas Private Investment Corporation (OPIC) : 34.
 Ovitz (Michael) : 179.
 Owens (Jeffrey) : 37.
- Pacifique (possessions britanniques dans le) : 132, 136.
 Packwood (Bob) : 247.
 Padilla-Kaltenborn (Stéphanie) : 280.
 Pakistan : 192, 365.
 Palan (Ronen) : 116, 132, 166, 168.
 Panama : 35, 39, 41, 43, 93, 151, 153, 160, 163, 165, 192, 347.
 Paribas (banque) : 36, 120.
Paris Match : 366.
 Parmalat (société) : 190, 266.
 Parsons (M. H.) : 137, 138.
 Parti conservateur britannique/Tories : 64, 68, 112, 193, 326, 329, 331.
 Parti libéral-démocrate britannique : 331, 342.
 Parti travailliste britannique/Travailleurs : 110, 289, 306, 317, 324-325, 328-331, 339, 344.
Partnership (caractéristiques) : 221-222.
Partnerships à responsabilité limitée : 219, 220, 222-224, 227-229, 266, 341.
 Pasqua (Charles) : 12.
 Patnaik (Prabhat) : 99.
Patriot Act (loi, États-Unis) : 389.
 Paypal (société) : 367.
 Pays-Bas : 27, 28, 42, 77, 111, 121, 198, 207, 274, 304, 349, 351-353, 358.
 Pays en développement/pays pauvres : 23-24, 37, 44-47, 59-60, 81, 86, 100-101, 103, 105, 151, 154-155, 161, 183, 187-189, 194, 200-201, 203, 205-208, 239, 251-253, 262-264, 269, 286, 357, 378, 381, 385-389, 393.
 Pays pétroliers : 11, 16-17, 31, 121, 189, 264, 299, 343, 373, 389.
 Peachwood Invest & Trade SA : 366.
 Peck (Polly) : 223.
 Pennsylvanie : 174, 216, 389.
 Perchard (James) : 294.
 Pernod (société) : 36.
 Peron (Juan) : 53.
 Perrier (Gerard) : 375.
 Pestana (Rosemary) : 299-300.
 Peugeot (famille) : 71.
 Picciotto (Sol) : 59, 99, 206.
 Pickett (Kate) : 263.
 Pindling (Lynden) : 138, 153.
 Ping (Jean) : 10.
 Pinochet (Augusto) : 282.
 Pitman (Shona) : 295, 301.
 Pitman (Trevor) : 295.
 Pittsburgh (Pennsylvanie) : 192, 388, 389.
 Playfair (Eddie) : 84.
Point (Le) : 348.
 Polanyi (Karl) : 307.
 Polly Peck (société) : 223.
 Ponzi (pyramide de) : 194, 354, 363.
 Portillo (Lopez) : 203.
 Poutine (Vladimir) : 253.
 Powell (Colin) : 145-146, 300.
 PPR (société) : 36.
 Preston (George) : 120.
 Prêts hypothécaires : 94, 218, 229, 240, 291, 326.
 Price Waterhouse (PW)/Pricewaterhouse-Coopers (PWC) (cabinet d'audit) : 38, 195, 220, 224, 228-229, 316.
 Principal (Victoria) : 151.
Private equity, *voir* capital-investissement (sociétés de)
 Prix de transfert : 17, 23-25, 44, 59, 160, 176, 236, 248, 350, 352, 367.
 Probst (Jean-François) : 14.
 Produits dérivés : 217, 231, 309, 321 ; *voir aussi* CDS.
 Progosa (société) : 375-376.
 Programme QI (*Qualified Intermediary*, « intermédiaire qualifié ») : 172-173.
 Promodès (groupe) : 350.
 Promontory Financial Group : 338.
 « *Pump and dump* » (escroquerie) : 189.
 Quinlan (Andrew) : 245.
 Radio Caroline : 120.

INDEX

- Rahn (Richard) : 261-262.
 Ramsay (Robin) : 305, 312, 343.
 Rand (Ayn) : 290.
 Raw (Charles) : 150, 152.
 Rawls (John) : 327.
 Reagan (Ronald/présidence Reagan) : 41, 111, 165, 167, 169, 170, 212, 214, 223, 247.
 Reinhart (Carmen) : 105.
 Rente/rentiers : 110, 264-265, 367.
 Reporting pays par pays : 384, 390.
 Réserve fédérale de New York : 126-127, 202.
 Réserve fédérale des États-Unis (Fed) : 85, 126, 156, 164, 166, 203.
 Réserves fractionnaires (système des) : 123-124.
 Résident non domicilié (statut de, Royaume-Uni) : 64 ; *voir aussi* domicile (législation sur le).
 Responsabilité sociale des entreprises : 24, 48-49, 342, 391-392.
 Ribbentrop (Joachim von) : 81.
 Ribes (Édouard de) : 347-348, 374.
 Ricardo (David) : 26.
 Rich (Marc) : 76.
 Rickett (sir Dennis) : 137.
 Ridley (Matt) : 284, 290-291.
 Riggs Bank : 282.
 Rippon (sir Geoffrey) : 147.
 Rivaud (groupe) : 347-348, 353, 367-368, 374.
 Robbins (Lionel) : 103.
 Robert (Denis) : 370-373.
 Robertston (James) : 126.
 Robinson (Jeffery) : 137.
 Rockefeller (David) : 159.
 Rodrik (Dani) : 104, 264.
 Roesli (Priska) : 76.
 Rogoff (Kenneth) : 105.
 Roosa (Robert) : 127.
 Roosevelt (Franklin D.) : 95-96, 111, 150.
 Roosevelt (James) : 151.
 Rosenbloom (David) : 170-171, 173, 208.
 Rossi (Jacques) : 347, 348.
 Roth (William) : 136, 245-246
 Rothmund (Heinrich) : 80.
 Rothwell (John) : 227.
 Routier (Airy) : 12.
 Royal Bank of Scotland (RBS) : 24, 240, 312, 345.
 RPR : 12, 348.
 Rubin (Robert) : 119, 171.
 Rueff (Jacques) : 130.
 Rugy (Véronique de) : 245.
 Rusbridger (Alan) : 343.
 Russell (Bertrand) : 89.
 Russie/Russes : 52, 102, 117, 145, 154, 163, 174, 197-199, 239, 311.
 Sachs (Alexander) : 121.
 Sachsen Bank : 233-234.
 Saint-Héliér (Jersey) : 148, 286, 299, 301.
 Saint-Marin : 349.
 Sampson (Anthony) : 108.
 Sands (Stafford) : 137.
 « Sandwich hollandais » : 170, 352.
 Sapir (Estelle) : 79, 85.
 Sarbanes-Oxley (lois, États-Unis) : 309.
 Sarkozy (Nicolas) : 12, 14-15, 37, 40, 334, 353, 365, 374.
 « Saucissonnage » : 42-43, 287, 369.
 Savimbi (Jonas) : 196.
 Schaffhouse (canton suisse) : 76.
 Schmit (Yves) : 365-366.
 Schmitt (Eric-Emmanuel) : 350.
 Schneider (société) : 36.
 Schweizerische Volkspartei : 76.
 Scriven (Marty) : 145-146.
 Secret bancaire : 17, 27-28, 33, 36-37, 49, 60, 62, 72-77, 86, 100, 137, 162, 172, 176, 230, 244, 254, 269, 279, 303, 310-311, 349, 355, 357, 360-361, 366-367, 369, 381, 385, 391.
 Securities and Exchange Commission (SEC) : 179, 234.
 Sercq (île de) : 29.
 Sertron Enterprises (société) : 366.
 Service de la protection des consommateurs du Maryland : 216.
Shadow banking, *voir* finance de l'ombre.
 Shandwick (agence de relations publiques) : 220.
 Sharife (Khadija) : 34.
 Sharman (Jason) : 36-37, 260.
 Shriver (Thomas) : 216.
 Sikka (Prem) : 222, 224, 227-229, 314.
 Simiker (société) : 365.
 Simmons (Tom) : 331.
 Singapour : 31, 41-42, 113, 149-150, 174, 229.
 SIV (*structured investment vehicles*, véhicules d'investissement structurés) : 232.
 Skidelsky (Robert) : 87, 89, 95, 114, 131.
 Skype (société) : 367.
 Slaughter and May (cabinet juridique) : 220.
 Slim (Carlos) : 378.

LES PARADIS FISCAUX

- Smith (Adam) : 261.
 Smith (John) : 329.
 Smith (Vernon) : 247.
 Snow (John) : 200.
 Société de Banque Suisse : 108.
 Société des Nations : 58, 59.
 Société générale (banque) : 24, 36.
 Sociétés écran : 36, 45, 78, 81, 164, 174, 364, 377.
 Soisson (Gérard) : 371.
 Somalie : 27.
 Southern (Geoff) : 225-226, 295, 302.
 SPE (*special purpose entities*, entités *ad hoc*) : 182, 232.
Spectator (magazine) : 117.
 Spencer (David) : 17, 148, 172.
 Spitalfields (Londres) : 306-309, 328, 333.
 Spitalfields Market Under Threat (SMUT) : 308.
 Standard Bank : 207.
 Standard Oil : 34-35, 159, 314.
 Steamboat Institute : 247.
 Steinberg (Jonathan) : 75-76, 78.
 Stettinius (Edward Jr.) : 34.
 Stewart (Jim) : 233-234.
Stop Tax Haven Abuse Act (loi, États-Unis) : 32.
 Strachey (Lytton) : 89.
 Strachie (lord) : 63.
 Strahm (Rudolf) : 86.
 Subramanian (Arvind) : 104.
 Suède : 82, 248, 250.
 Suenson-Taylor (sir Alfred, plus tard lord Grantchester) : 112.
 Suez (crise de) : 113.
 Suisse : 7, 11, 16, 41, 47, 60, 71-86, 92, 108-111, 120-121, 151, 154, 161-162, 166-167, 175, 184-185, 187, 194, 198, 235, 253, 259-260, 264, 277, 279, 284, 303-304, 330, 339, 347, 349, 354, 360, 372, 385.
 Sullivan (Marty) : 260.
 Sullivan (William) : 83.
 Summers (Larry) : 258.
Sunday Times (The) : 68, 150, 313.
 Surfacturation : 239, 286-287.
 Swayze (David) : 210, 212-213, 216, 219.
 « Syndrome hollandais » : 298, 343.
 Syvret (Stuart) : 224-225, 227, 293, 294, 296, 298-299.
 Taittinger (famille) : 350.
 Tanzanie : 205-206, 254.
 Tavakoli (Janet) : 180.
Tax Analysts : 30, 260.
 Tax Justice Network (TNJ) : 19, 44, 184, 270, 284-285, 354, 383.
 Tax Research UK (ONG) : 165, 180.
 Taylor (père William) : 306-308, 317, 327-328, 330-332, 334-337, 346.
 Tellier (Charles) : 52.
 Terre-Neuve : 93.
 Territoires britanniques d'outre-mer : 28, 30, 33, 118 ; *voir aussi* Bermudes, Caïmans (îles), Gibraltar, Turques-et-Caïques (îles), Vierges britanniques (îles).
 Terrorisme (argent du)/terroristes : 33, 39, 45, 174, 190, 244, 267, 362, 369.
 Tesco (société) : 342-343.
 Tett (Gillian) : 305.
 Texas : 163, 167, 173-174, 182, 200, 223.
 Thatcher (Margaret/gouvernement Thatcher) : 41, 111, 117, 223, 301, 306, 326, 329, 345.
 Thiel (Lucien) : 361.
 Thorneycroft (lord) : 68.
 Thurston (Hugh) : 301.
 Tiebout (Charles) : 246-247.
 Tily (Geoff) : 100.
Time (magazine) : 86, 128, 163, 171.
Times (The) : 228.
 Titrisation/produits titrisés : 39, 180, 218-219, 229, 232-233, 281, 284, 291, 309, 326 340 ; *voir aussi* CDO.
 Toro (Carlos) : 156.
 Total (société) : 14, 25.
 Transparence financière/fiscale : 17, 26, 37, 50, 86, 101, 162, 164, 176, 200, 206, 254, 256, 258, 267-270, 297, 314, 343, 349, 354, 359, 383, 389, 390, 392, 393.
 Transparency International (ONG) : 183-184.
 Travers (Anthony) : 181, 266-267.
Treaty havens : 205, 207.
 Trente Glorieuses : 103, 105, 160.
 Trésor des États-Unis (administration du) : 85, 97, 115, 127, 169, 170, 196, 200.
 Trésor du Royaume-Uni (administration du) : 56, 84, 112, 140, 144.
Treubands : 61, 349, 385.
 Trusts : 38-39, 43, 45, 60-68, 89, 138, 140, 146, 148, 154, 157, 182-183, 191, 199, 218-219, 226, 276-277, 279, 284, 311, 313, 374-375, 385 ; clause de fuite, 43 ; trusts « révocables », 65 ; *sham trust*, 66 ; *STAR trust*, 66.
 Tucker (Paul) : 217.
 Turques-et-Caïques (îles) : 30-31, 36, 43, 118.

INDEX

- Turquey (Jérôme) : 361-362, 364, 366.
Tyco Electronics Ltd : 76.
Tyler (Wat) : 320.
- UBS (banque) : 74, 86, 198.
Union Cold Storage Ltd : 65.
Union européenne : 147, 233, 332, 353-354, 358, 383.
Union soviétique/URSS : 48, 87, 113, 117, 174, 189, 197, 225, 311, 349.
UNITA : 196.
Uruguay : 27, 66.
Usure/taux usuraires : 177, 209-210, 212, 217, 223.
- Vallely (Paul) : 184.
Vanuatu (ex-Nouvelles-Hébrides) : 31, 41, 348.
Vatican : 369.
Véhicules d'investissement structurés : 66, 218, 305 ; *voir aussi* SIV.
Venezuela : 13, 52, 203.
Vesco (Robert) : 153.
Vestey (Edmund) : 52-57, 59, 63-67, 72, 375.
Vestey (lord Edmund) : 68-69.
Vestey (William) : 52-57, 59-60, 63-67, 72, 375.
Victoria (reine) : 145.
Vienne (congrès de) : 75.
Vierges américaines (îles) : 33.
Vierges britanniques (îles) : 26, 30, 36, 42, 118, 207, 236, 342, 364, 366, 381.
Villepin (Dominique de) : 12.
Vinson (Fred) : 98.
Virgin (société) : 313.
Volcker (commission) : 85, 152.
Volcker (Paul) : 85, 166.
- Wachovia Bank : 340.
Walker (Frank) : 293.
Walker (William) : 154.
- Walkers (cabinet juridique) : 38.
Wall Street Journal (The) : 226, 302-303, 340, 378.
Walt Disney (société) : 179.
Walworth (William) : 320.
Warburg (Siegmond) : 116, 200.
Washington Times (The) : 259.
Wegelin (banque) : 222.
Wehrli Bank : 83.
Welch (Chuck) : 211-212.
Wells (Sidney) : 125.
Wendel (groupe) : 237.
White (Harry Dexter) : 87, 97, 100-102, 162.
Wilkinson (Richard) : 263.
Williams (Karel) : 338, 343.
Wilmington (Delaware) : 178, 181, 183, 210, 212.
Wilson (Harold) : 326.
Wilson (Woodrow) : 178.
Wink (Walter) : 335.
Winters (Alan) : 125.
Wolf (Martin) : 105, 263, 346.
Wolfensohn (James) : 183.
Wolsey (Thomas) : 320.
Wolters Kluwer (société) : 181-182.
WorldCom (société) : 176, 221, 223, 309.
Wriston (Walter) : 212.
Wyoming : 33, 43, 173, 175-176.
- Xie (Andy) : 150.
Xstrata (société) : 76.
- Yale Law Journal* : 179.
Yale Review : 91.
- Zeder (Fred M., II) : 34.
Zones franches bancaires, *voir* IBF.
Zone sterling : 114, 126, 140-141, 149.
Zoug (canton suisse) : 75-76.
Zurich : 75, 80, 118, 167, 264.
Zvyagintsev (Alexander) : 311.